MATAM

2016

REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple – Un But – Une Foi

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DU PLAN

AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE
ET DE LA DEMOGRAPHIE

ANSD
Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie

Service Régional de la Statistique et de la Démographie de Matam

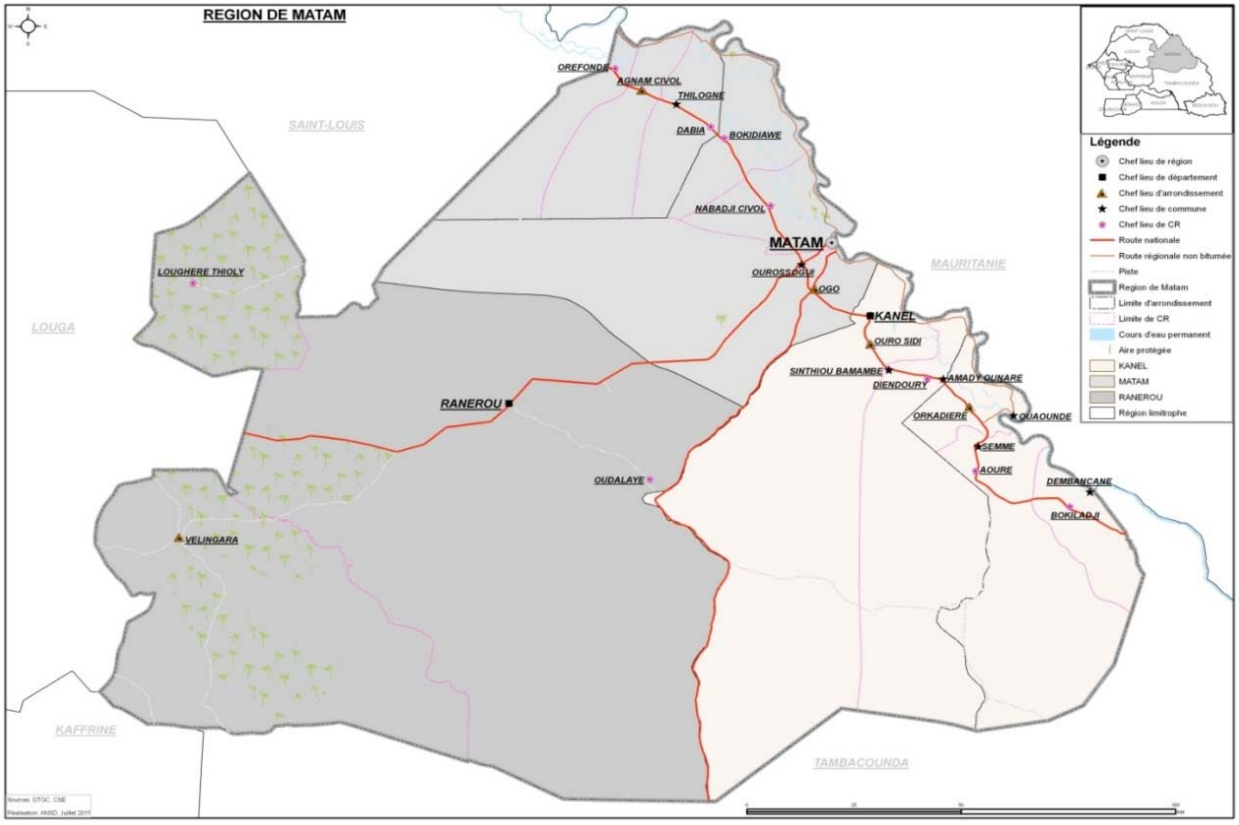

SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE REGIONALE 2016

Mars 2019

COMITE DE DIRECTION	
Directeur Général	Babacar Ndir
Directeur Général Adjoint	Allé Nar Diop
Conseiller à l'Action Régionale	Mamadou Dieng

COMITE DE REDACTION	
Chef du Service Régional	Ibrahima Thiam
Adjoint Chef du SRSD	Moustapha Boye
Conseiller à l'Action Régionale	MAMADOU DIENG
Président du CLV	SECKENE SENE

COMITE DE LECTURE	
SECKENE SENE	DIRECTION GENERALE
AMADOU FALL DIOUF	CPCCI
SERGE MANEL	DSDS
IDRISSA DIAGNE	ENNSAE
MAMADOU BALDE	ENSAE
OMAR SENE	ENSAE
AWA CISSOKHO FAYE	DSDS
MM. RAMLATOU DIALLO	DSECN
MANDY DANSOKHO	ENSAE
MAMADOU DIENG	CAR
NDEYE BINTA DIEME COLY	DSDS
MAMADOU AMOUZOU	OPCV
ADJIBOU OPPAH BARRY	OPCV
BINTOU DIACK LY	DSECN
MAMADOU BAH	DMIS
EL HADJI MALICK GUEYE	DMIS
ABDOULAYE TALL	OPCV
MOMATH CISSE	CGP
MAHMOUTH DIOUF	DSDS
MORY DIOUSS	DSDS
ATOUMANE FALL	DSDS
ALAIN FRANCOIS DIATTA	DMIS

AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DELA DEMOGRAPHIE
Rocade Fann –Bel-air–Cerf-volant – Dakar Sénégal. B.P. 116 Dakar R.P. - Sénégal
Téléphone (221) 33 869 21 39 - Fax (221) 33 824 36 15
Site web : www.ansd.sn ; Email: statsenegal@ansd.sn
Service Régional de la Statistique et de la Démographie de Matam
Adresse : Quartier Gourel Serigne / Commune de Matam
Tél : 33 966 61 14
B.P. :98

SOMMAIRE

LISTE DES TABLEAUX 9
LISTE DES GRAPHIQUES 13
SIGLES ET ABREVIATIONS 14
AVANT PROPOS 17
I CHAPITRE I : PRESENTATION DE LA REGION 18
I.1 DONNEES PHYSIQUES 18
I.2 HISTORIQUE DU PEUPLEMENT 18
I.3 RELIEF ET TYPES DE SOL 18
I.4 VEGETATION ET FAUNE 19
I.4.1 Forêts classées 19
I.4.2 Réserves de faune 20
I.5 DONNEES CLIMATOLOGIQUES 20
I.5.1 Pluviométrie 20
I.5.2 Température et humidité 21
I.5.3 Vents 21
I.5.4 Insolation 21
I.6 DONNEES HYDROGRAPHIQUES 22
I.7 ORGANISATION ADMINISTRATIVE 22
I.8 PRINCIPALES ACTIVITES ECONOMIQUES 23
II CHAPITRE II : DEMOGRAPHIE 24
II.1 INTRODUCTION 24
II.2 ETAT ET STRUCTURE DE LA POPULATION 24
II.2.1 Niveau et évolution de la population 24
II.2.2 Structure par âge et par sexe 25
II.3 REPARTITION SPATIALE DE LA POPULATION ET DENSITE 28
II.3.1 Répartition spatiale de la population 28
II.3.2 Densité de la population 28
III CHAPITRE III : URBANISATION, CONSTRUCTION ET HABITAT 30
III.1 INTRODUCTION 30
III.2 URBANISATION 30
III.2.1 Taux d'urbanisation 30
III.2.2 Répartition de la population urbaine 30
III.3 CONSTRUCTION ET HABITAT 32
III.4 DIAGNOSTIC DU SECTEUR 32
IV CHAPITRE IV : EDUCATION 34
IV.1 INTRODUCTION 34
IV.2 LA PETITE ENFANCE 34
IV.2.1 Les infrastructures 34
IV.2.2 Le personnel 36
IV.2.3 Les effectifs 37
IV.2.4 Intensité de la préscolarisation 38
IV.3 L'ELEMENTAIRE 39
IV.3.1 Introduction 39
IV.3.2 Les infrastructures 40
IV.3.3 Le personnel 40
IV.3.4 Les effectifs 42

IV.3.5 Intensité de la fréquentation scolaire et Performances dans l'élémentaire 44
IV.4 LE MOYEN SECONDAIRE GENERAL 46
IV.4.1 La transition 46
IV.4.2 Les infrastructures 47
IV.4.3 Les effectifs 47
IV.3.5. Intensité de fréquentation scolaire et performances du moyen et du secondaire .. 50
V CHAPITRE V– SANTE ET HYGIENE PUBLIQUE 52
V.1 INTRODUCTION 52
V.2 SANTE 52
V.2.1 Les infrastructures de santé 52
V.2.2 Le personnel de santé 55
V.2.3 Bilan des programmes de santé 56
V.2.4 Activités de nutrition 63
VI CHAPITRE VI : ASSISTANCE 65
VI.1 INTRODUCTION 65
VI.2 PRESENTATION DES SERVICES DE L'ACTION SOCIALE 65
VI.3 PRESENTATION DU MECANISME ET DES DOMAINES 66
VI.4 MISE EN ŒUVRE DES PROGRAMMES DE LA DGAS 67
VI.5 PROGRAMME D'APPUI ET DE PROMOTION DES AINES (PAPA) 68
VI.5.1 Programme PED 69
VI.5.2 Programme national de réhabilitation à base communautaire (RBC) 69
VII CHAPITRE VII : EAU ET ASSAINISSEMENT 72
VII.1 INTRODUCTION 72
VII.2 L'EAU 72
VII.2.1 Les services techniques, autres intervenants et infrastructures 72
VII.2.2 Les infrastructures 73
VII.2.3 Les ressources en eau 74
VII.2.4 Les eaux de surface 74
VII.2.5 L'accès à l'eau 75
VII.2.6 La qualité de l'eau 78
VII.3 L'ASSAINISSEMENT 78
VII.3.1 Les services techniques, autres intervenants et infrastructures 79
VII.3.2 L'accès 80
VII.4 DIAGNOSTIC DU SECTEUR 82
VII.4.1 Atouts et potentialités 82
VII.4.2 Contraintes 82
VIII CHAPITRE VIII – AGRICULTURE 84
VIII.1 INTRODUCTION 84
VIII.2 LES SERVICES TECHNIQUES, AUTRES INTERVENANTS ET INFRASTRUCTURES .. 84
VIII.2.1 Les services techniques et autres structures du MAER 84
VIII.3 LA PREPARATION DE LA CAMPAGNE AGRICOLE 85
VIII.3.1 La mise en place des semences 85
VIII.3.2 La mise en place des engrais et autres fertilisants 86
VIII.3.3 La mise en place des produits phytosanitaires 87
VIII.4 BILAN DE LA CAMPAGNE AGRICOLE 87
VIII.4.1 Les cultures vivrières 87
VIII.4.2 Les cultures industrielles 90

VIII.4.3 Les cultures maraichères 92
VIII.5 DIAGNOSTIC DU SECTEUR 92
VIII.5.1 Atouts 92
VIII.5.2 Contraintes 92
VIII.5.3 Perspectives 93
IX CHAPITRE IX - ELEVAGE 94
IX.1 INTRODUCTION 94
IX.2 LES SERVICES TECHNIQUES, AUTRES INTERVENANTS ET INFRASTRUCTURES 94
IX.2.1 Les services techniques 94
IX.2.2 Les autres intervenants 95
IX.3 LES INFRASTRUCTURES ET EQUIPEMENTS 96
IX.4 LE CHEPTEL ET LA VOLAILLE 96
IX.5 LES PRODUCTIONS 97
IX.5.1 XVI.4.1. La production de viande et d'œufs 97
IX.5.2 La production contrôlée des cuirs et peaux 98
IX.6 LES MOUVEMENTS DU BETAIL 99
IX.6.1 Les entrées et sorties 99
IX.6.2 Le transit du bétail 100
IX.7 LA SITUATION ZOOSANITAIRE 100
IX.7.1 Les foyers déclarés 100
IX.7.2 Les résultats des campagnes de vaccination 101
IX.8 LES RESULTATS DE LA CAMPAGNE D'INSEMINATION BOVINE 102
IX.9 DIAGNOSTIC DU SECTEUR 102
IX.9.1 Contraintes 102
IX.9.2 Perspectives 102
X CHAPITRE X : PECHE ET AQUACULTURE 104
X.1 INTRODUCTION 104
X.2 LES SERVICES TECHNIQUES, LES AUTRES INTERVENANTS ET LES INFRASTRUCTURES 105
X.2.1 Les services techniques 105
X.2.2 LES AUTRES INTERVENANTS 105
X.2.3 LES INFRASTRUCTURES 106
X.3 LA PECHE ARTISANALE 107
X.3.1 LES SITES ET L'ARMEMENT DE PECHE 107
X.3.2 LA PRODUCTION 108
X.3.3 LA VENTILATION DE LA PRODUCTION 110
X.3.4 LA TRANSFORMATION DES PRODUITS DE LA PECHE ARTISANALE 111
X.3.5 APPORTS EXTERIEURS 111
X.3.6 TRANSFORMATION 112
X.4 DIAGNOSTIC DU SECTEUR 112
X.4.1 POTENTIALITES ET ATOUTS 112
X.4.2 CONTRAINTES 112
X.4.3 Perspectives 113
XI CHAPITRE XI – RESSOURCES NATURELLES. 114
XI.1 INTRODUCTION 114
XI.2 XIV.1. LES SERVICES TECNIQUES ET LES AUTRES INTERVENANTS 114
XI.2.1 XIV.1.1. Les services techniques 114

XI.2.2 Les autres intervenants 115
XI.3 GESTION DU DOMAINE FORESTIER 117
XI.3.1 Présentation du domaine forestier régional 117
XI.3.2 Lutte contre les feux de brousse 117
XI.3.3 Reboisement et conservation des sols 121
XI.4 EXPLOITATIONS FORESTIERES 126
XI.4.1 Gestion De La Faune Et Chasse 126
XI.5 DIAGNOSTIC DU SECTEUR 127
XI.5.1 Atouts 127
XI.5.2 Contraintes 128
XI.5.3 Perspectives 129
XII CHAPITRE XII – ENVIRONNEMENT 130
XII.1 INTRODUCTION 130
XII.2 PRESERVATION ET AMELIORATION DU CADRE DE VIE 130
XII.2.1 La collecte et l'évacuation des déchets 131
XII.2.2 La gestion des déchets 133
XII.3 GESTION DES POLLUTIONS ET NUISANCES 133
XII.4 GESTION DES INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (ICPE) 133
XII.5 ETUDES D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL (EIE) 134
XII.6 GESTION DE L'ENVIRONNEMENT FLUVIAL/MARITIME ET DE LA DEGRADATION DES SOLS 135
XII.6.1 Incidence des changements climatiques dans la région 135
XII.6.2 Érosion des berges du fleuve 135
XII.6.3 Inondations 135
XII.6.4 Vulnérabilité de l'agriculture irriguée et de l'élevage : 136
XII.6.5 Vulnérabilité sociale 137
XII.7 DIAGNOSTIC DU SECTEUR 137
XII.7.1 Atouts et potentialités 137
XII.7.2 Contraintes 137
XII.7.3 Perspectives 138
XIII CHAPITRE XIII-EMPLOI ET TRAVAIL 139
XIII.1 INTRODUCTION 139
XIII.1.1 LA FORCE DE TRAVAIL 139
XIII.2 L'ACTIVITE ECONOMIQUE 141
XIII.3 LES CONTRATS DE TRAVAIL 142
XIII.4 LES CONFLITS DE TRAVAIL 143
XIII.5 DIAGNOSTIC DU SECTEUR 144
XIII.5.1 Atouts et potentialités 144
XIII.5.2 Contraintes 145
XIII.5.3 Perspectives 145
XIV CHAPITRE XIV - TRANSPORT 146
XIV.1 INTRODUCTION 146
XIV.2 LES TRANSPORTS TERRESTRES 146
XIV.2.1 Le réseau routier 146
XIV.2.2 Le parc automobile 147
XIV.2.3 Les nouvelles immatriculations et autres opérations sur les véhicules 149

XV CHAPITRE XV : INDUSTRIE, MINES ET ENERGIE 150
XV.1 INTRODUCTION 150
XV.2 MINES 150
XV.2.1 Situation des carrières et des mines 150
XV.2.2 Production des mines et carrières 150
CHAPITRE XVII – COMMERCE ET ARTISANAT 152
XV.3 INTRODUCTION 152
XV.4 LE COMMERCE 152
XV.4.1 Les marchés 152
XV.4.2 Les Commerçants 153
XV.4.3 Le commerce des principales denrées consommées 154
XV.4.4 La vérification des instruments de mesure 156
XV.5 ARTISANAT 157
XV.5.1 V.2.1. Les infrastructures 157
XV.5.2 Les artisans inscrits à la chambre de métiers 157
XV.6 DIAGNOSTIC DU SECTEUR 158
XV.6.1 Atouts et Potentialités 158
XV.6.2 Contraintes 158
XV.6.3 Perspectives 159
XVI CHAPITRE XVII : JEUNESSE ET SPORTS 161
XVI.1 INTRODUCTION 161
XVI.2 JEUNESSE 161
XVI.2.1 Les infrastructures de jeunesse 161
XVI.2.2 Les associations de jeunes 162
XVI.3 SPORTS 162
XVI.3.1 Les disciplines sportives pratiquées 162
XVI.3.2 Les infrastructures sportives 163
XVI.3.3 Les associations et centres de formation sportive 164
XVI.4 DIAGNOSTIC DU SECTEUR 165
XVI.4.1 Atouts et potentialités 165
XVI.4.2 Contraintes 166
XVI.4.3 Perspectives 167
XVII CHAPITRE XVIII- TOURISME, CULTURE ET LOISIRS 170
XVII.1 INTRODUCTION 170
XVII.2 TOURISME 170
XVII.2.1 Situation des réceptifs 170
XVII.2.2 Les entrées de touristes 171
XVII.2.3 L'occupation des réceptifs 171
XVII.3 CULTURE ET LOISIR 171
XVII.3.1 Infrastructures culturelles 172
XVII.3.2 Patrimoine culturel 172
XVII.3.3 Activités culturelles 173
XVII.4 DIAGNOSTIC DU SECTEUR 173
XVII.4.1 Atouts et potentialités 173
XVII.4.2 Contraintes 173
XVII.4.3 Perspectives 173
XVIII CHAPITRE XIX- POSTE ET SFD 174

XVIII.1 INTRODUCTION 174
XVIII.2 POSTE 174
XVIII.2.1 Couverture en bureau de poste de la région 174
XVIII.2.2 Emission de mandat 175
XVIII.2.3 Trafic postal 175
XVIII.3 SYSTEMES FINANCIERS DECENTRALISES (SFD) 176
XVIII.3.1 Couverture en SFD de la région 176
XVIII.3.2 L'épargne et les crédits 177
XVIII.3.3 L'objet et les secteurs d'activités bénéficiaires des crédits accordés 180
XVIII.4 DIAGNOSTIC DU SECTEUR 181
XVIII.4.1 Atouts et potentialités 181
XVIII.4.2 Contraintes 181
XVIII.4.3 Perspectives 181
CONCLUSION GENERALE 182

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 2. 1 : Evolution de la population de la région de Matam de 1976 à 2016..... 25
Tableau 2. 2 : Rapport de dépendance de la population de Matam..... 27
Tableau 2. 3 : Répartition de la population de Matam selon le milieu de résidence, par circonscription administrative..... 28
Tableau 2. 4 : Densité de population de la région de Matam selon le département de Matam en 2016..... 29

Tableau 3. 1: Répartition de la population urbaine régionale selon les localités et le sexe..... 31
Tableau 3. 2: Evolution du traitement des demandes d'autorisation de construire..... 32

Tableau 4.1 : Répartition des établissements d'accueil de la petite enfance selon le type et le statut, par circonscription administrative..... 35
Tableau 4.2 : Evolution des établissements d'accueil de la petite enfance selon le type et la circonscription administrative..... 35
Tableau 4.3 : Répartition du personnel des établissements d'accueil de la petite enfance selon le type d'établissement, le sexe et la circonscription administrative..... 36
Tableau 4.4 : Répartition des effectifs des établissements d'accueil de la petite enfance selon le type d'établissement, le sexe et la circonscription administrative..... 37
Tableau 4.5 : Evolution des effectifs des établissements d'accueil de la petite enfance selon le type d'établissement et la circonscription administrative..... 38
Tableau 4.6 : Evolution du Taux Brut de Préscolarisation (TBPS) selon le sexe, par circonscription administrative..... 39
Tableau 4.7: Evolution du nombre d'établissements d'enseignement élémentaire selon la circonscription administrative et le statut..... 40
Tableau 4. 8 : Structure et évolution des effectifs du personnel des établissements d'enseignement élémentaire selon le sexe et le statut de l'établissement, par circonscription administrative..... 41
Tableau 4. 9 : Evolution des effectifs du personnel enseignant des établissements d'enseignement élémentaires publics selon le statut, par circonscription administrative..... 41
Tableau 4. 10 : Répartition du personnel enseignant de l'élémentaire selon le diplôme académique..... 42
Tableau 4.11 : Structure et évolution des effectifs d'élèves de l'enseignement élémentaire dans la région de Matam selon le statut de l'établissement et le sexe, par circonscription administrative..... 43
Tableau 4.12 : Evolution du nombre d'élèves de l'enseignement élémentaire par classe et du nombre d'élèves par enseignant par circonscription administrative..... 44
Tableau 4.13 : Evolution du Taux Brut d'Accès (TBA) selon le sexe, par circonscription administrative..... 44
Tableau 4.14 : Evolution du Taux Brut de Scolarisation (TBS) selon le sexe, par circonscription administrative.. 45
Tableau 4.15 : Evolution du Taux d'Achèvement du Primaire (TAP) selon le sexe, par circonscription administrative..... 46
Tableau 4.17 : Répartition du nombre d'établissements du moyen et du secondaire général et du nombre de Groupes Pédagogiques (GP) selon le cycle, le statut, par circonscription administrative..... 47
Tableau 4.18 : Répartition des effectifs d'élèves du moyen secondaire général selon le statut des établissements, le cycle et le sexe, par circonscription administrative..... 48
Tableau 4.19 : Répartition des élèves de l'enseignement secondaire selon le Statut de l'établissement, le sexe, la série et le niveau, par circonscription administrative..... 50
Tableau 4.20 : Evolution des TBS et de l'Indice de parité du moyen et du secondaire selon le sexe en 2016..... 51
Tableau 4.22 : Répartition du nombre d'admis au BFEM et au BAC selon le sexe, de l'année scolaire 2015/2016..... 51

Tableau 5. 1: Evolution du nombre de marchés selon le type, par..... 153
Tableau 5. 2: Evolution du nombre de commerçants selon le type, par circonscription administrative : . 154
Tableau 5. 3: Evolution des stocks des principales denrées consommées -selon le produit, par circonscription administrative :..... 155
Tableau 5. 4: Evolution des prix des principales denrées consommées selon le produit, par circonscription administrative :..... 156
Tableau 5. 5: Evolution des résultats de la vérification des instruments de mesure :..... 157
Tableau 5. 6: Evolution du nombre de villages artisanaux par circonscription administratives..... 157

Tableau 5. 7: Nombre d'artisans inscrits à la chambre de métiers selon la section et la forme juridique. 157

Tableau 6.1 : Répartition de la population en âge de travailler et de la population active selon le sexe, par circonscription administrative 140
Tableau 6.2 : Répartition de la population active occupée et du taux de chômage selon le sexe, par circonscription administrative 140
Tableau 6.4 : Evolution du nombre d'établissements ouverts dans la région selon l'activité principale, par circonscription administrative 141
Tableau 6.5 : Evolution des établissements ouverts selon le statut juridique, par circonscription administrative 142
Tableau 6.6 : Evolution du nombre d'établissements fermés dans la région selon l'activité principale, par circonscription administrative 142
Tableau 6.7 : Evolution du nombre de contrats de travail selon le type 143
Tableau 6.8 : Evolution de la situation du nombre de conflits de travail selon le type 144

Tableau 7.3 : Situation des mines 150
Tableau 7.4 : Evolution de la production des carrières selon le volume et la valeur 151

Tableau 8. 1: Situation et évolution des quantités de semences distribuées dans la région de Matam 85
Tableau 8. 2: Situation et évolution des quantités d'engrais et autres fertilisants distribuées dans la région de Matam 87
Tableau 8. 3: Répartition et évolution des cultures vivriéres selon les superficies, les rendements et les productions par circonscription administrative 89
Tableau 8. 4: Répartition et évolution des cultures industrielles selon les superficies, rendement et productions, par circonscription administrative 91

Tableau 9.1 : Situation et évolution du réseau routier par circonscription administrative 147
Tableau 9.3 : Evolution du parc automobile selon le type de voiture, par circonscription administrative 148
Tableau 9.4 : Evolution du parc automobile selon le type de voiture et l'âge des véhicules 149
Tableau 9.5 : Evolution du nombre de véhicules nouvellement immatriculés selon le type 149

Tableau 10. 1: Répartition et évolution des effectifs du personnel des services de pêche selon le diplôme, par service 105
Tableau 10. 2: Autres intervenants selon le statut, les domaines et zones d'intervention dans la région 106
Tableau 10. 3: Répartition et évolution du nombre d'infrastructures de pêche par circonscription administrative 107
Tableau 10. 4: Evolution des sites, des pêcheurs et de l'armement selon le type de pêche, par circonscription administrative 107
Tableau 10. 5: Evolution de l'armement de la pêche artisanale selon le type, par circonscription administrative 108
Tableau 10. 6: Evolution de la production de la pêche artisanale selon le type de pêche, par circonscription administrative 109
Tableau 10. 7: Evolution des quantités produites par la pêche artisanale selon l'espèce, par circonscription administrative 110
Tableau 10. 8: Ventilation de la production artisanale selon la destination et l'année, par circonscription administrative (poids en tonne) 110
Tableau 10. 9: Ventilation de la production de la pêche artisanale selon l'espèce, l'année et la destination 111
Tableau 10. 10: Répartition et évolution des produits de la pêche artisanale selon la destination finale, par circonscription administrative 111

Tableau 11. 1: Estimation journalière de la production de déchets pour la commune de Matam 132
Tableau 11. 2: Evolution des ICPEs selon la nature et la classe 2015-2016 134
Tableau 11. 3: Evolution du nombre d'études d'impact environnemental et social réalisées par circonscription administrative 134

Tableau 12. 1: Répartition et évolution du nombre de consultations sociales effectuées par le SRAS dans la région selon le type de demande 68

Tableau 13.1 : Abonnés de la SDE dans la Commune de Matam 76
Tableau 13.2 : Evolution des principaux indicateurs d'assainissement selon la circonscription administrative ... 81

Tableau 14.1 : Evolution des effectifs du personnel des services des Eaux et Forêts selon le diplôme, par service 115
Tableau 14.2 : Autres intervenants selon le statut, les domaines et zones d'intervention dans la région 116
Tableau 14.3 : Situation du domaine classé, par circonscription administrative 117
Tableau 14.4 : Evolution de la situation des comités de lutte contre les feux de brousse, par circonscription administrative 118
Tableau 14.5 : Evolution du nombre de séances d'animation et de personnes touchées par celles-ci par circonscription administrative 119
Tableau 14.6 : Situation et évolution des pare-feu et feux précoces réalisés par circonscription administrative 120
Tableau 14.7 : Evolution de la situation des feux de brousse par circonscription administrative 121
Tableau 14.8 : Répartition et évolution du nombre de pépinières et de plants produits par circonscription administrative 123
Tableau 14.9 : Répartition et évolution du nombre de plants produits selon l'espèce, par circonscription administrative 123
Tableau 14.10 : Situation et évolution des plantations réalisées par circonscription administrative 125
Tableau 14.11 : Evolution des quantités et valeurs de la production forestière par circonscription administrative 126

Tableau 15. 1 : Evolution du nombre d'infrastructures de jeunesse selon le type, par circonscription administrative 162
Tableau 15.2 : Evolution du nombre d'associations de jeunes selon le type, par circonscription administrative 162
Tableau 15.3 : Situation des disciplines sportives pratiquées dans la région 163
Tableau 15.4 : Evolution du nombre d'infrastructures sportives selon le type, par circonscription administrative 164
Tableau 15.6 : Evolution du nombre d'associations et centres de formation sportive selon le type, par circonscription administrative 165

Tableau 16.1 : Répartition et évolution des effectifs du personnel des Inspections de Services Vétérinaires selon le diplôme, par Inspection 95
Tableau 16.2 : Liste des autres intervenants 95
Tableau 16.3 : Répartition et évolution du nombre d'infrastructures pastorales et avicoles par circonscription administrative 96
Tableau 16.4 : Evolution des effectifs du cheptel et de la volaille selon l'espèce par circonscription administrative 97
Tableau 16.5 : Evolution des statistiques des abattages contrôlés de viande dans les abattoirs de la région de Matam selon les espèces, par circonscription administrative 98
Tableau 16.6 : Répartition et évolution de la production de cuirs et peaux, par circonscription administrative .. 99
Tableau 16.7 : Les importations et exportation de bétail et volaille sur pied 99
Tableau 16.8 : Répartition et évolution des mouvements du bétail selon l'espèce, par circonscription administrative 100
Tableau 16.9 : Transit du bétail 100
Tableau 16.10 : Evolution de la situation des affections par circonscription administrative 101
Tableau 16.11 : Evolution des résultats des campagnes de vaccination et de déparasitage du bétail par circonscription administrative 101
Tableau 16.13 : Résultats des campagnes d'insémination artificielle (CIA) bovine par circonscription administrative 102

Tableau 17. 1 : Répartition et évolution du nombre d'infrastructures sanitaires publiques et parapubliques selon le type, par circonscription administrative 53
Tableau 17. 2: Liste des EPSNH rattachés selon les domaines techniques de compétences 54
Tableau 17. 3: Répartition des structures sanitaires privées selon le type, par département 54
Tableau 17. 4: Indicateurs de couverture sanitaire des populations 55

Tableau 17. 5: Répartition du personnel de santé selon la qualification professionnel, le type de structure et le statut, par circonscription administrative 55
Tableau 17. 6: Répartition et évolution des effectifs personnel clé des structures de santé selon la qualification professionnelle et le niveau de couverture 56
Tableau 17. 7: Evolution des principaux indicateurs de santé de la reproduction de la région selon les districts. 57
Tableau 17. 8: Evolution du nombre d'accouchements suivant le type et le district 58
Tableau 17. 9: Evolution des Taux de couverture vaccinale et d'abandon selon l'antigène le district sanitaire et les objectifs fixés en années 2015 et 2016 59
Tableau 17. 10: Evolution de la situation des Malades vus en Consultation Externe selon la catégorie de malades, par district 60
Tableau 17. 11: Taux de détection de la tuberculose selon le district 61
Tableau 17. 12: Evolution des indicateurs VIH/sida 62
Tableau 17. 13: Evolution des résultats de la surveillance des maladies à potentiel épidémique, des maladies à éradiquer et des MAPI dans la région de Matam selon le département et le district 63
Tableau 17. 14: Evolution des résultats des campagnes de supplémentassions en vitamine A et de déparasitage menées dans la région de ….. 64

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 2. 1 : Pyramide des âges de la population de la région de Matam en 2016 26
Graphique 2. 2 : Rapports de masculinité selon les groupes d'âges dans la région de Matam en 2016..... 26

Graphique 3. 1: Taux d'urbanisation de la région de Matam selon la circonscription administrative..... 30

Graphique 4. 1: Répartition des élèves de l'enseignement secondaire selon la série par circonscription administrative 49
Graphique 4. 2: TBS du moyen et du secondaire selon le sexe dans la région de Matam 51

Graphique 8. 1 : Distribution des emblavures pour les céréales selon la spéculation 88
Graphique 8. 2: Production céréalière par spéculation en 2015 et 2016 90
Graphique 8. 3 : Distribution des emblavures pour les cultures industrielles selon la spéculation..... 90
Graphique 8. 4 : Production industrielle par spéculation en 2015 et 2016..... 92

Graphique 13. 1 : Concentration des forages dans les circonscriptions administratives de la région, 2016..... 74

Graphique 14. 1: Proportion des plantations selon le réalisateur..... 124

SIGLES ET ABREVIATIONS

ACT	:	Artemisinin-based Combination therapy (combinaisons à base d'artémisinine)
ADOS	:	ARDECHE DROME OUROSSOGUI SENEGAL
ANCAR	:	Agence Nationale de Conseil Agricole et Rural
ANSD	:	Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie
ASUFOR	:	Association des Usagers de Forages
BAC	:	Baccalauréat
BAMTAARE	:	Développement en Pular
BCG	:	Bacille de Calmette et Guérin
BFEM	:	Brevet de Fin d'Etudes Moyennes
BRH	:	Brigade régionale d'Hygiène
BRH	:	Brigade Régionale d'Hygiène
BTP	:	Bâtiment et Travaux Publics
CAF	:	Classe d'Alphabétisation Fonctionnelle
CAM	:	Camelin
CAP	:	Certificat d'Aptitude Pédagogique
CDSMT	:	Cadre de dépenses sectorielles à moyen terme
CEM	:	Collège d'Enseignement Moyen
CFEE	:	Certificat de Fin d'Etudes Élémentaires
CFPEFS	:	Centre de Formation Professionnelle en Economie Familiale et Sociale
CHR	:	Centre Hospitalier Régional
CHRO	:	Centre Hospitalier régional de Ourossogui
CI	:	Cours d'Initiation
CPN	:	Consultation Pré-natale
CRD	:	Comité régional de Développement
CTP	:	Case des Tout-petits
DG	:	Diagnostic de gestation
DRDR	:	Direction Régionale du Développement Rural
DREC	:	Division Régionale des Etablissements Classés
DRH	:	Division Régionale de l'Hydraulique
DRTP	:	Division Régionale des Travaux Publics
DRTT	:	Division Régionale des Transports Terrestres
DRUH	:	Division Régionale de l'Urbanisme et de l'Habitat
DSK	:	District sanitaire de Kanel
DSM	:	District sanitaire de Matam
DSR	:	District sanitaire de Ranérou-ferlo
E R P	:	Etablissement Recevant du Public
E.F.I	:	Ecole de Formation des Instituteurs
ECB	:	Ecole Communautaire de Base
EPS	:	Education Physique et Sportive
FAR	:	Femme en Age de Reproduction
FERAM	:	Fédération Régionale des Aquaculteurs de Matam
FJ	:	Fièvre Jaune
GIS		Groupement d'Incendie et de Secours
GMP	:	Groupe Motopompe

GOANA	**:**	Grande offensive Agricole pour la Nourriture et l'abondance
HTA	**:**	Hypertension Artérielle
IA	**:**	Inspection d'Académie
ICPE	**:**	Installations Classées Pour La Protection de l'Environnement
IDEN	**:**	Inspection Départementale de l'Education Nationale
IEC	**:**	Information Education Communication
IMF	**:**	Institutions de Micro-Finances
INF/AS	**:**	Infirmier / Agent de Santé
IRA	**:**	Infection Respiratoire Aigue
IREF	**:**	Inspection Régionale des Eaux et Forêts
IRSV	**:**	Inspection régionale des services vétérinaires
IST	**:**	Infection Sexuellement Transmissible
MAC	**:**	Maison d'Arrêt et de Correction
MC	**:**	Maitre contractuel
MIA	**:**	Ministère de l'Industrie et de l'Artisanat
OMS	**:**	Organisation Mondiale de la Santé
ORL	**:**	Oto-rhino-laryngologie
PAIS	**:**	Programme d'Alphabétisation Intensive du Sénégal
PAPA2	**:**	Projet d'Appui au Plan d'Action (2ème phase)
PAPEL	**:**	Projet d'appui à l'élevage
PAST-BOV	**:**	Pasteurellose bovine
PAST-PR PPR	**:**	Peste des petits ruminants
PCIME	**:**	Prise en Charge Intégrée de la Maladie de l'Enfant
PENTA3	**:**	Pentavalent3
PEV	**:**	Programme Elargi de Vaccination
PGIES	**:**	Projet de Gestion Intégrée des Ecosystèmes dans quatre zones éco géographiques du Sénégal
PIP	**:**	Projet Intégré du Podor
PIV	**:**	Périmètre Irrigué villageois
PMI	**:**	Presidential Malaria Initiative
PNDS	**:**	Programme National de Développement Sanitaire
PNIA	**:**	Programme National d'Intensification Agricole
POAS	**:**	Plan d'occupation et d'affectation des sols
PRA	**:**	Pharmacie régionale d'Approvisionnement
PRODAM	**:**	projet de Développement Agricole de Matam
PROMER	**:**	Projet de Promotion de la Micro Entreprise Rurale
REVA	**:**	Retour vers l'agriculture
RIM	**:**	République Islamique de Mauritanie
RGPHAE	**:**	Recensement Général de la Population et de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Elevage
RM	**:**	Région Médicale
RNEA	**:**	Répertoire National des Entreprises et Associations
ROUVAX	**:**	Vaccin contre la rougeole
SAED	**:**	Société d'Aménagement et d'Exploitation des terres du Delta du Fleuve

Sénégal et des Vallées du Fleuve Sénégal et de la Falémé

SDE : Sénégalaise Des Eaux
SOU : Soins Obstétricaux d'Urgence
SRAT : Service Régional de l'Aménagement du Territoire
SRP : Service Régional de la Planification
SRPS : Service Régional de la Pêche et de la Surveillance
SRSD : Service Régional de la Statistique et de la Démographie
TBA : Taux brut d'admission
TBPS : Taux Brut de Préscolarisation
TBS : Taux Brut de Scolarisation
TOSTAN : ONG, TOSTAN signifie éclore
TPI : Traitement Préventif Intermittent
USE : Union pour la Solidarité et l'entre aide
VE : Volontaire de l'éducation

AVANT PROPOS

Dans la réalisation de ses missions de coordination technique des activités du système statistique national et de production et diffusion des données statistiques, l'ANSD réalise régulièrement des publications parmi lesquelles la « Situation Economique et Sociale du Sénégal » et les « Situations Economiques et Sociales » régionales.

Les Situations Economiques et Sociales (SES) régionales, élaborées chaque année par les Services Régionaux de la Statistique et de la Démographie (SRSD) pour l'année précédente, figurent en bonne place parmi les produits phares de l'ANSD. Elles constituent d'importants instruments de planification du développement économique et social régional et des outils d'aide à la décision aux niveaux régional et local. L'exercice d'analyse de la conjoncture qu'elles constituent n'a évidemment pas pour ambition l'exhaustivité, mais la présentation de manière synthétique des modes de fonctionnement essentiels de l'économie régionale.

Chaque SES régionale essaie d'embrasser la quasi-totalité des secteurs de l'activité économique et sociale. Elle met surtout en relief l'information quantitative et tente, par des analyses sommaires, de décrire la situation de chaque secteur d'activité dans la région concernée. De 2006 à 2015, la publication des SES a été précédée d'une validation régionale au cours de réunions des Comités Régionaux de Développement (CRD).

Cette Edition de l'année 2016 est l'aboutissement d'un travail qui a nécessité la collaboration de l'ensemble des services déconcentrés et des autres partenaires qui évoluent au niveau régional.

L'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie tient à les remercier tout particulièrement pour leur appui et leurs précieuses contributions sans lesquelles la réalisation de ce document ne saurait être possible.

Serigne Thiam

Chef du SRSD de Matam

CHAPITRE I : PRESENTATION DE LA REGION

I.1 DONNEES PHYSIQUES

Créée par la loi 2002-02 du 15 février 2002 et par le décret 2002–166 du 21 février 2002, la région de Matam est située entre 14°20 et 16°10 de latitude Nord, 12°40 et 14°60 de longitude ouest.

Elle est limitée au Nord par la République Islamique de Mauritanie et la région de Saint-Louis, au sud et au sud-est par la région de Tambacounda, au sud-ouest par la région de Kaffrine, à l'est par la République Islamique de Mauritanie et à l'ouest par la région de Louga. Le fleuve Sénégal borde la région sur toute sa partie orientale et septentrionale, sur une longueur d'environ 200 Km.

La région couvre une superficie de 29 616 Km², soit environ un septième du territoire national. Ce qui fait d'elle la seconde région la plus étendue du pays après celle de Tambacounda.

La région, qui a pour chef-lieu la ville de Matam, est située entre 14°20 et 16°10 de latitude nord et 12°40 et 14°60 de longitude ouest.

I.2 HISTORIQUE DU PEUPLEMENT

Le peuplement de la région est lié en partie aux vagues de migrations consécutives à l'éclatement de l'empire du Mali. Les premiers occupants de l'espace régional se seraient installés à Orkadiéré (Village situé dans le département de Kanel) qui a été à l'origine de la création de plusieurs autres villages de la région.

La région a enregistré l'afflux de populations venues de « Toro » (département de Podor) et du Djolof.

Ces populations qui se sont déplacées pour éviter les conflits qui sévissaient dans leurs anciens terroirs, ont trouvé sur place des terres d'accueil relativement paisibles et propices aux activités agropastorales et à l'apprentissage du coran et se sont installées sur autorisation de l'Almamy du Fouta.

I.3 RELIEF ET TYPES DE SOL

La région de Matam est située dans les zones sahéliennes et soudano–sahélienne (partie sud). Cette situation lui confère un milieu naturel diversifié et un environnement écologique riche et assez favorable.

Le relief est relativement plat par rapport au reste du pays. Il est caractérisé par une vaste plaine incisée de vallées.

Ce relief permet de distinguer trois (03) zones éco-géographiques distinctes :

- la vallée du fleuve constituée de dépressions et de micro reliefs appelée communément «dandé mayo» ;

- la zone du ferlo, latéritique dans la majeure partie de son espace et sableux dans sa partie occidentale (vers Lougré Thioly et Vélingara) ;

- le diéri ou zone intermédiaire.

Les sols se rangent en quatre grandes catégories :

1. les sols des cuvettes de décantation (walo) autrement dénommés hollaldé, sont soumis, en l'absence d'endiguement artificiel, à une submersion de longue durée au moment de la crue.

   Les sols hollaldé sont destinés à la riziculture dans les zones aménagées ou aux cultures de décrue dans les cuvettes naturelles.
2. les sols des levées fluvio-deltaïques (fondé), dont la cote peut atteindre 15 m à Matam, se trouvent ainsi à l'abri des faibles crues.

   Les sols de fondé sont essentiellement destinés aux productions de diversification.
3. les sols de « falo », sur les berges du fleuve ou des marigots, sont constitués de dépôts actuels, de texture sableuse à sablo-argileuse. Le falo constitue le lit mineur du fleuve ; il est inondé pendant la période des hautes eaux et exondé en étiage. Durant cette période, les populations s'adonnent aux cultures de falo.

4. les sols dunaires (diéri et ferlo sableux), de texture essentiellement sableuse (dior). Toutefois on note quelques poches de sols latéritiques (dans le ferlo et une partie du diéri).

I.4 VEGETATION ET FAUNE

La végétation au niveau des différentes zones éco géographiques de la région varie de savanes arbustives à des pseudo-steppes arbustives. Une biomasse herbacée très importante y est aussi rencontrée.
Ces ressources végétales organisées sous différentes formations constituent l'essence même de la zone écologique du ferlo ou zone sylvopastorale par excellence.
Aussi, les formations forestières qui les regroupent (forêts classées, réserves de faune et réserves sylvopastorales) constituent-elles la dernière bande qui freine l'avancée du désert dans la partie septentrionale du pays.

I.4.1 Forêts classées

Le département de Matam dispose de quatre (04) forêts classées d'une superficie totale de 12 280 ha, soit un taux de classement de 2,2%. Le département de Ranérou-ferlo renferme une bonne partie du domaine forestier existant au niveau de la région. Il est constitué de sept (7) massifs classés dont cinq (05) réserves sylvopastorales et deux (02) réserves de faune qui occupent une superficie de 1 550 100 ha, soit 92,4% du territoire départemental. Le département de Kanel, avec une seule forêt classée, a un taux de classement très faible.

I.4.2 Réserves de faune

La création des réserves de faune dans le Ferlo a pour objectif de préserver la faune relique et favoriser l'équilibre naturel du site. Ce qui a permis de contribuer à la reconstruction du patrimoine faunique. Le département de Ranérou-Ferlo concentre toutes les réserves recensées dans la région. Ces réserves se caractérisent par une riche biodiversité d'espèces végétales et fauniques.

Les réserves du Ferlo figurent également parmi les 12 sites du monde qui abritent la gazelle *Dama-Mhorr*. Elles servent d'habitats et de zones de migration hivernale à plusieurs espèces d'oiseaux. Aujourd'hui, la préservation des écosystèmes, face aux aménagements hydro agricoles et l'urbanisation anarchique de la zone, constitue une préoccupation environnementale majeure.

L'évolution de ces réserves de faune en réserve biosphère du ferlo comprenant, entre autres, les réserves sylvopastorales, les réserves naturelles communautaires et les unités pastorales vont contribuer à préserver davantage ces aires protégées.

I.5 DONNEES CLIMATOLOGIQUES

I.5.1 Pluviométrie

Dans la région de Matam plusieurs postes ont reçu le 09 juillet 2016 des pluies supérieures à 20 mm. La saison culturale y a démarré avec une semaine d'avance par rapport à la normale (07 juillet) et à 2015. En 2016, la saison culturale a commencée le 29 juin tandis qu'en 2015 elle a débuté le 06 juillet.

Le Cumul (mm) de la pluviométrie de la station de Matam à la date du 20 Octobre 2016 s'élève à 423,5 contre 360,2 à la date du 20 Octobre 2015. Pour la station de Ranérou 381,4 mm de pluies ont été enregistrées le 20 Octobre 2016 contre 387,4 mm le 20 Octobre 2015.

La pluviométrique en 2016 a été bonne dans toute la région à l'exception de du département de Ranérou Ferlo.

I.5.2 Température et humidité

Le climat de la région est caractérisé par une période de hautes températures qui dure cinq (05) mois (de février à juin) avec des maxima qui atteignent plus de 45° C (47,5°C enregistrée le 5 mai 2015) et une période de basse température de sept (07) mois (de juillet à janvier) avec un adoucissement du climat dû aux précipitations et à l'installation de la saison froide.

La température moyenne régionale est estimée à 30,2°C en 2015 contre 31,0°C en 2014, ce qui fait de cette année un peu plus fraîche en comparaison avec l'année dernière. Il faut aussi noter que cette moyenne cache de fortes disparités si l'on sait que la région enregistre plusieurs fois des températures qui sont généralement supérieures à 45°C.

La région connait une humidité relative avec une évolution en dent de scie puisqu'on enregistre des hauts et des bas. La plus faible valeur atteinte est celle de 1998 avec 42% et la plus forte valeur correspond à celle de 2003 qui pourrait peut être trouvé explication dans les fortes pluies de cette année.

I.5.3 Vents

Les vents qui balaient la région sont de deux types : l'Harmattan, chaud et sec, de direction Nord/Nord-est et la Mousson, chaud et humide, qui souffle pendant l'hivernage.

Ils constituent un potentiel fort pour encore réduire la facture pétrolière en exploitant l'énergie éolienne. En effet, le Sénégal à l'image de pays tel que l'Allemagne, pourrait explorer cette forme d'énergie moins couteuse avec des impacts négatifs réduits.

I.5.4 Insolation

La durée moyenne de l'ensoleillement est d'environ 7 à 8 heures par jour. Mais il faut noter qu'il arrive des périodes où on a environ 12 heures d'ensoleillement par jour. Ce fort potentiel cumulé permet d'avoir les résultats consignés dans le tableau ci-dessous. Ils montrent que dans l'année, on bénéficie pendant environ un tiers du temps du Soleil. Ce constat permet de déduire qu'avec de bonnes installations solaires, on pourrait réduire la facture pétrolière et peut être même accroître notre potentiel électrique. De ce fait, une politique orientée vers une diversification des sources de production doit d'être mise en œuvre afin de mieux satisfaire les besoins croissants des Sénégalais.

I.6 DONNEES HYDROGRAPHIQUES

Le potentiel hydraulique de la région reste important et est constitué des eaux de surface et des eaux souterraines.

Les eaux de surface sont constituées par le fleuve Sénégal (qui longe la région sur environ 200 km à l'est et au nord) et ses principaux défluents que sont le Diamel et le Diolol. A cela il faut ajouter de nombreux marigots et mares temporaires et permanents disséminés dans la région.

La mise en service des barrages de Diama et Manantali a permis à la région d'améliorer le potentiel en eau de surface.

Les eaux souterraines sont dans l'ensemble abondantes. Elles sont contenues dans :

- les nappes peu profondes ou phréatiques où elles sont atteintes à partir de puits dont la profondeur varie entre 25 et 100 mètres ;
- les nappes du Maastrichtien dont la profondeur peut atteindre parfois 300 mètres.

Les nappes phréatiques sont généralement captées avec des puits tandis que pour les nappes du Maastrichtien, le captage n'est possible que par forage.

Hormis la zone du socle située dans la partie sud-est de la région (dans la CR de Bokiladji), ces deux types de nappes généralisées et renouvelables produisent une importante quantité d'eau de bonne qualité. Le niveau d'exploitation des eaux souterraines est faible à cause surtout de la profondeur des nappes engendrant des coûts d'exhaure de l'eau très élevés.

I.7 ORGANISATION ADMINISTRATIVE

L'espace régional est constitué par l'ancien département de Matam (région de Saint-Louis) auquel sont rattachées les communautés rurales de Lougré Thioly (Arrondissement de Dodji) et Vélingara (Arrondissement de Barkédji), qui faisaient partie de la région de Louga.

Elle compte trois (3) départements, cinq (5) Arrondissements, vingt et six (26) Communes, 424 villages et 495 hameaux. Le département de Ranérou-Ferlo occupe plus de la moitié du territoire régional (51%). Les départements de Kanel et Matam font respectivement 30% et 19% de la superficie totale.

Les entités administratives de la région sont, de manière générale, vastes. En effet chaque département de la région, pris individuellement, a une superficie supérieure à celle des régions de Diourbel et Dakar réunies. Le département de Ranérou-Ferlo, qui fait trois fois la région de Diourbel (4 559,3 Km²), est plus vaste que les régions de Dakar, Thiès, Ziguinchor et Fatick. Hormis Agnam-Civol, tous les autres

arrondissements de la région de Matam ont une superficie plus étendue que les départements des régions de Thiès et Diourbel.
L'étendue de la région et de ses entités administratives, jumelée à un enclavement interne et externe, pose de réels problèmes de liaison, d'encadrement administratif et technique, et de sécurité des populations.

I.8 PRINCIPALES ACTIVITES ECONOMIQUES

Dans la région de Matam, l'agriculture, l'élevage constituent les principales activités économiques: 90% de la population. La sylviculture, la pêche, l'artisanat et le commerce y sont également importants et constituent des atouts de taille.

CHAPITRE II : DEMOGRAPHIE

II.1 INTRODUCTION

La dynamique de la démographie est un phénomène complexe dont le déterminant demeure le rapport fécondité/natalité et mortalité qui est en nette croissance depuis les années 60. Le Sénégal apparaît ainsi comme un pays à forte fécondité, même si des baisses sont observées au cours des différentes EDS.

Autant de par ses aspects quantitatifs que qualitatifs, la population demeure le fondement du développement économique et social du pays. Pour l'avoir bien compris, l'Etat du Sénégal a élaboré et mis en œuvre depuis 1988 une déclaration de politique de population pour donner une réponse adéquate aux phénomènes et problèmes.

En effet, une croissance rapide de la population conjuguée à une urbanisation accélérée par un exode rural massif entraine naturellement un ralentissement des performances économiques creusant du coup le déséquilibre entre les ressources disponibles dont la croissance est moins rapide et la population.

L'adoption de la Déclaration de Politique de Population (DPP) en avril 1988 par le Gouvernement marque ainsi une nouvelle étape très déterminante dans la prise de conscience du volet population dans le processus de développement économique et social en définissant une politique globale tournée vers l'avenir. Des jalons sont ainsi posés pour « améliorer la qualité de la vie et favoriser l'instauration d'un bien être pour toutes les couches de la population ». Dans ce chapitre, nous allons nous intéresser au niveau et à l'évolution de la population, à la structure par âge et sexe, l'analyse de la pyramide des âges, le rapport de masculinité par groupe d'âge, la répartition spatiale de la population.

II.2 ETAT ET STRUCTURE DE LA POPULATION

II.2.1 Niveau et évolution de la population

La population de la région de Matam est estimée à 630 703 habitants en 2016. Cette estimation est basée sur le recensement de 2013 qui avait donné une population de 562 539 habitants. De 2013 à 2014, la population de Matam a connu une augmentation relative de 3,9%, en passant de 562 539 habitants à 584514 habitants en 2014. Il faut noter que cette population ne cesse d'augmenter et pour les années qui suivent, elle est estimée à 607 237 habitants en 2015 et 630 703 en 2016, soit des taux de croissances respectifs de 3,9% et 3,9%. Ces taux de croissance étaient plus faibles aux années antérieures au RGPHAE de 2013 à l'exception de 2002. En effet, pour une population de 168575 habitants en 1975, la région de Matam est passée à 220 221

habitants en 1988, soit un taux de croissance de 2,3% et à 423 915 habitants en 2002, soit un taux de croissance démographique de 4,8%. De 2002 à 2013, le taux de croissance démographique a connu une baisse considérable et est de 2,6% pour une population de 423 915 habitants en 2002 à une population de 562 539 habitants en 2013.

Tableau 2. 1 : Evolution de la population de la région de Matam de 1976 à 2016

Désignation	RGP 1976	RGPH 1988	RGPH 2002	RGPHAE 2013	Proj. 2014	Proj. 2015	Proj. 2016
Population résidente	168 575	220 221	423 915	562 539	584 519	607 231	630 703
Taux d'accroissement moyen annuel		2,25%	4,79%	2,61%	3,91%	3,89%	3,87%

Source : SRSD Matam

II.2.2 Structure par âge et par sexe

II.2.2.1 Analyse de la pyramide des âges

La région de Matam, à l'instar des autres régions du Sénégal, a une pyramide des âges qui donne la structure de la population d'un pays sous développé. Autrement dit, la pyramide des âges a une base élargie et un sommet rétréci. Ce qui caractérise la jeunesse de la population de Matam. Que l'on soit du côté des hommes ou de celui des femmes, le constat est que la population âgée de moins de 40 ans représente plus de 80% de la population totale de la région et la population âgée de plus de 60 ans représente de moins de 6% de la population totale.

En effet, sur un total de 310 622 hommes dans la région de Matam, les 265 541 ont moins de 40 ans, soit 85,48% de la population masculine. Chez les femmes, pour une population de 320 081, les 261 962 sont âgées de moins de 40 ans, soit 81,84% de la population féminine. Cette jeunesse de la population témoigne de l'existence d'un fort taux de natalité dans la région de Matam et cela peut être un atout pour son développement si la jeunesse bénéficie d'une formation et ou d'une éducation de qualité leur permettant de prendre en mains la problématique du développement de la localité. Par contre, une négligence de cette population jeune très importante dans la région peut créer une « bombe démographique » qui sera une entrave pour le développement de la localité.

La faiblesse de la population âgée de 60 ans et plus témoigne une faiblesse de l'espérance de vie à la naissance dans la région. En effet, sur une population de 310 622 chez les hommes, il y'a seulement 15 635 personnes âgées de 60 ans et plus, soit 5,03%. Chez les femmes, la population âgée de 60 ans et plus représente 18 172 sur les 320 081, soit 5,67%.

Graphique 2. 1 : Pyramide des âges de la population de la région de Matam en 2016

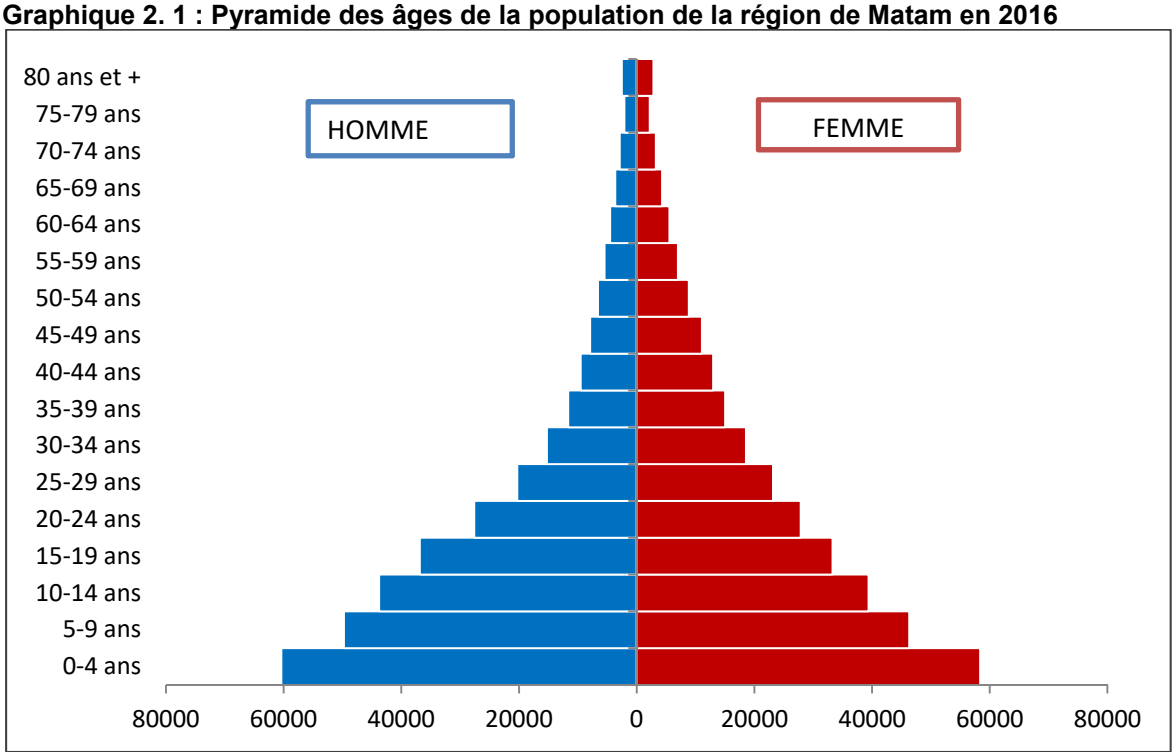

Source : SRSD Matam

II.2.2.2 Rapport de masculinité par groupe d'âges

Le rapport de masculinité désigne le rapport, dans une population donnée, ou d'un groupe d'âges, de l'effectif masculin à l'effectif féminin, exprimé en nombre d'hommes pour 100 femmes. Une valeur inférieure à 100 indique que les femmes sont plus nombreuses que les hommes ; une valeur supérieure à 100 indique que les hommes sont plus nombreux que les femmes. Le graphique ci-dessus donne le rapport de masculinité selon les groupes d'âges dans la région de Matam en 2016.

Graphique 2. 2 : Rapports de masculinité selon les groupes d'âges dans la région de Matam en 2016

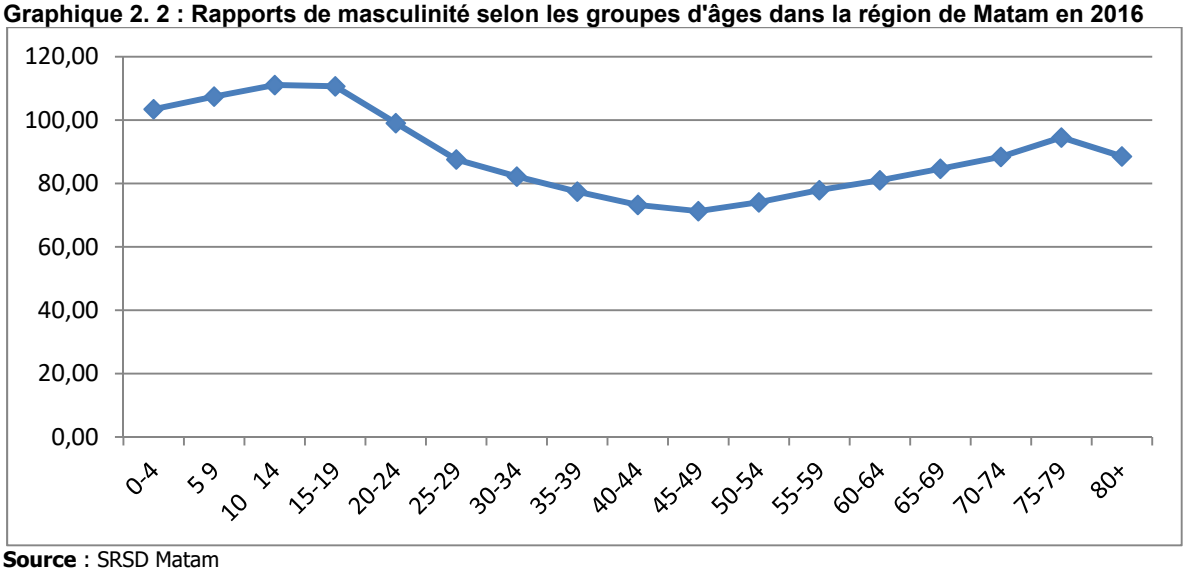

Source : SRSD Matam

L'analyse de ce graphique montre que dans la région de Matam, il nait plus de garçons que de filles, soit 103 garçons pour 100 filles. Ce rapport de masculinité évolue en faveur de la population masculine jusqu'à l'âge de 20 ans. Ce qui signifie que de 0 à 20 ans, on trouve plus de garçons que de filles dans la région de Matam. Le niveau le plus élevé atteint par le rapport de masculinité dans la région est de 111 garçons pour 100 filles, et c'est au groupe d'âges 10-14 ans. Autrement dit, de 0 à 14 ans, le nombre de filles diminue plus que celui des garçons. Cette tendance va commencer à se renverser et sans arrêt à partir de 14 ans. Il faut noter que c'est au niveau du groupe d'âges 20-24 ans que l'on constate une égalité statistiquement entre le nombre de garçons et celui des filles. Autrement dit, c'est au niveau de ce groupe d'âges que l'on a un rapport de masculinité égal à 100. A partir de 25 ans, le rapport de masculinité est inférieur à 100. Son plus bas niveau est atteint au groupe d'âges 45-49 ans avec une valeur de 71. Dans ce groupe d'âges, on trouve 71 hommes pour 100 femmes. Au-delà, le rapport de masculinité commence à augmenter à nouveau, mais reste toujours en dessous de 100. Il augmente jusqu'à l'âge de 79 ans, en passant de 71 à 94 avant de redescendre à partir de 80 ans et plus.

II.2.2.3 Rapport de dépendance

Le rapport de dépendance démographique globale est défini comme étant le rapport de la population combinée de jeunes (personnes âgées de 0 à 15 ans) et de personnes âgées (personnes âgées de 60 ans et plus) à la population en âge de travailler (personnes âgées de 16 à 64 ans). Autrement dit, il s'agit du rapport entre la population potentiellement inactive sur la population potentiellement active.

L'analyse du tableau ci-dessous, en l'occurrence le rapport de dépendance de la population de Matam, donne une valeur globale de 104. Autrement dit, dans la région de Matam, 100 personnes potentiellement actives prendront en charge 104 personnes potentiellement inactives. Ce rapport est beaucoup plus élevé chez les hommes que chez les femmes. En effet, chez les hommes, le rapport de dépendance démographique global est de 113 contre 96 chez les femmes.

Tableau 2. 2 : Rapport de dépendance de la population de Matam

	2016		
Population	Homme	Femme	Ensemble
Potentiellement inactive	165 059	156 702	321 761
Potentiellement active	145 563	163 379	308 942
Rapport de dépendance	113	96	104

Source : SRSD Matam

II.3 REPARTITION SPATIALE DE LA POPULATION ET DENSITE

II.3.1 Répartition spatiale de la population

La répartition spatiale de la population de Matam laisse apparaitre une disparité notable entre les trois départements d'une part et entre le milieu urbain et le milieu rural d'autre part.

Sur une population de 630 703 habitants, les 305 655 vivent dans le département de Matam soit 48,5%. Il s'en suit le département de Kanel avec une population de 267 517 habitants (42,4%) et celui de Ranérou (57 531, soit 9,1%). Cette répartition montre une forte concentration de la population de Matam au niveau des deux premiers départements cités au détriment de celui de Ranérou-ferlo.

Il faut noter que la plus grande partie de la population de Matam vit en milieu rural. En effet, sur une population de 630 703 habitants, les 496 407 vivent en milieu rural, soit un pourcentage de 78,7% contre seulement 134 296 personnes pour le milieu urbain, soit 21,3%.

Cette inégale répartition entre le milieu urbain et le milieu rural est pratiquement la même, quel que soit le département considéré. En effet, dans le département de Matam, sur une population de 305 655 habitants, les 245 384 vivent en milieu rural ; soit 80,3%. Dans le département de Kanel, sur une population de 267 517 habitants, les 196 885 vivent en milieu rural, soit 73,6%. Enfin, dans le département de Ranérou, sur une population de 57 531 habitants, les 54 138 vivent en milieu rural, soit 94,1%.

Tableau 2. 3 : Répartition de la population de Matam selon le milieu de résidence, par circonscription administrative

	Urbain			Rural			Ensemble		
Département	Homme	Femme	Ensemble	Homme	Femme	Ensemble	Homme	Femme	Ensemble
Matam	10,3%	9,4%	19,7%	38,9%	41,4%	80,3%	49,2%	50,8%	305 655
Kanel	13,2%	13,2%	26,4%	35,5%	38,0%	73,6%	48,7%	51,3%	267 517
Ranérou-ferlo	3,2%	2,7%	5,9%	47,7%	46,4%	94,1%	50,9%	49,1%	57 531
Région	68 588	65 708	134 296	241 394	255 012	496 407	309 983	320 720	630 703

Source : SRSD, Matam

II.3.2 Densité de la population

La région de Matam s'étend sur une superficie de 28 532 km^2 qui est répartie de façon inégale entre les trois départements. C'est le département de Ranérou-ferlo qui occupe la plus grande superficie de la région avec 13 329 Km², soit 46,7% de la superficie globale. Il est suivi par le département de Kanel, avec une superficie de 9198 Km², soit 32,2% de la superficie régionale et le département de Matam, avec une superficie de 6005 Km², soit 21,1% de la superficie totale de la région.

Représentant 21,1% de la superficie régionale et 48,5% de la population, le département de Matam est le plus dense de la région avec 51 habitants au Km². Il est suivi par le département de Kanel avec une densité de 29 habitants au Km² et celui de Ranérou-ferlo, avec 4 habitants au Km². Globalement, la région de Matam qui s'étend sur une superficie de 28 532 Km² est occupée par une population de 630 703 habitants, soit une densité de 22 habitants au Km².

Tableau 2. 4 : Densité de population de la région de Matam selon le département en 2016

Département	Superficie (km^2)	% superficie Région	Population	%Population Région	Densité (hts/km^2)
Matam	6 005	21,1%	305 655	48,5%	51
Kanel	9 198	32,2%	267 517	42,4%	29
Ranérou	13 329	46,7%	57 531	9,1%	4
Région	28 532	100,0%	630 703	100,0%	22

Source : SRSD Matam

CHAPITRE III : URBANISATION, CONSTRUCTION ET HABITAT

III.1 INTRODUCTION

La politique en matière d'urbanisme et d'habitat repose essentiellement sur la gestion de l'espace des villes et autres agglomérations, la production de logements et de parcelles viabilisées, la promotion de l'habitat social, l'aménagement des espaces ouverts et la surveillance de l'occupation du sol et des constructions.
Dans cette partie, il sera question de faire le point sur le niveau d'urbanisation dans la région, présenter la répartition de la population urbaine, parcourir quelques aspects relatifs à l'habitat avant de boucler avec les atouts et contraintes du secteur.

III.2 URBANISATION

III.2.1 Taux d'urbanisation

La région de Matam est faiblement urbanisée. Seuls 21,29% des habitants vivent en milieu urbain.

Graphique 3.1 : Taux d'urbanisation de la région de Matam selon la circonscription administrative

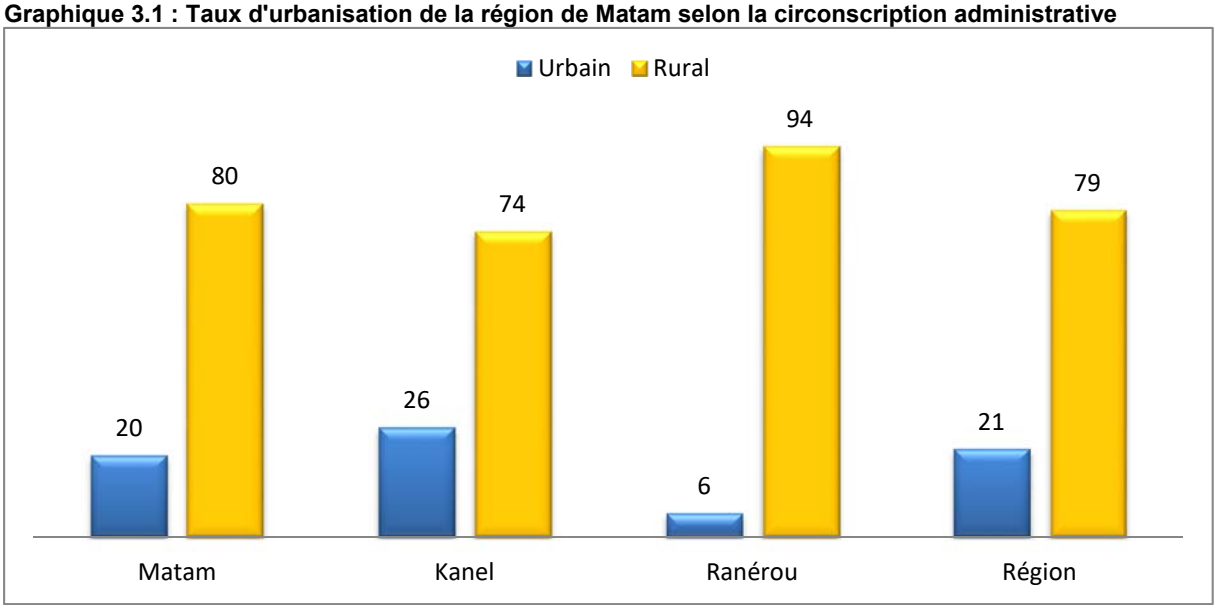

Source : SRSD de Matam, 2016

En effet, le graphique ci-haut révèle que c'est dans le département de Matam que l'on note le taux d'urbanisation le plus élevé (26,40%). Il est suivi du département de Kanel et du département de Ranérou-ferlo qui est très faiblement urbanisé.

III.2.2 Répartition de la population urbaine

Il s'agit de la population totale qui vit dans un milieu défini comme urbain. Ainsi, toutes les communes qui existaient jusqu'avant la mise en place de l'acte III de la décentralisation sont considérées comme étant en milieu urbain. De surcroît, les anciennes communautés rurales sont jusque-là considérées comme représentant le milieu rural. Le tableau ci-dessous présente les différentes collectivités locales du milieu urbain de la région de Matam.

Tableau 3.1 : Répartition de la population urbaine régionale selon les localités et le sexe

Localité	Homme	Femme	Ensemble
Population urbaine de la région	68 589	65 710	134 298
MATAM	150 395	155 260	305 655
COM .MATAM	10 269	9 036	19 304
COM. OUROSSOGUI	9 404	8 147	17 551
COM. THILOGNE	5 935	5 772	11 706
COM. NGUIDILOGNE	5 943	5 766	11 710
KANEL	130 323	137 194	267 517
COM. KANEL	7 612	6 935	14 547
COM. SEMME	3 821	3 905	7 726
COM. WAOUNDE	4 338	4 424	8 762
COM. DEMBANCANE	2 904	3 030	5 934
COM. HAMADY OUNARE	5 582	5 826	11 408
COM. SINTHIOU BAMANBE-BANADJI	7 678	7 819	15 497
COM. ODOBERE	3 288	3 470	6 758
RANÉROU-FERLO-FERLO	29 265	28 266	57 531
COM. RANÉROU-FERLO	1 814	1 579	3 393

Source : SRSD de Matam, 2016

Il ressort du tableau qu'une seule collectivité locale de tout le département de Ranérou-ferlo est en milieu urbain ; ce qui explique d'ailleurs son faible taux d'urbanisation. Le département de Matam en compte quatre, tandis que celui de Kanel en compte sept.

III.3 CONSTRUCTION ET HABITAT

Les autorisations de construire sont une compétence attribuée à la Division régionale de l'urbanisme.

Tableau 3.2 : Evolution du traitement des demandes d'autorisation de construire

Indicateurs	Réalisations
Nombre de demandes reçues	66
Nombres de demande autorisée	65
Nombre de demande non autorisées	1
Rez-de-chaussée	23
Etage	43

Source : Division régionale de l'urbanisme de Matam, 2016

Le nombre de demandes d'autorisation de construire reçues est très faible pour toute la région (65). Presque toutes les demandes reçues ont été autorisées par les services compétents. Ces 66 demandes portent essentiellement sur la construction de 23 bâtiments de niveau 1 et de 43 bâtiments en étage.

III.4 DIAGNOSTIC DU SECTEUR

Les contraintes du sous-secteur sont liées à la faiblesse des moyens d'intervention du service de l'urbanisme, l'insuffisance d'outils de gestion et de planification urbaine (excepté les communes de Matam, Ranérou, Kanel et Ourossogui), l'occupation anarchique et parfois illégale de l'espace, l'absence de réseaux d'assainissement, l'insuffisance de la voirie urbaine et de l'éclairage public, un transport urbain peu développé et onéreux, des difficultés d'extension pour certaines localités, l'absence de réserve foncière pour certaines localités, la faible prise en charge de la gestion des ordures ménagères par les collectivités locales, l'enclavement des zones de Dandé mayo et du Ferlo, la cherté des matériaux de construction, l'éloignement des centres d'approvisionnement, l'absence de promoteurs immobiliers, l'absence de contrôle systématique dans la construction, l'absence d'organisation et manque d'expertise des acteurs du BTP, la non-généralisation des programmes de branchements sociaux (eau), l'absence de lotissement ou d'alignement au niveau de certains établissements humains et l'inexistence de coopératives d'habitat.

Pour essayer de résoudre ces difficultés, des projets et programmes sont initiés dans la région tels que le programme villes religieuses (Matam, Ourossogui et Boynadji) pour environ 550 ha, le projet ISEP (Institut Supérieur d'Enseignement Professionnel) dans la commune de Matam pour lequel les travaux ont commencé, les travaux de la Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) de Ourossogui sont en phase de relance, le projet villes nouvelles d'une superficie de 57 km² sur l'axe Ourossogui, Ogo et Dantiadi,

la réhabilitation de la RN7 et de la RN2 et le déplacement de l'aéroport de Ourossogui dans un autre lieu plus adéquat.

CHAPITRE IV : EDUCATION

IV.1 INTRODUCTION

Pour un développement des facultés physiques, psychiques et intellectuelles d'un être vivant, l'éducation constitue une étape incontournable. Par extension, l'éducation humaine désigne également les moyens mis en place pour permettre ces apprentissages et les caractéristiques morales et raisonnables des cultures localisées. Selon la convention des droits de l'enfant, l'éducation est un droit garanti par les États et doit avoir les objectifs suivants :

- favoriser l'épanouissement de la personnalité de l'enfant et le développement de ses dons et de ses aptitudes mentales et physiques, dans toute la mesure de leurs potentialités ;
- inculquer à l'enfant le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, et des principes consacrés dans la Charte des Nations Unies ;
- inculquer à l'enfant le respect de ses parents, de son identité, de sa langue et de ses valeurs culturelles, ainsi que le respect des valeurs nationales du pays dans lequel il vit, du pays duquel il peut être originaire et des civilisations différentes de la sienne ;
- préparer l'enfant à assumer les responsabilités de la vie dans une société libre, dans un esprit de compréhension, de paix, de tolérance, d'égalité entre les sexes et d'amitié entre tous les peuples et groupes ethniques, nationaux et religieux, et avec les personnes d'origine autochtone.

De surcroît, le traitement de ce chapitre va se faire en suivant l'ordre chronologique des étapes du cursus scolaire normal, c'est-à-dire en commençant par le préscolaire, ensuite l'élémentaire et en finissant par le moyen et le secondaire.

IV.2 LA PETITE ENFANCE

IV.2.1 Les infrastructures

L'éducation de base, au niveau de la petite enfance, doit être une priorité pour la région de Matam et pour celle-ci, des infrastructures pouvant accueillir les enfants ont été mises en place. Le tableau suivant donne la répartition des établissements d'accueil de la petite enfance selon le type et le statut, par circonscription administrative. L'analyse de ce tableau montre qu'il existe 72 établissements dans la région dont tous des publics.

Tableau 4.1 : Répartition des établissements d'accueil de la petite enfance selon le type et le statut, par circonscription administrative

Type d'établissement	Statut	Kanel	Matam	Ranérou-ferlo	Région de Matam
Case communautaire	Public	1	2	7	10
Case des Tout Petits	Public	22	24	1	47
Ecole maternelle	Public	3	9	0	12
Garderie d'enfants	Public	1	1	0	2
Total	Public	28	36	8	72

Source : Inspection d'académie de Matam

Ces établissements concernent entre autres la Case Communautaire, la Case des Tout-Petits, l'Ecole maternelle, la Garderie d'enfants. Les établissements d'accueil de la petite enfance les plus fréquents dans la région sont la case des tout-petits avec 47 unités. Il faut noter que c'est dans le département de Matam où l'on trouve le plus d'établissements pour la petite enfance avec un nombre de 36 contre 28 et 8 dans les départements de Kanel et Ranérou-ferlo respectivement.

Le nombre d'établissements d'accueil de la petite enfance a connu une hausse de 20% entre les années scolaires 2014/2015 et 2015/2016, en passant de 60 à 72 unités. Il faut noter que cette hausse est constatée dans tous les départements.

Tableau 4.2 : Evolution des établissements d'accueil de la petite enfance selon le type et la circonscription administrative

Type d'établissement	Année	Kanel	Matam	Ranérou Ferlo	Région de Matam
Case communautaire	2014 / 2015	0	0	0	0
	2015 / 2016	1	2	7	10
	Variation en %				
Case des Tout Petits	2014 / 2015	22	23	1	46
	2015 / 2016	22	24	1	47
	Variation en %	0	4,34	0	2,2
Ecole maternelle	2014 / 2015	3	9	0	12
	2015 / 2016	3	9	0	12
	Variation en %	0	0		0
Garderie d'enfants	2014 / 2015	1	0	1	2
	2015 / 2016	1	1	0	2
	Variation en %	0		-100	0
Total	2014 / 2015	26	32	2	60
	2015 / 2016	28	36	8	72
	Variation en %	7,7	12,5	300	20

Source : Inspection d'académie de Matam

Une analyse plus poussée du tableau montre que la hausse du nombre d'établissements d'accueil de la petite enfance est imputable à la case Communautaire dont la valeur absolue passe 0 à 10, soit une valeur relative de 100% et à la case des tout-petits dont la valeur absolue est passée de 46 à 47, soit une hausse relative de 2,2%.

IV.2.2 Le personnel

Il est important d'avoir des infrastructures de qualité pour une bonne formation de base d'une population donnée, mais le plus important c'est de les doter d'un personnel compétant permettant de mieux accompagner la petite enfance qui est l'avenir de cette population. Ainsi, la région de Matam doit faire des efforts pour la formation de la petite enfance et le tableau suivant permet de l'illustrer.

Tableau 4.3 : Répartition du personnel des établissements d'accueil de la petite enfance selon le type d'établissement, le sexe et la circonscription administrative

Type d'établissement	Sexe	Kanel	Matam	Ranérou Ferlo	Région de Matam
Case communautaire	Hommes	0	3	0	3
	Femmes	3	10	1	11
	Ensemble	3	13	1	17
Case des Tout Petits	Hommes	5	11	0	25
	Femmes	30	57	2	89
	Ensemble	43	68	3	114
Ecole maternelle	Hommes	5	10	0	16
	Femmes	10	21	4	35
	Ensemble	16	31	4	51
Garderie d'enfants	Hommes	0	0	0	0
	Femmes	2	4	0	6
	Ensemble	2	4	0	6
Total	Hommes	29	39	1	70
	Femmes	35	77	6	118
	Ensemble	64	116	7	188

Source : Inspection d'académie de Matam

Le tableau ci-dessus montre que le personnel enseignant de la petite enfance est évalué au nombre de 188 enseignants au courant de l'année scolaire 2015/2016. Il faut noter que le personnel de la petite enfance est composé à majorité des femmes dans la mesure où dans la région sur les 188 enseignants, les 118 sont des femmes

contre seulement 70 hommes. Ceci peut être expliqué par le rôle qu'occupe la femme dans le foyer et son expérience dans l'éducation de la petite enfance. Cette tendance est la même dans les trois départements, même si le personnel le plus important est localisé dans le département de Matam qui est la capitale régionale. Les établissements qui accueillent le plus d'enseignants de la petite enfance sont les cases des tout-petits avec 114 enseignants.

IV.2.3 Les effectifs

La région de Matam compte 6161 élèves inscrits dans les établissements de la petite enfance durant l'année scolaire 2015 - 2016 pour 3450 filles contre 2711 garçons, soit 55,9% de filles. Cette répartition selon le genre est pratiquement la même selon les IEF des trois départements. En effet, dans le département de Ranérou-ferlo, on décompte 56,2%% de filles. Dans les départements de Matam et de Kanel, il s'agit de 55,9% de filles. Il faut noter que plus de la moitié des élèves se sont inscris dans les cases communautaires et les cases des tout-petits. En effet, sur les 6161 élèves, les 555 sont dans les cases communautaires et les 3758 dans les cases des tout-petits. C'est au niveau de la garderie d'enfants où l'on trouve le plus faible nombre avec seulement 185 élèves.

Tableau 4.4 : Répartition des effectifs des établissements d'accueil de la petite enfance selon le type d'établissement, le sexe et la circonscription administrative

Type d'établissement	Sexe	Kanel	Matam	Ranérou Ferlo	Région de Matam
Case communautaire	Garçons	57	86	100	243
	Filles	63	97	152	312
	Ensemble	120	183	252	555
Case des Tout Petits	Garçons	968	801	17	1 654
	Filles	1 048	902	22	2 104
	Ensemble	2 016	1 703	39	3 758
Ecole maternelle	Garçons	178	588	33	732
	Filles	193	637	34	931
	Ensemble	371	1 225	67	1 663
Garderie d'enfants	Garçons	69	15	6	82
	Filles	73	16	6	103
	Ensemble	142	31	12	185
Total	Garçons	1 166	1 383	162	2 711
	Filles	1 483	1 759	208	3 450
	Ensemble	2 649	3 142	370	6 161

Source : Inspection d'académie de Matam

La comparaison par rapport à l'année scolaire 2014/2015 laisse apparaître une tendance haussière des effectifs notés dans la petite enfance. Hormis la garderie d'enfant où le nombre d'inscrits à connu une petite baisse de 1,6%, le nombre d'inscrits a progressé et est plus accentuée au niveau des cases communautaires.

Tableau 4.5 : Evolution des effectifs des établissements d'accueil de la petite enfance selon le type d'établissement et la circonscription administrative

Type d'établissement	Année	Kanel	Matam	Ranérou Ferlo	Région de Matam
Case communautaire	2014 / 2015	38	132	310	480
	2015 / 2016	120	183	252	555
	Variation en %	215,8	38,6	-18,7	15,6
Case des Tout Petits	2014 / 2015	1 674	1 980	56	3 710
	2015 / 2016	2 016	1 703	39	3 758
	Variation en %	20,4	-14,0	-30,4	1,3
Ecole maternelle	2014 / 2015	311	1 345	0	1 656
	2015 / 2016	193	1 225	67	1 663
	Variation en %	-38,0	-8,9	-	0,4
Garderie d'enfants	2014 / 2015	166	22	0	188
	2015 / 2016	142	31	12	185
	Variation en %	-14,5	40,9	-	-1,6
Total	2014 / 2015	3 189	3 479	366	6 034
	2015 / 2016	2 649	3 142	370	6 161
	Variation en %	-16,9	-9,7	1,1	2,1

Source : Inspection d'académie de Matam

IV.2.4 Intensité de la préscolarisation

L'intensité de la préscolarisation est un indicateur important pour la mesure de la fréquentation de la petite enfance. Cette mesure est appréhendée par le taux brut de scolarisation qui, pour rappel, est la proportion des enfants d'un âge donné scolarisé par rapport à la population totale des enfants du même âge. Une autre notion à définir c'est l'indice de parité qui est le rapport entre la valeur correspondant au sexe féminin et celle correspondant au sexe masculin pour un indicateur donné. Un indice de parité égal à 1 indique une parfaite parité entre individus de sexe féminin et de sexe masculin. Des valeurs d'indice inférieures à 1 sont le signe de disparité en faveur des individus de sexe masculin et des valeurs supérieures à 1 reflètent une disparité en faveur des

individus de sexe féminin. Ainsi, le tableau suivant met en évidence l'intensité de la préscolarisation dans la région de Matam.

Tableau 4.6 : Evolution du Taux Brut de Préscolarisation (TBPS) selon le sexe, par circonscription administrative

Indicateurs	Années	TBPS Garçons	TBPS Filles	TBPS Global	Indice de parité
Kanel	2014 / 2015	6	6,6	6,3	1,3
	2015 / 2016	11,8	7	7,6	1,3
	Variation en %	96,6	6,0	20,6	0,0
Matam	2014 / 2015	8,8	11,2	9,8	1,0
	2015 / 2016	15,3	11,6	12,3	1,1
	Variation en %	73,8	3,2	24,8	7,8
Ranérou-ferlo	2014 / 2015	3,7	3,8	3,8	1,1
	2015 / 2016	9,2	7,5	11	1,7
	Variation en %	143,3	95,3	188,7	56,6
Région de Matam	2014 / 2015	6,1	7,2	6,6	1,1
	2015 / 2016	12,1	8,7	10,3	1,3
	Variation en %	95,4	20,5	54,8	20,8

Source : Inspection d'académie de Ranérou-ferlo

L'analyse de ce tableau montre une augmentation du TBS dans la région de Matam en passant de 6,1% en 2015 et de 12,1% en 2016. Cette augmentation est imputable au département de Ranérou-ferlo dont le TBS est passé de 3,8% en 2015 à 11,0% en 2016, là où ceux des autres départements ont connu une hausse modérée entre les deux années. La faiblesse des TBS dans le préscolaire témoigne que les parents n'accordent pas encore une importance dans l'éducation de la petite enfance. Cette éducation connait une disparité en faveur des petites filles dans la région comme le témoigne l'indice de parité. Cet indice qui varie entre 1,0 et 1,7 entre 2015 et 2016 dans tous les départements. Cela montre que dans la région de Matam, les parents accordent plus d'importance dans l'éducation des petites filles que celle des petits garçons dans le préscolaire.

IV.3 L'ELEMENTAIRE

IV.3.1 Introduction

L'enseignement élémentaire dans un pays est le premier degré d'enseignement et accueille généralement les enfants de 6 à 11 ans. C'est le fondement de l'enseignement donné à l'élève qui est d'une importance capitale dans son cursus scolaire. Au Sénégal,

l'école primaire débute avec le Cours d'Initiation et se termine à la classe de CM2 qui doit être sanctionnée par un diplôme de CFEE. Pour mener à bien cette mission, l'école primaire doit être dotée d'une infrastructure de qualité et des enseignants qualifiés. Ainsi, dans cette partie nous étudierons les forces et les faiblesses de l'école primaire dans la région de Matam.

IV.3.2 Les infrastructures

Dans la région de Matam, le nombre d'écoles primaires a connu une légère augmentation entre 2015 et 2016. Durant l'année scolaire 2015/2016, un nombre de 425 écoles primaires a été recensé dans la région contre 422 durant l'année scolaire 2014/2015, soit une augmentation de 0,7%. Cette augmentation est sentie pratiquement dans le privé. Dans le public, le nombre est passé de 412 à 408 et dans le privé, de 10 à 17. Il s'avère nécessaire de signaler la disparition d'une école primaire publique dans le département de Kanel, car il y a été recensé 124 écoles publiques en 2015 contre 133 en 2016. S'agissant du département de Matam, une baisse de 6,8% a été notée.

Tableau 4.7: Evolution du nombre d'établissements d'enseignement élémentaire selon la circonscription administrative et le statut

Circonscriptions administratives	2014 / 2015			2015 / 2016			Variation en %		
	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total
Kanel	124	9	133	133	9	142	7,2	0,0	6,8
Matam	192	0	192	179	7	186	-6,7		-3,1
Ranérou Ferlo	96	1	97	96	1	97	0,0	0,0	0,0
Région de Matam	412	10	422	408	17	425	-0,9	70,0	0,7

Source : Inspection d'académie de Matam

IV.3.3 Le personnel

Le personnel enseignant dans le primaire a connu une baisse de 10,6 % dans la région de Matam entre 2015 et 2016. Il est passé de 2 578 enseignants en 2015 à 2 304 en 2016. Parmi les 2 304 recensés en 2016, les 2 254 sont dans le public contre seulement 50 dans le privé.

La répartition selon le sexe laisse apparaitre une forte dominance des hommes parmi le personnel enseignant dans le primaire. En effet, plus de la moitié des enseignants du primaire recensés en 2016 sont des hommes. Soit 1801 hommes contre 503 femmes en 2016 et 2 033 hommes contre 545 femmes en 2015. Cette répartition est pratiquement le même selon le statut de l'établissement.

Le personnel enseignant dans le primaire est réparti de façon inéquitable dans les trois départements. Presque la moitié des enseignants se trouve dans le département de Matam avec 1 008 enseignants sur les 2 304 dans ledit département. S'agissant des

autres départements, on en décompte 770 et 526 enseignants dans respectivement les départements de Kanel et Ranérou. Il faut noter que c'est seulement dans le département de Kanel où l'on note une légère augmentation du nombre d'enseignants entre 2015 et 2016.

Tableau 4. 8 : Structure et évolution des effectifs du personnel des établissements d'enseignement élémentaire selon le sexe et le statut de l'établissement, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Sexe	2014 / 2015			2015 / 2016			Variation en %		
		Public	Privé	Total	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total
Département de Kanel	Hommes	573	19	592	573	29	602	0,0	52,6	1,7
	Femmes	166	3	169	166	2	168	0,0	-33,3	-0,6
	Ensemble	739	22	761	739	31	770	0,0	40,9	1,2
Département de Matam	Hommes	775	213	988	775	13	788	0,0	-93,9	-20,2
	Femmes	288	4	292	217	3	220	-24,7	-25,0	-24,7
	Ensemble	1 063	217	1 280	992	16	1 008	-6,7	-92,6	-21,3
Département de Ranérou Ferlo	Hommes	451	2	453	408	3	411	-9,5	50,0	-9,3
	Femmes	84	-	84	115	-	115	36,9		36,9
	Ensemble	535	2	537	523	3	526	-2,2	50,0	-2,1
Région de Matam	Hommes	1 799	234	2 033	1 756	45	1 801	-2,4	-80,8	-11,4
	Femmes	538	7	545	498	5	503	-7,4	-28,6	-7,7
	Ensemble	2 337	241	2 578	2 254	50	2 304	-3,6	-79,3	-10,6

Source : Inspection d'académie de Matam

L'analyse de l'évolution des effectifs du personnel enseignant des enseignants élémentaires publics selon le statut, par circonscription administrative montre que les contractuels sont plus nombreux dans tous les départements.

Tableau 4. 9 : Evolution des effectifs du personnel enseignant des établissements d'enseignement élémentaires publics selon le statut, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Statut du personnel	2014 / 2015	2015 / 2016	Variation en %
Département de Kanel	Permanents	185	185	0,0
	contractuels	455	462	1,5
	volontaires	121	123	1,7
	Ensemble	761	770	1,2
Département de Matam	Permanents	383	302	-21,2
	contractuels	805	635	-21,1
	volontaires	90	71	-21,1
	Ensemble	1 278	1 008	-21,1
Département de Ranérou Ferlo	Permanents	34	74	117,7
	contractuels	206	452	119,4
	volontaires	0	0	0,0
	Ensemble	240	526	119,2
Région de Matam	Permanents	602	561	-6,8
	contractuels	1 466	1 549	5,7
	volontaires	211	194	-8,1
	Ensemble	2 279	2 304	1,1

Source : Inspection d'académie de Matam

L'analyse du tableau ci-dessus montre une forte diminution des enseignants volontaires dans la région de Matam entre 2015 et 2016. Les volontaires sont passés de 211 en 2015 à 194 en 2016, soit une baisse relative de 8,0%. Il en est de même pour les permanents. En effet, le nombre de permanents est passé de 602 en 2015 à 561 en 2016, soit une baisse relative de 6,8%. S'agissant des contractuels, une augmentation a été notée. Leur nombre est passé de 1466 en 2015 à 1549 en 2016, soit une hausse de 5,7%. La diminution des nombre de volontaire peut être expliquée par la suppression du corps des volontariats au Sénégal. Cette diminution est plus sentie dans le département de Matam.

Le statut de l'enseignant dans sa fonction est important pour sa productivité mais la qualification est plus importante pour sa performance dans l'enseignement. Cette qualification ne peut être mesurée ici que par le diplôme académique. Le tableau suivant montre que le BFEM est le diplôme le plus obtenu, avec 1383 enseignants qui ont eu ce diplôme sur les 2304, soit 60,0%. Il s'en suit le diplôme de BAC avec 854 enseignants, soit 37,1%. Il faut noter que 31 enseignants ont eu le DEUG, 29 la License et seulement 07 la Maitrise et plus.

Tableau 4. 10 : Répartition du personnel enseignant de l'élémentaire selon le diplôme académique

Diplôme académique	Effectif	Part %
Maîtrise et +	7	0,3
Licence	29	1,3
DEUG	31	1,4
BAC	854	37,7
BFEM	1 383	60,0
Total	2 304	100

Source : Inspection d'académie de Matam

IV.3.4 Les effectifs

Le tableau suivant sur la structure et l'évolution des effectifs d'élèves dans l'enseignement élémentaire dans la région de Matam selon le statut de l'établissement et le sexe, par circonscription administrative, laisse apparaitre une légère variation de 8,1% entre les années scolaires 2014/2015 et 2015/2016. En valeur absolue, le nombre d'élèves dans le primaire est passé de 73 941 à 79 939 entre les deux années scolaires. Ces effectifs varient selon le genre avec une dominance féminine. Autrement dit, le nombre d'élèves inscrit dans le primaire est de 43 966 filles contre 35 973 garçons et 44 339 filles contre 29 602 garçons durant respectivement les années scolaires 2014/2015 et 2015/2016. Comme les infrastructures et le personnel, le nombre d'élèves est plus important dans le département de Matam que dans les autres

départements. En effet, dans le département de Matam, 42 368 élèves ont été recensés dont 41096 dans le public et 1 272 dans le privé. Quant aux départements de Kanel et de Ranérou-ferlo, on a recensé respectivement 30 679 et 6 892 élèves.

Tableau 4.11 : Structure et évolution des effectifs d'élèves de l'enseignement élémentaire dans la région de Matam selon le statut de l'établissement et le sexe, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Statut	2014 / 2015			2015 / 2016			Variation en %		
		Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total
Département de Kanel	Public	9595	17340	26 935	12 925	17496	30 421	34,7	0,9	12,9
	Privé	843	1116	1 959	102	156	258	-87,9	-86,0	-86,8
	Total	10 438	18 456	28 894	13 027	17 652	30 679	24,8	-4,4	6,2
Département de Matam	Public	16 954	22 991	39 945	19 404	21 692	41 096	14,5	-5,7	2,9
	Privé	0	0	0	509	763	1 272			
	Total	16 954	22 991	39 945	19 913	22 455	42 368	17,5	-2,3	6,1
Département de Ranérou Ferlo	Public	2 210	2 892	5 102	2 974	3 849	6 823	34,6	33,1	33,7
	Privé	0	0	0	59	10	69			
	Total	2 210	2 892	5 102	3033	3 859	6 892	37,2	33,4	35,1
Région de Matam	Public	28 759	43 223	71 982	35 303	43 037	78 340	22,8	-0,4	8,8
	Privé	843	1 116	1 959	670	929	1 599	-20,5	-16,8	-18,4
	Total	29 602	44 339	73 941	35973	43966	79 939	21,5	-0,8	8,1

Source : Inspection d'académie de Matam

L'analyse de ce tableau selon le sexe laisse apparaitre pratiquement une prédominance des filles dans tous les départements. En effet, sur les 79939 élèves, les 43966 sont des filles. S'agissant du département de Kanel, nous avons 17652 filles contre 13027 garçons durant l'année scolaire 2015/2016. Cette tendance est la même dans le public que dans le privé. Il faut noter dans le département de Matam, 22455 filles contre 19913 garçons ont été inscrites durant l'année scolaire 2015/2016 et 3859 filles contre 3033 garçons dans le département de Ranérou.

Parfois, la qualité de l'enseignement dans les structures peut être mesurée par le ratio élève/enseignant qui est défini comme étant le nombre d'élèves encadré par un enseignant. Le tableau suivant en l'occurrence l'évolution du ratio élèves/enseignant et élèves/classe montre une stabilité de ces ratios durant les années scolaires 2014/2015 et 2015/2016. En effet, les ratios cités étaient de 28 chacun durant les deux années scolaires.

Tableau 4.12 : Evolution du nombre d'élèves de l'enseignement élémentaire par classe et du nombre d'élèves par enseignant par circonscription administrative

Circonscription administrative	2014 / 2015		2015 / 2016		Variation en %	
	Nb élèves/ classe	Nb élèves/ enseignant	Nb élèves/ classe	Nb élèves/ enseignant	Nb élèves/ classe	Nb élèves/ enseignant
Département de Kanel	37	39	37	39	0	0
Département de Matam	31	31	31	31	0	0
Département de Ranérou Ferlo	13	13	13	13	0	0
Région de Matam	27	28	27	28	0	0

Source : Inspection d'académie de Matam

IV.3.5 Intensité de la fréquentation scolaire et Performances dans l'élémentaire

La fréquentation des enfants au niveau des écoles a toujours été un combat pour ceux qui militent pour la cause de l'éducation des enfants. Dans cette partie, nous essayerons de faire une analyse de l'intensité de la fréquentation scolaire mais aussi de la performance des élèves dans l'élémentaire à travers des indicateurs tels que le Taux Brut d'Accès (TBA), le Taux Brut de Scolarisation (TBS) et le Taux d'Achèvement au Primaire (TAP).

Le TBA à une classe donnée est défini comme étant le nombre total d'élèves nouvellement inscrits dans cette classe exprimé en pourcentage sur le nombre total d'élèves qui ont théoriquement l'âge pour s'inscrire dans cette classe. Ainsi, le tableau suivant donne le TBA selon le sexe, par circonscription administrative.

Tableau 4.13 : Evolution du Taux Brut d'Accès (TBA) selon le sexe, par circonscription administrative

Indicateurs	Années	TBA Garçons	TBA Filles	TBA Global	Indice de parité
Kanel	2014 / 2015	68,1	111,6	76,9	1,6
	2015 / 2016	81,1	105,4	93,2	1,3
	Variation en %	19,1	-5,6	21,3	-20,3
Matam	2014 / 2015	79,3	107,3	93,2	1,4
	2015 / 2016	124,3	190,3	157,3	1,5
	Variation en %	56,7	77,3	68,7	13,3
Ranérou Ferlo	2014 / 2015	78,6	98,5	88,5	1,3
	2015 / 2016	67,0	109,5	88,5	1,6
	Variation en %	-14,7	11,2	0,0	31,2
Région de Matam	2014 / 2015	75,3	105,8	86,2	1,4
	2015 / 2016	90,8	135,2	113,0	1,5
	Variation en %	20,5	27,8	31,1	5,7

Source : Inspection d'académie de Matam

L'analyse de ce tableau montre un indice de parité global de 1,5 dans la région pour l'année scolaire 2015/2016 et de 1,4 pour 2014/2015. Ceci montre que les filles ont plus accès à l'éducation que les garçons. Cet accès est dans l'ensemble en faveur des filles dans les trois départements. Il faut signaler un fort accès des enfants dans le primaire dans la région de Matam avec un TBA de 113% dont 135,2% pour les filles et 90,8% pour les garçons. Cette tendance est la même dans les trois départements.
Contrairement au TBA, le Taux Brut de Scolarisation (TBS) est défini comme étant le total des inscriptions dans un niveau spécifique d'éducation, sans distinction d'âge, exprimé en pourcentage de la population officiellement scolarisable au même niveau pour une année scolaire donnée. L'analyse de ce taux dans le primaire peut se faire à l'aide du tableau suivant.

Tableau 4.14 : Evolution du Taux Brut de Scolarisation (TBS) selon le sexe, par circonscription administrative

Indicateurs	Années	TBS Garçons	TBS Filles	TBS Global	Indice de parité
Kanel	2014 / 2015	42,5	84,0	63,2	2,0
	2015 / 2016	53,9	95,2	74,6	1,8
	Variation en %	26,9	13,4	17,9	-10,7
Matam	2014 / 2015	64,4	88,1	76,3	1,4
	2015 / 2016	65,2	95,3	80,3	1,5
	Variation en %	1,2	8,2	5,2	6,9
Ranérou Ferlo	2014 / 2015	41,4	80,3	60,8	1,9
	2015 / 2016	54,0	90,6	72,3	1,7
	Variation en %	30,6	12,9	18,9	-13,6
Région de Matam	2014 / 2015	49,4	84,1	66,8	1,7
	2015 / 2016	57,7	93,7	75,7	1,6
	Variation en %	16,8	11,4	13,4	-4,8

Source : Inspection d'académie de Matam

L'analyse de ce tableau montre un indice de parité supérieur à l'unité dans la région et pour chaque département. Ceci témoigne une scolarisation plus importante des filles dans le primaire comparativement à celle des garçons. Il faut noter que dans la région, le TBS dans le primaire était de 75,7% en 2015/2016 contre 66,8% en 2014/2015, soit une baisse de 4,8%. Et que le TBS des filles est plus important que celui des garçons comme le témoigne l'indice de parité avec une valeur de 93,7% en 2015/2016 et 84,1% en 2014/2015 contre 57,7% en 2015/2016 et 49,4% en 2014/2015 pour les garçons. Cette variation est la même pour les trois départements.

La classe de CM2 étant la dernière du cycle primaire au Sénégal, son achèvement permet aux élèves d'atteindre le moyen secondaire général. Son achèvement peut être sanctionné par un diplôme de Certificat de Fin d'Etudes Elémentaires ou à la limite une entrée en sixième qui, elle, n'est pas un diplôme. Le tableau suivant donne l'évolution du Taux d'Achèvement du Primaire (TAP) selon le sexe, par circonscription administrative.

Tableau 4.15 : Evolution du Taux d'Achèvement du Primaire (TAP) selon le sexe, par circonscription administrative

Indicateurs	Années	Kanel	Matam	Ranérou Ferlo	Région
TAP Garçons	2014 / 2015	43,2	47,5	38,2	43,0
	2015 / 2016	35,0	40,3	30,3	35,2
	Variation en %	-19,0	-15,1	-20,7	-18,1
TAP Filles	2014 / 2015	88,1	71,5	69,5	76,4
	2015 / 2016	64,3	67,2	60,5	64,0
	Variation en %	-27,0	-6,0	-13,0	-16,2
TAP Global	2014 / 2015	65,7	59,5	53,9	59,7
	2015 / 2016	49,7	53,8	45,4	49,6
	Variation en %	-24,4	-9,6	-15,7	-16,9

Source : Inspection d'académie de Matam

L'analyse du tableau ci-dessus montre un TAP de 49,6% pour l'année scolaire 2015/2016 et 59,7% pour celle de 2014/2015 dans la région de Matam, soit une baisse de 16,9%. Ce taux varie selon le département et le plus haut niveau c'est dans celui de Matam avec 53,8%. Il s'en suit le département de Kanel avec 49,7% et le département de Ranérou-ferlo vient en dernière position avec 45,4%. L'analyse de ce taux selon le sexe montre une dominance des filles durant l'année scolaire 2015/2016 avec une valeur de 60,5% contre 30,3% pour les garçons. Cette différence des taux entre les deux sexes est la même dans les trois départements et en faveur des filles.

IV.4 LE MOYEN SECONDAIRE GENERAL

IV.4.1 La transition

Le passage du cycle élémentaire au cycle moyen et de ce dernier au cycle secondaire sont des phases très importantes en analyse de population scolaire. A ce niveau, l'indicateur d'appréciation le plus couramment utilisé est le taux de transition. Il permet de déterminer, d'une part, la proportion d'élèves de la classe de CM2 de l'année précédente qui passe en classe de sixième des collèges l'année suivante et, d'autre part, celle des élèves de 3ème qui passent en classe de seconde des lycées l'année suivante.

IV.4.2 Les infrastructures

Le nombre d'établissements du Moyen Secondaire recensé dans la région de Matam s'élève à 99 en 2016. Ils sont répartis dans la région comme suit : 37 établissements dans le département de Kanel, 53 dans le département de Matam et 9 dans celui de Ranérou. Les établissements sont constitués de 95 publics et 04 privés. Il faut noter que les 4 privés se trouvent à Matam (01) et à Kanel (03). Il en n'existe pas à Ranérou-ferlo.

Tableau 4.16 : Répartition du nombre d'établissements du moyen et du secondaire général et du nombre de Groupes Pédagogiques (GP) selon le cycle, le statut, par circonscription administrative

Année scolaire	Statut	Kanel	Matam	Ranérou Ferlo	Région de Matam
2015 / 2016	Public	34	52	9	95
	Privé	3	1	0	4
	Total	37	53	9	99

Source : Inspection d'académie de Matam

IV.4.3 Les effectifs

Pour l'année scolaire 2015/2016, 8042 élèves dont 51,3% de filles pour 48,7% de garçons sont inscrits au cycle secondaire dans la région de Matam.

Le département de Matam concentre 53,0% des effectifs du cycle secondaire de la région contre 38,0% pour le département de Kanel et 9,0% dans le département de Ranérou.

Il faut noter que le privé reste encore faiblement représenté dans la région de Matam avec un effectif de 286 élèves en 2016 contre 7 756 dans le public. Les effectifs du privé sont pratiquement dans le département de Matam avec un effectif de 244 élèves contre 42 pour le département de Kanel.

Pour le cycle moyen, la région de Matam compte un effectif de 23 819 élèves dont 10 027 garçons et 13 792 filles. Ces élèves sont majoritairement dans le département de Matam avec 12 624 élèves, soit 53,0%. Il s'en suit le département de Kanel avec 9 051 élèves et le département de Ranérou-ferlo avec 2 144 élèves.

Le privé représente compte 850 élèves sur les 23 819, soit 3,6% des effectifs globaux. Comme dans le secondaire, le privé n'existe pas dans le département de Ranérou-ferlo. Dans le département de Matam, les effectifs du privé sont au nombre de 126 élèves contre 12 498 élèves pour le public. Pour le département de Kanel, le nombre d'élèves dans le privé est de 724 contre 8 327 dans le public.

Tableau 4.17 : Répartition des effectifs d'élèves du moyen secondaire général selon le statut des établissements, le cycle et le sexe, par circonscription administrative

Année Scolaire	Statut	Cycle moyen			Cycle secondaire		
		Filles	Garçons	total	Filles	Garçons	total
Département de Kanel							
2015 / 2016	Public	4 747	3 580	8 327	1 419	1 393	2 812
	Privé	412	312	724	139	105	244
	Total	5 159	3 892	9 051	1 558	1 498	3 056
Département de Matam							
2015 / 2016	Public	7 123	5 375	12 498	2 149	2 071	4 220
	Privé	72	54	126	24	18	42
	Total	7 195	5 429	12 624	2 173	2 089	4 262
Département de Ranérou Ferlo							
2015 / 2016	Public	1 438	706	2 144	392	332	724
	Privé	-	-	-	-	-	-
	Total	1 438	706	2 144	392	332	724
Région de Matam							
2015 / 2016	Public	13 308	9 661	22 969	3 960	3 796	7 756
	Privé	484	366	850	163	123	286
	Total	13 792	10 027	23 819	4 123	3 919	8 042

Source : Inspection d'académie de Matam

La répartition des élèves selon le cycle montre globalement une prédominance de la série littéraire (L) avec un effectif de 6 716, soit 83,5% contre 1 326 pour la série scientifique (S) (16,5%). Cette prédominance en termes d'effectifs de la série L sur la série S est constatée dans tous les trois départements de la région de Matam. La répartition des effectifs selon la série et le département donne pour le département de Matam 3 579 élèves pour la série littéraire et 683 élèves pour la série scientifique. Pour le département de Kanel, les effectifs sont de 2 536 et 520 respectivement pour la série L et pour la série S. Enfin, pour le département de Ranérou-ferlo, il s'agit de 601 pour la série L et 123 pour la série S.

Graphique 4.1 : Répartition des élèves de l'enseignement secondaire selon la série par circonscription administrative

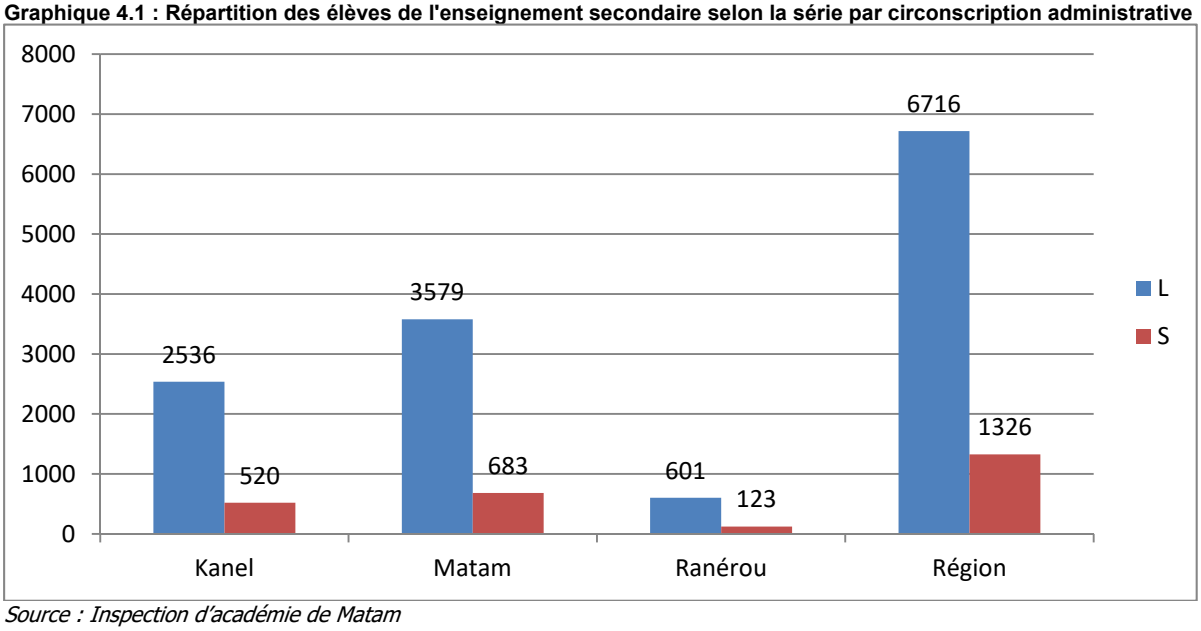

Source : Inspection d'académie de Matam

Le tableau suivant donne plus de détail sur la répartition des élèves de la région de Matam selon la série. Il ressort de ce tableau la prédominance de la série littéraire dans la région, dans les trois classes et dans le public comme dans le privé. Pour la classe de Seconde, pour un effectif de 3002 élèves dans la série L, on recense 572 dans la série S. Dans la classe de Première, pour un effectif de 1963 élèves dans la série L, on recense 374 dans la série S et enfin pour la classe de Terminal, pour un effectif de 1790 élèves dans la série L, on recense 342 dans la série S. Cette répartition est pratiquement la même, quel que soit le département considéré et le statut de l'établissement.

Tableau 4.18 : Répartition des élèves de l'enseignement secondaire selon le Statut de l'établissement, le sexe, la série et le niveau, par circonscription administrative

Séries	Niveau	Public			Privé			Total		
		Filles	Garçons	total	Filles	Garçons	total	Filles	Garçons	total
Kanel										
Séries littéraires	Seconde	518	509	1 027	51	38	89	580	536	1 116
	Première	341	335	676	34	25	59	385	350	735
	Terminale	318	312	630	31	24	55	367	318	685
Séries scientifiques	Seconde	107	104	211	10	8	18	106	123	229
	Première	70	69	139	7	5	12	66	85	151
	Terminale	65	64	129	6	5	11	60	80	140
Matam										
Séries littéraires	Seconde	793	765	1 558	9	7	16	818	756	1 574
	Première	524	504	1 028	6	4	10	543	495	1 038
	Terminale	487	470	957	6	4	10	518	449	967
Séries scientifiques	Seconde	152	146	298	2	1	3	140	161	301
	Première	100	96	196	1	1	2	86	112	198
	Terminale	93	89	182	1	1	2	79	105	184
Ranérou										
Séries littéraires	Seconde	137	127	264	-	-	-	137	127	264
	Première	91	83	174	-	-	-	91	83	174
	Terminale	87	76	163	-	-	-	87	76	163
Séries scientifiques	Seconde	25	29	54	-	-	-	25	29	54
	Première	15	21	36	-	-	-	15	21	36
	Terminale	14	19	33	-	-	-	14	19	33
Région de Matam										
Séries littéraires	Seconde	1 448	1 401	2 849	60	45	105	1 560	1 442	3 002
	Première	956	922	1 878	40	29	69	1 028	1 004	1 963
	Terminale	892	858	1 750	37	28	65	959	831	1 790
Séries scientifiques	Seconde	284	279	563	12	9	21	266	306	572
	Première	185	186	371	8	6	14	163	211	374
	Terminale	172	172	344	7	6	13	147	195	342

Source : Inspection d'académie de Matam

IV.3.5. Intensité de fréquentation scolaire et performances du moyen et du secondaire

Le tableau suivant donne l'évolution du TBS et de l'indice de parité du moyen et du secondaire selon le sexe. Mais il faut noter un manque considérable d'informations dans ce tableau. Les seules informations disponibles laissent apparaitre un TBS global de 39,0 pour le moyen et 19,9 pour le secondaire dans la région de Matam. Le TBS des filles est plus important que celui des garçons, que l'on soit dans le moyen ou dans

le secondaire. En effet, dans le moyen, le TBS est de 47,9 pour les filles contre 31,1 pour les garçons. Dans le secondaire, les TBS est de 21,4 pour les filles contre 18,4 pour les garçons.

Tableau 4.19 : Evolution des TBS et de l'Indice de parité du moyen et du secondaire selon le sexe en 2016

Cycle	TBS Garçons	TBS Filles	TBS Global	Indice de parité
Moyen	31,1	47,9	39,0	1,5
Secondaire	18,4	21,4	19,9	1,2

Source : Inspection d'académie de Matam

Graphique 4.2 : TBS du moyen et du secondaire selon le sexe dans la région de Matam

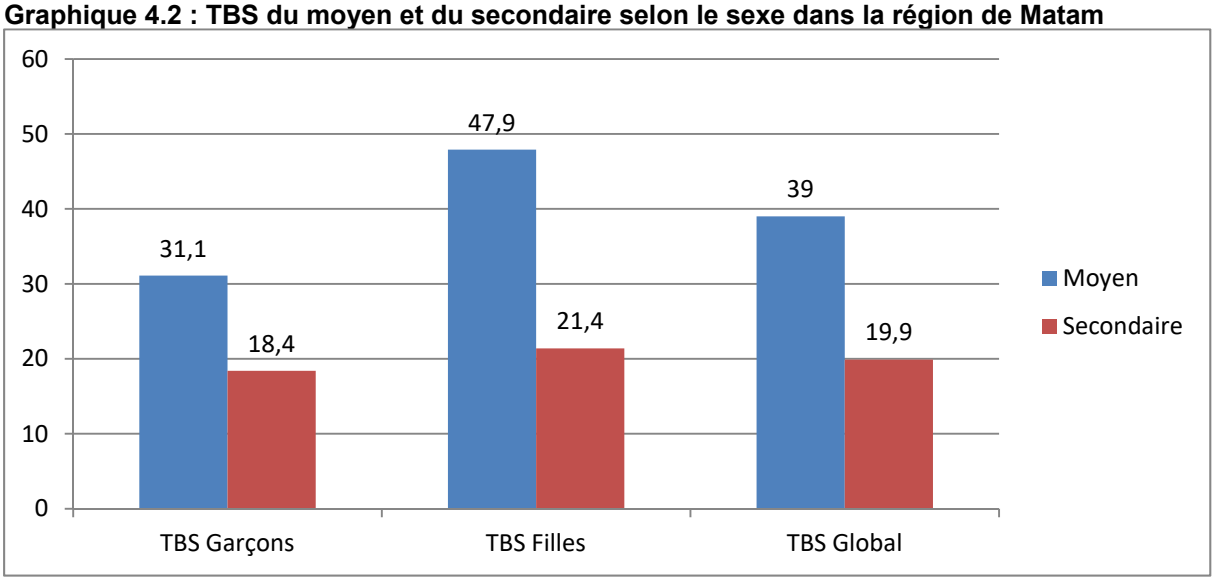

Source : Inspection d'académie de Matam

Comme pour le TBS, le manque de données pour les admis pose problème pour ce tableau. Il faut noter qu'en 2016, dans la région de Matam, le nombre d'admis au BAC était de 1286 dont 725 garçons et 561 filles. Pour le BFEM, il s'agit de 4 671 admis dont 2 641 garçons et 2 030 filles.

Tableau 4.20 : Répartition du nombre d'admis au BFEM et au BAC selon le sexe, de l'année scolaire 2015/2016

Sexe	BFEM	BAC
Garçons	2 641	725
Filles	2 030	561
Ensemble	4 671	1 286

Source : Inspection d'académie de Matam

CHAPITRE V– SANTE ET HYGIENE PUBLIQUE

V.1 INTRODUCTION

Le droit à la santé est consacré par la Constitution de notre pays. En effet, cette charte fondamentale stipule en son article 14 que « l'État et les Collectivités Publiques ont le devoir social de veiller à la santé physique, morale et mentale de la famille ».
Le PNDS qui couvre la période 2009-2018 est, à cet effet, le guide de référence en matière de politique sanitaire pour le Sénégal. Cependant, beaucoup d'efforts sont encore à faire pour atteindre les normes en termes d'infrastructures et de personnel sanitaire pour permettre à toutes les populations, notamment les couches les plus vulnérables à accéder aux soins de santé dans les meilleures conditions. C'est dans ce sens, sans doute, que l'Etat a mis en place le programme de couverture maladie universelle pour garantir l'accès de la population à un paquet minimum de soins et la promotion de l'assurance à une couverture maladie sans aucune forme d'exclusion.
Dans le présent chapitre, on traitera, dans un premier temps, des infrastructures sanitaires et du personnel de santé. Ensuite, seront abordées la santé de la mère et de l'enfant pour terminer par la prévention et la prise en charge de certaines maladies comme le paludisme et la tuberculose.

V.2 SANTE

V.2.1 Les infrastructures de santé

L'organisation du système sanitaire de la région de Matam est de type pyramidal.
Au sommet de la pyramide se trouve la « Région Médicale » dirigée par un Médecin spécialisé en santé publique et chargée, au plan stratégique et technique, de la planification, l'évaluation, la gestion, la coordination et la supervision de l'action sanitaire sur toute l'étendue géographique de la région, offrant un appui aux districts sanitaires.
Au niveau périphérique, la région de Matam est découpée en Districts sanitaires qui constituent le maillon opérationnel de la pyramide sanitaire et chargés de la mise en œuvre des programmes et actions de santé à assises communautaires.
Chaque district compte au moins un centre de santé, comme infrastructure de soins primaires et secondaires de référence pour les postes de santé.
Le district dispose d'un médecin, d'une équipe cadre de district et d'un réseau de postes de santé. Il couvre une zone géographique correspondant au département administratif ou à une partie du département.

Au total, la région de Matam compte 04 centres de santé. Le nombre de postes de santé dénombrés s'élève à 90 PS, constituant la structure de base où s'exécute l'ensemble des programmes de développement sanitaire et sont aussi et surtout la porte d'entrée du système de santé, premier niveau de contact des populations avec le système de santé.

La région compte 11 Postes de Santé sans maternité et 57 cas de santé. Il faut noter que le département de Matam concentre le plus d'infrastructure de santé et c'est le département de Ranérou qui est lésé.

Tableau 17.1 : Répartition et évolution du nombre d'infrastructures sanitaires publiques et parapubliques selon le type, par circonscription administrative

Type de Structure de santé	Année	Kanel	Matam	Ranérou Ferlo	Région
Hôpital	2015	0	2	0	2
	2016	0	2	0	2
	Variation en %	0	0	0	0
Centre de santé	2015	1	2	1	4
	2016	1	2	1	4
	Variation en %	0	0	0	0
Poste de santé complet	2015	38	35	14	87
	2016	40	36	14	90
	Variation en %	5,3	2,9	0,0	3,5
Poste de santé sans maternité	2015	2	9	0	11
	2016	2	9	0	11
	Variation en %	0	0	0	0
Maternité isolée	2015	0	0	0	0
	2016	0	0	0	0
	Variation en %	0	0	0	0
Case de santé	2015	22	32	13	67
	2016	16	27	14	57
	Variation en %	-6	-5	1	-10
Total	2015	63	80	28	171
	2016	59	76	29	164
	Variation en %	-6,4	-5,0	3,6	-4,1

Source : Région Médicale de Matam

Tableau 17.2 : Liste des EPSNH [1]rattachés selon les domaines techniques de compétences

EPSNH	Spécialités
Centre National de Transfusion Sanguine (CNTS)	Produits sanguins et dérivés
Centre National d'Appareillage orthopédique (CNAO)	Kinésithérapie et Appareillage orthopédique
Centre Talibou Dabo (CTD)	Education et Réadaptation enfants handicapés
Service d'Assistance Médicale d'Urgence (SAMU National)	Régulation appels d'urgences et orientations transports sanitaires
Pharmacie Régionale d'Approvisionnement (PRA)	Médicaments et produits essentiels
Centre Anti Poison (CAP)	Surveillance et utilisation des produits toxiques
Centre de traitement des Infections Sexuellement Transmissibles (IST)	
Bureau Régional de l'Education et de l'Information pour la Santé (BREIPS)	IEC, Sensibilisation
Brigade régionale d'Hygiène	Surveillance, contrôle, répression et IEC en matière d'hygiène
Centre de formation en santé	Formation continue en santé

Source : Région Médicale de Matam

Les structures sanitaires privées dans la région de Matam ne sont pas trop importantes. En effet, les seules structures privées qui existent dans la région concernent les centres de soins infirmiers et sont au nombre 05 dont 02 à Matam, 02 à Kanel et 01 à Ranérou. S'agissant des officines de pharmacie, elles au nombre de 25 dont 10 à Kanel, 14 à Matam et 01 à Ranérou.

Tableau 17.3 : Répartition des structures sanitaires privées selon le type, par département

Structures sanitaires privées	Année	Kanel	Matam	Ranérou-ferlo	Région
Centre de soins infirmiers	2015	2	2	1	5
	2016	2	2	1	5
	Variation en %	0	0	0	0
Total	2015	2	2	1	5
	2016	2	2	1	5
	Variation en %	2	2	1	5
Officine de Pharmacie	2015	11	14	1	26
	2016	10	14	1	25
	Variation en %	-9,1	0	0	-3,8

Source : Région Médicale de Matam

L'analyse du tableau relatif aux indicateurs de couverture sanitaire des populations révèle une augmentation de la population sans que les infrastructures s'en suivent. Il faut noter que pour le nombre d'habitant par poste de santé, la région de Matam est dans les normes de l'OMS avec 1 lit pour 7 008 habitants (1 lit pour 10 000 hbts norme OMS). Il en est de même pour le nombre d'habitants par hôpital. Mais il faut noter que la région accuse un retard pour le nombre d'habitants par centre de santé. Elle dépasse presque 4 fois les normes de l'OMS. Cela signifie que la région a besoin de construire 03 centres de santé supplémentaires.

[1] EPSNH = Etablissement Public de Santé Non Hospitalier

Tableau 17.4 : Indicateurs de couverture sanitaire des populations

Indicateurs	2015	2016	Normes OMS
Nombre d'habitants par poste de santé	1/6 703 hbts	1/7 008 hbts	1/10 000
Nombre d'habitants par centre de santé	1/149 132 hbts	1/157 676 hbts	1/50 000
Nombre d'habitants par hôpital	1/298 264 hbts	1/315 330 hbts	1/150 000

Source : Région Médicale de Matam

V.2.2 Le personnel de santé

Le personnel de santé de la région de Matam est composé, entre autres, des administrateurs, des médecins, pharmaciens etc. Il faut noter que le personnel est composé à majorité d'assistants infirmiers avec 93 personnes, il s'en suit des sages-femmes et des infirmiers avec respectivement 86 et 68 personnes. Les médecins généralistes sont au nombre de 25 dans la région et les spécialistes au nombre de 10. Il existe aussi dans la région de Matam 12 assistants sociaux et 28 techniciens supérieurs de santé. Il faut signaler que ce personnel se trouve pratiquement dans le public car le privé est quasiment inexistant dans la région. Il faut noter que c'est le département de Matam qui a plus de personnel avec 97 suivi de Kanel avec 82 et seulement 40 pour le département de Ranérou-ferlo.

Tableau 17.5 : Répartition du personnel de santé selon la qualification professionnel, le type de structure et le statut, par circonscription administrative

Personnel	Région Médicale	Hôpitaux	Département Kanel			Département Matam			Département Ranérou Ferlo			Ensemble		
			public	privé	total	public	privé	total	public	privé	total	public	privé	Total
Administrateur	1	2	1	0	1	2	0	2	1	0	1	7	0	7
Médecin généraliste	1	18	1	0	1	3	0	3	1	0	1	25	0	25
Médecin spécialiste	0	10	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10	0	10
Pharmacien-Biologiste	1	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4
Chirurgien-Dentiste	0	1	1	0	1	0	0	0	0	0	0	2	0	2
Assistant social	6	4	0	0	0	2	0	2	0	0	0	12	0	12
Tech. Sup. de santé	5	17	1	0	1	3	0	3	2	0	2	28	0	28
Sage-femme	1	19	24	0	24	28	0	28	14	0	14	86	0	86
Infirmier	1	30	14	2	16	18	1	19	2	0	2	65	3	68
Assistant infirmier	0	27	29	0	29	25	0	25	12	0	12	93	0	93
Agent Hygiène		2	6	0	6	6	0	6	2	0	2	16	0	16
Secrétaire	1													
Chauffeur	4	9	3		3	9			6			29	0	29
Total	21	142	80	2	82	96	1	97	40	0	40	373	3	380

Source : Région Médicale de Matam

Le niveau de couverture sanitaire n'est pas respecté pratiquement dans la région de Matam. En effet, la norme OMS veut une couverture en médecin de 10 000 personnes pour un médecin, alors que dans la région de Matam, il en est de 24 257 personnes pour un médecin en 2015 et 25 258 personnes pour un médecin en 2016. Ce qui témoigne du manque considérable de médecins dans la région. Il en est de même pour les infirmiers où la norme OMS est de 1 infirmier pour 3 000 habitants alors que dans la région de Matam, il est de 11 467 habitants pour un infirmier en 2015 et de 11 262 habitants pour un infirmier en 2016. S'agissant de la norme OMS pour le nombre de femmes en âge de reproduction par sage-femme, la région de Matam est dans les normes avec une sage-femme pour 1 944 FAR en 2015 et une pour 1 650 en 2016.

Tableau 17.6 : Répartition et évolution des effectifs personnel clé des structures de santé selon la qualification professionnelle et le niveau de couverture

Type de personnel clé	Année	Structures de santé	Couverture	Normes OMS
		Publiques		
Médecins	2015	26	1/24 257	1 méd. pour 10 000 hbts
	2016	25	1/25 228	
Sages femmes	2015	73	1/1944	1 SF pour 6 000 FAR
	2016	86	1/1650	
Infirmiers d'Etat	2015	55	1/11467	1 INF/AS pour 3 000 hbts
	2016	56	1/11262	
Assistants infirmiers	2015	75		
	2016	89		
Tech. Sup. de Santé.	2015	25		
	2016	28		
Agents d'hygiène et assimilés	2015	19		
	2016	16		
Assistants et aides sociaux	2015	8		
	2016	12		
Total	2015	281		
	2016	312		

Source : Région Médicale de Matam

V.2.3 Bilan des programmes de santé

V.2.3.1 Santé de la reproduction

Les indicateurs de santé de la reproduction dont les données sont disponibles sont, entre autres, le nombre de premiers contacts, la CPN1 et la CPN correctes. Il faut noter que pour le nombre de premiers contacts, la région en a enregistré 24 335 en 2016 contre 22 149 en 2015 soit une variation de 9,9%. C'est au niveau du district de Kanel où l'on trouve le plus grand nombre avec 9 470 unités et le plus petit au niveau des hôpitaux soit 541 unités. Pour la CPN1, 12 389 femmes l'ont suivie en 2016 contre 11 446 femmes en 2015 soit 8,2% de hausse. Là aussi, c'est au niveau du district de Kanel, où l'on trouve le plus de femmes suivant la CPN1 et au niveau des hôpitaux où l'on trouve le moins. Il faut noter que 5 218 femmes ont suivi la CPN4 correctes en 2016 contre 6 503 en 2015 soit une baisse de 19,8%. Contrairement aux deux autres, ici, c'est au niveau du district de Matam où l'on trouve le nombre le plus important.

Tableau 17.7 : Evolution des principaux indicateurs de santé de la reproduction de la région selon les districts

Indicateurs	Année	Kanel	Matam	Thilogne	Ranérou	Hôpitaux	Total
Nombre de premiers contacts	2015	7 674	7 603	2 460	3 919	493	22 149
	2016	9 470	7 410	4 161	2 753	541	24 335
	Variation en %	23,4	-2,5	69,2	-29,8	9,7	9,9
CPN1	2015	4 787	3 528	1 451	1 392	288	11 446
	2016	4 973	3 747	1 540	1 780	349	12 389
	Variation en %	3,9	6,2	6,1	27,9	21,2	8,2
CPN4 correctes	2015	2 847	2 592	707	230	127	6 503
	2016	1 487	2 376	457	790	108	5 218
	Variation en %	-47,8	-8,3	-35,4	243,5	-15,0	-19,8

Source : Région Médicale de Matam

Le nombre total d'accouchements dénombrés dans la région de Matam en 2016 est de 16 636 contre 15358 en 2015 soit une variation de 8,3%. Parmi ces accouchements, 14 442 ont été effectués à la maternité et 2 194 à domicile. Il faut noter que c'est au niveau du district de Kanel où l'on note le plus d'accouchements avec 6 093 unités suivi du district de Matam avec 5 622 unités. C'est au niveau des hôpitaux où l'on trouve le moins d'accouchement.

Ces accouchements sont soit assistés par un personnel qualifié, soit réalisés avec un partogramme, soit réalisés avec GATPA, soit la césarienne. Il faut noter que la césarienne reste encore faible dans la région et n'est réalisée que dans les hôpitaux avec 789 cas sur les 16 636. Les accouchements assistés avec un personnel qualifié

sont au nombre de 11 136 cas dont la plus grande partie se situe au niveau du district de Kanel. S'agissant des accouchements réalisés avec partogramme, le nombre de cas dans la région est de 7 585 en 2016 dont le plus grand nombre se trouve dans le district de Kanel. Il en est de même pour les accouchements réalisés avec GATPA où le nombre est de 10 409 cas dans la région dont 4 756 dans le district de Kanel qui se trouve être le plus grand nombre par district.

Tableau 17.8 : Evolution du nombre d'accouchements suivant le type et le district

Désignation	Année	District de Kanel	District de Matam	District de Thilogne	District de Ranérou Ferlo	Hôpitaux	Total
Accouchements à la maternité	2015	5 229	4 147	1 571	789	1 830	13 566
	2016	5 315	5 151	1 729	822	1 425	14 442
	Variation en %	1,6	24,2	10,1	4,2	-22,1	6,5
Accouchements à domicile vus	2015	709	532	196	322	33	1 792
	2016	778	471	155	741	49	2 194
	Variation en %	9,7	-11,5	-20,9	130,1	48,5	22,4
Total accouchements	2015	5 938	4 679	1 767	1 111	1 863	15 358
	2016	6 093	5 622	1 884	1 563	1 474	16 636
	Variation en %	2,6	20,2	6,6	40,7	-20,9	8,3
Accouchements Assistés par un personnel qualifié	2015	4 534	2 695	1 072	740	1 830	10 871
	2016	4 844	2 915	1 174	778	1 425	11 136
	Variation en %	6,8	8,2	9,5	5,1	-22,1	2,4
Accouchements réalisés avec partogramme	2015	3 051	1 422	607	615	575	6 270
	2016	3 413	1 917	669	760	826	7 585
	Variation en %	11,9	34,8	10,2	23,6	43,7	21,0
Accouchement réalisés avec GATPA	2015	4 224	2 641	1 064	707	953	9 589
	2016	4 756	2 874	1 126	762	891	10 409
	Variation en %	12,6	8,8	5,8	7,8	-6,5	8,6
Césarienne	2015	0	0	0	0	584	584
	2016	0	0	0	0	798	798
	Variation en %	-	-	-	-	36,6	36,6

Source : Région Médicale de Matam

V.2.3.2 Programme Elargi de Vaccination (PEV)

Le programme élargi de vaccination constitue une partie intégrante dans les programmes sanitaires prioritaires du ministère de la santé et de l'action sociale. Les districts de la région de Matam ont mis en œuvre ce programme et ont eu pour la

plupart des résultats probants. Le taux de couverture vaccinale varie entre 6% et 101% pour la région de Matam. Il faut noter que la plus faible couverture concerne l'antigène HEP.B>24H qui de 6%, suivi de VAA qui est de 20%, de ROTA2 et de HEP B<24 H qui 30% et le reste est supérieur à 50%.

Tableau 17.9 : Evolution des Taux de couverture vaccinale et d'abandon selon l'antigène le district sanitaire et les objectifs fixés en années 2015 et 2016

ANTIGÈNES	DS KANEL		DS MATAM		DS RANÉROU-FERLO		DS THILOGNE		SYNTHESE REGION 2016	
	Total EV	Couv. V	Total EV	Couv. V	Total EV	Couv. V	Total EV	Couv. V	Total EV	Couv. V
HEP. B £ 24H			4 931		980		1 163		7 074	32%
HEP. B > 24 H			639		454		235		1 328	6%
BCG	8 616		6 939		2 593		1 927		20 075	90%
PENTA1	9 865		7 246		3 364		2 063		22 538	101%
PENTA3	9 342		6 776		2 854		1 985		20 957	94%
ROTA1	9 171		7 206		3 348		1 949		21 674	97%
ROTA2	9 865		6 910		2 934		1 882		21 591	32%
PNEUM3	9 342		6 796		2 854		1 932		20 924	94%
VPI	9 171		4 475		1 413		1 381		16 440	74%
RR1	8 475		7 345		2 544		1 792		20 156	91%
VAA	8 005		6 858		2 356		1 879		19 098	20%
RR2	6 605		5 713		1 946		1 308		15 572	70%
ECV	6 425	69%	6 800	87,7%	1 732	85%	1 882	59%	16 839	76%
VAT2 et +	3 442		5 056		2 277		1 161		11 936	54%

Source : Région Médicale de Matam

V.2.3.3 Programme national de lutte contre le paludisme

Le programme de lutte contre le paludisme a connu une avancée notable au Sénégal et particulièrement dans la région de Matam. En effet, depuis un certain temps, le nombre de cas ne cesse de baisser. Entre 2015 et 2016, le nombre de cas de paludisme détecté dans la région a connu une baisse de 37,2%. Il est passé de 9 549 cas en 2016 à 5 997 cas en 2017. Cette baisse est constatée dans tous les districts, excepté le district de Thilogne où l'on a noté une hausse relative de 6,9%. Mais il faut noter que c'est dans ce district où l'on trouve le moins de cas en terme absolu avec 189 cas en 2015 et 202 en 2016. C'est au niveau du district de Kanel où l'on trouve plus de cas de paludisme en 2016 avec un nombre de 3 097 cas ce qui nécessite un redoublement d'effort dans ce district. Il s'avère nécessaire de signaler que le paludisme touche plus les enfants de 5 ans et plus dans la région de Matam avec un nombre de 5 386 cas en 2016 et ceci quel que soit le district considéré.

Tableau 17.10 : Evolution de la situation des Malades vus en Consultation Externe selon la catégorie de malades, par district

Districts	Année	Enfants de -5Ans		Patients Agés de 5 ans et +		Femmes enceintes malades		Ensemble	
		Nb. total de cas vus (toutes Affections confondues)	Nb. de cas de paludisme confirmé (par TDR)	Nb. total de cas vus (toutes Affections confondues)	Nb. de cas de paludisme confirmé (par TDR)	Nb. total de cas vus (toutes Affections confondues)	Nb. de casde paludisme confirmé (par TDR)	Nb. total de cas vus (toutes Affections confondues)	Nb. de cas de paludisme confirmé (par TDR)
District de Kanel	2015	46 878	498	123 399	4 655	10 490	50	180 767	5 203
	2016	26 173	238	121 659	2 817	13 348	42	161 180	3 097
	Variation en %	-44,2	-52,2	-1,4	-39,5	27,2	-16,0	-10,8	-40,5
District de Matam	2015	31 292	58	85 383	769	6 021	17	122 696	844
	2016	19 588	36	70 689	412	6 270	2	96 547	450
	Variation en %	-37,4	-37,9	-17,2	-46,4	4,1	-88,2	-21,3	-46,7
District de Thilogne	2015	14 330	8	26 625	179	2 564	2	43 519	189
	2016	12 171	11	27 535	190	2 813	1	42 519	202
	Variation en %	-15,1	37,5	3,4	6,2	9,7	-50,0	-2,3	6,9
District de Ranérou Ferlo	2015	15 288	391	40 583	2 870	3 204	52	59 075	3 313
	2016	13 780	232	34 837	1 967	2 927	49	51 544	2 248
	Variation en %	-9,9	-40,7	-14,2	-31,5	-8,7	-5,8	-12,8	-32,2
Région	2015	107 788	955	275 990	8 473	22 279	121	406 057	9 549
	2016	71 712	517	254 720	5 386	25 358	94	351 790	5 997
	Variation en %	-33,5	-45,9	-7,7	-36,4	13,8	-22,3	-13,4	-37,2

Source : Région Médicale de Matam

V.2.3.4 Programme de lutte contre la tuberculose

Le taux de détection de la tuberculose dans la région de Matam s'élève à 26% en 2016 avec un taux de détection toutes formes de 30% et un taux de guérison de 89,9%. Ces taux varient selon le district. Le plus faible taux de détection concerne le district de Ranérou avec une valeur de 17% et le plus fort taux concerne le district de Kanel avec une valeur de 30%. Il en est pratiquement de même pour le taux de détection toute forme. Ici le plus faible taux est 19% et est du district de Ranérou et le plus fort taux de 38% qui est du district de Kanel. Il faut noter que la tuberculose est bien maitrisée dans la région, car le taux de guérison est de 89,9% et est de 100% dans certains districts.

Tableau 17.11 : Taux de détection de la tuberculose selon le district

INDICATEURS	DS KANEL	DS MATAM	DS RANÉROU-FERLO	DS THILOGNE	CHRO	TOTAL REGION
Taux de détection TPM+	30%	23%	17%	27%		26%
Taux Détection toutes formes	38%	25%	19%	37%		30%
Taux Guérison	94,4	100,0	88,9	0,0	100,0	89,94
Traitement terminé	0%	2%	0%	0%	0%	1%
Taux succès	94%	102%	89%	0%	100 %	91%
Taux de dc sur TPM+	0%	0%	0%	0%	0%	0%
taux d'échec	0%	0%	0%	0%	0%	0%
Taux d'abandon	6%	0%	0%	0%	0%	2%
Taux de transférés	0%	0%	0%	0%	0%	0%

Source : Région Médicale de Matam

V.2.3.5 Programme de lutte contre le VIH/sida

La lutte contre le VIH/sida est prise très au sérieux par le gouvernement du Sénégal, vu le caractère de cette maladie. C'est ainsi que, dans la région de Matam, un nombre de 3 909 personnes a été ciblé pour le test mais finalement c'est 3 880 qui ont accepté de faire le test et qui ont tous été testées. Ce qui donne un taux de 99,3%. Sur les 3 880 personnes testées, seules 3 877 personnes ont récupéré leur résultat dont 138 testées positives, soit une prévalence de 3,5%. Parmi les personnes testées positives, il y'a une qui n'a pas retiré son résultat. Cette personne constitue donc un individu à risque qui circule sans précaution. Il faut noter que 121 des positifs sont orientés pour le suivi des traitements. La tendance régionale est pratiquement la même selon le district considéré.

Tableau 17.12 : Evolution des indicateurs VIH/sida

Indicateurs	DS Kanel	DS Matam	DS Ranérou-ferlo	DS Thilogne	CHRO	HRM	Total region
Nombre de personne ayant bénéficié du counselling pré-test	973	2 017	214	337	135	233	3 909
Nombre de personne ayant accepté de faire le test	973	1 998	214	336	126	233	3 880
Nombre de personne qui ont été testé au VIH	973	1 998	214	336	126	233	3 880
Nombre de personnes ayant retiré leurs résultats	971	1 998	213	336	126	233	3 877
Nombre de personnes testées positives au VIH	45	15	20	23	19	16	138
Nombre de test indéterminé au VIH	-	-	-	-	-	0	-
Nombre de personnes testées positives qui n'ont pas retirés leurs résultats	-	-	1	-	-	0	1
Nombre de personnes testées positives orientées	45	15	19	23	19	0	121
Nombre de personnes dépistés au cours du trimestre et ayant déjà effectué un dépistage au cours de l'année et qui connaissent les résultats.	-	73	-	-		0	73

Source : Région Médicale de Matam

V.2.3.6 Surveillance des maladies à potentiel épidémique

Plusieurs maladies à potentiel épidémique sont surveillées dans la région de Matam. Il s'agit entre autre la Rougeole, Ictère fébrile, le tétanos néonatal, la méningite etc. Le tableau suivant donne la répartition selon le district. L'analyse de ce tableau montre un cas important de diarrhée suspecté. Un nombre de 208 cas ont été suspectés mais c'est 2 seulement qui sont confirmés. Un nombre de 173 cas de Pneumonie chez les moins de 5 ans est suspecté aussi. S'agissant de la Rougeole, de le Tétanos Néonatal, et de la Méningite, le nombre de cas suspectés et confirmés sont dans l'ordre 32 et 1 pour le premier, 1 et 1 pour le deuxième et 16 et 3 pour le troisième. Il faut noter qu'il y'a 4 cas confirmés de MAPI même si aucun cas n'a été suspecté. Pour le reste, les cas suspectés ne sont pas confirmés. Cette tendance est pratiquement la même selon le district considéré.

Tableau 17.13 : Evolution des résultats de la surveillance des maladies à potentiel épidémique, des maladies à éradiquer et des MAPI dans la région de Matam selon le département et le district

Maladies	DS Kanel		DS Matam		DS Ranérou-ferlo		DS Thilogne		CHRO		HRM		Synthèse région 2016	
	C sus.	C con.	C sus.	C con.	C sus.	C con.	C sus.	C con.	C sus.	C con.	C sus.	C con.	C sus.	C con.
Rougeole	3	0	15	0	3	0	8	0	3	1	0	0	32	1
Ictère fébrile	4	0	9	0	6	0	3	0	3	0	0	0	25	0
Tétanos Néonatal	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1
Méningite	3	0	5	0	0	0	1	0	5	2	2	1	16	3
PFA	3	0	4	0	1	0	0	0	0	0	0	0	8	0
Choléra	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Ebola	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Morsures	18		18		13		15		10		0		74	
Diarrhée sanglante	54	0	138						5	0	11	2	208	2
MAPI		1		3					0	0	0	0	0	4
Pneumonie<5ans	112								57		4		173	

Source : Région Médicale de Matam

V.2.4 Activités de nutrition

Le Gouvernement a mis en place à travers le Ministère de la Santé et de l'Action Sociale, un Programme de Renforcement de la Nutrition. Pour réaliser cette vision, il compte développer un Programme décennal de Renforcement de la Nutrition (PRN) qui vise à améliorer la croissance des enfants de 0 à 5 ans, vivants dans les zones urbaines ou rurales pauvres du Sénégal et à renforcer les capacités institutionnelles et organisationnelles pour mettre en œuvre et évaluer des interventions de nutrition. La campagne de supplémentassions en vitamine A et de déparasitage a été très bien menée dans la région de Matam. En effet, le tableau suivant montre un nombre de 3 805 enfants de 6 à 11 mois sont supplémentés en vitamine A. Pour les enfants de 12 à 59 mois, un nombre de 16 968 a été supplémenté en vitamine A. Il faut noter aussi que 13 485 enfants de 12 à 59 mois ont été déparasités. Cette activité concerne aussi les femmes enceintes. Le nombre qui a reçu une prescription en fer est de 35 756 femmes.

Tableau 17.14 : Evolution des résultats des campagnes de supplémentassions en vitamine A et de déparasitage menées dans la région de Matam

Indicateurs	DS Kanel	DS Matam	DS Ranérou-ferlo	DS thilogne	Total région
Nombre d'enfants 6 - 11 mois supplémentés en vitamine A	1 261	1 497	838	209	3 805
Nombre d'enfants 12 - 59 mois supplémentés en vitamine A	6 165	6 302	4 213	288	16 968
Nombre d'enfants 6 - 59 mois supplémentés en vitamine A	7 426	7 799	5 051	497	20 773
Nombre d'enfants 12 - 59 mois déparasités	5 383	4 163	3 745	194	13 485
Nombre de femmes enceintes qui ont reçu une prescription en fer	20 590	7 504	4 871	2 791	35 756

Source : Région Médicale de Matam

CHAPITRE VI : ASSISTANCE

VI.1 INTRODUCTION

Le secteur de la santé et de l'action sociale demeurent une préoccupation pour l'Etat à cause de son incidence sur le développement. La priorité est accordée à la protection sociale, car constituant le pilier 2 du PSE, ce qui démontre à plus d'un titre son importance dans l'accroissement des capacités d'accès des groupes vulnérables aux services sociaux de base, ainsi qu'aux opportunités économiques de manière équitable et durable.

Ainsi, des efforts ont été entrepris çà et là en faveur des groupes sociaux les plus vulnérables (personnes âgées, handicapées, orphelin et enfants vulnérables, femmes sans revenu, malades mentaux) à travers des programmes tels le PNRBC, le PAPA et le PED, en vue d'infléchir la tendance, pour une réduction durable de la pauvreté.

La politique de l'Etat en matière de prise en charge des groupes vulnérables, à travers les services déconcentrés s'est inscrit à réduire les cercles de pauvreté s'élargissent considérablement de manière historique et qui affectent une grande frange des populations de manière générale.

Toutefois les moyens mobilisés par les pouvoirs publics restent insuffisants et parcellaires, en raison du déficit de prise en charge et/ou d'autonomisation.

VI.2 PRESENTATION DES SERVICES DE L'ACTION SOCIALE

L'environnement institutionnel est marqué, par l'existence d'un service régional de l'Action Sociale (SRAS) qui demeure l'un des maillons du dispositif du ministère de la santé et de l'Action Sociale (MSAS). Il couvre toute l'étendue de la circonscription régionale avec: trois services départementaux à Matam, Kanel et Ranérou.

Missions

L'amélioration des conditions de vie et la prise en charges des couches vulnérables constituent une préoccupation majeure pour le SRAS dont les différentes missions sont mises en place ci-dessus à travers un dispositif organisationnel et un descriptif des tâches du chef de service :

- contribuer à l'amélioration des conditions de vie et à la promotion économique et sociale des couches sociales défavorisées.
- veiller à l'application de la politique d'action sociale définie par les pouvoirs publics ; et à ce titre, il doit :

Superviser et coordonner l'ensemble des structures intervenant dans le domaine de l'Action Sociale ;

Conseiller les autorités administratives et les autorités locales en matière d'action sociale ;

Assister les collectivités locales dans l'organisation et la gestion des secours au profit des nécessiteux ;

Assurer la formation continue des intervenants en matière d'action sociale ;

Promouvoir toutes actions susceptibles de contribuer à l'insertion et à la réinsertion sociale des personnes en situation difficile ;

Mettre en œuvre une prophylaxie sociale susceptible de lutter contre les fléaux sociaux ;

Mettre en place une base de données relative à l'action sociale.

VI.3 PRESENTATION DU MECANISME ET DES DOMAINES

Deux approches sont en vigueur : une approche d'assistance qui relève d'une politique résiduelle et une approche promotionnelle qui tend à l'autonomisation des familles déshéritées et des victimes de l'exclusion sociale.

Pour ce qui est du premier mécanisme de protection sociale, il s'agit d'assister les GV dans certains domaines :

- Assistance alimentaire ;
- Prise en charge médicale ;
- Appui à l'occasion des grands événements (ramadan, tabaski, tamxarit, etc.) ;
- Secours aux familles nécessiteuses ;
- Secours aux personnes en situation de handicap ;
- Appareillage des personnes handicapées ;
- Assistance aux enfants en situation difficile ;
- Subventions aux veuves.

S'agissant du second mécanisme de protection sociale, il cherche à autonomiser les cibles et fait intervenir plusieurs acteurs. On peut citer :

- Subventions aux Centres d'éducation non conventionnelle (daaras, centres sociaux) ;
- Subventions aux associations ;

- Financement des projets des personnes en situation de handicap (RBC) ;
- Financement de projets des aînés (PAPA) ;
- Placement scolaire et formation professionnelle.

Par ailleurs, la convention des Nations Unies relative aux droits des personnes Handicapées est ratifiée par l'Etat du Sénégal. De même, la loi d'orientation sociale n° 2010-15 du 6 juillet 2010 relative à la promotion et à la protection sociale des personnes handicapées est promulguée et publiée. C'est un mécanisme institutionnel et juridique de prise en charge des personnes en situation de Handicap. Le décret d'application n°2010-1038 du 02 octobre 2010 instituant la carte d'égalité des chances avec l'objectif de produire 50 000 cartes d'ici 2017 permet aux personnes handicapées de pouvoir bénéficier de soins gratuits, d'accéder à des avantages (transport, emploi, éducation) pour éviter toute discrimination.

Rappelons que la lettre circulaire n° 023-95 /MSAS du 23 septembre 1995 assure également la gratuité des soins aux personnes handicapées dans les structures sanitaires.

Le circulaire n° 2163/MSAS août 1996 permet aux talibés de bénéficier de la gratuité des soins de santé pour la consultation.

Il s'y ajoute pour le Plan SESAME la gratuité des soins de maladies chroniques (ARV, tuberculose, césarienne…).

VI.4 MISE EN ŒUVRE DES PROGRAMMES DE LA DGAS

La Direction Générale de l'Action sociale, à travers ses services déconcentrés, déroule trois grands programmes dont le PAPA, La RBC, et le PED pour la prise en charge des différentes cibles.

Des comités départementaux sont créés par arrêté préfectoral. Leur composition, leur fonctionnement ainsi que leur mission sont précisés par lettre circulaire du ministre de la santé et de l'action sociale.

Tableau 12.1 : Répartition et évolution du nombre de consultations sociales effectuées par le SRAS [2]dans la région selon le type de demande

Type de demande de consultation sociale	Année	Demandes reçues		Consultations effectuées	
		Nb	%	Nb	%
Secours	2015	120	30,3	75	26,5
	2016	175	31,5	98	26,6
	Variation en %	45,8		30,7	
Prise en charge médicale	2015	104	26,3	80	28,3
	2016	150	27,0	110	29,8
	Variation en %	44,2		37,5	
Demande d'appareillage	2015	28	7,1	25	8,8
	2016	40	7,2	30	8,1
	Variation en %	42,9		20,0	
Médiation familiale	2015	6	1,5	6	2,1
	2016	12	2,2	12	3,3
	Variation en %	100		100	
Appui et assistance aux "daara[3]"	2015	14	3,5	8	2,8
	2016	14	2,5	8	2,2
	Variation en %	0		0	
Demande de bourse de formation ou d'aide scolaire	2015	57	14,4	44	15,5
	2016	90	16,2	61	16,5
	Variation en %	57,9		38,6	
Demande de financement de projet	2015	67	16,9	45	15,9
	2016	74	13,3	55	14,9
	Variation en %	10,4		22,2	
Total		396	100,0	283	100,0

VI.5 PROGRAMME D'APPUI ET DE PROMOTION DES AINES (PAPA)

Ce programme vise à améliorer la prise en charge des personnes âgées ou retraités qui souhaitent retrouver une activité en rapport avec leurs aptitudes physiques et intellectuelles et leurs capacités à transmettre leur expérience (extrait du décret N° 2005-580 du 22 juin 2005).

Les associations les plus dynamiques sont regroupées autour de la FARPAS, de l'IPRES, du FNR et des anciens combattants.

[2] SRAS = Service Régional de l'Action Sociale

[3] Daara = école coranique en langue Wolof

Une conditionnalité appelée PCS (part de contribution sociale) est fixée aux bénéficiaires. Elle consiste à rembourser à hauteur de 50% du montant alloué pour permettre à d'autres GIE du département d'en bénéficier.

VI.5.1 Programme PED

Le programme enfance déshéritée est financé sur le budget transfert coordonné par la division de l'enfance déshéritée, qui vise à « améliorer la situation des enfants déshérités ». Il intervient sur 3 axes stratégiques :

- Appui aux daaras et associations de promotion sociale des enfants
- Subvention aux daaras classiques.
- Appui aux daara pilotes par la prise en charge médicale des talibés, le placement en apprentissage, et l'appui alimentaire.

Appui scolaire et formation professionnelle des enfants adolescents déshérités

Les groupes vulnérables victimes de la déperdition scolaire sont pris en charge dans les structures d'encadrement et de formation professionnelle.

Appui aux veuves pour la prise en charge des orphelins

Les veuves sont encadrées par les structures de l'Action sociale et bénéficient de financement d'activités génératrices de revenus.

VI.5.2 Programme national de réhabilitation à base communautaire (RBC)

C'est une stratégie de prise en charge des personnes handicapées initiée par l'OMS en 2004. Elle repose sur l'accompagnement de toute la communauté à travers ces différentes composantes et structures,, vu la dimension transversale du handicap. Des comités RBC sont crées par arrêté du gouverneur ou des préfets. Ils sont chargés de la sélection des projets. Le programme compte huit axes : Le financement des projets économiques, la formation professionnelle, le volet Socio- culturel, l'appui scolaire, l'Appareillage, les secours, la santé.

- ✓ **La production de la CEC** : le décret 2012-1038 du 02 octobre 2012 précise les modalités de production de la carte d'égalité des chances destinées aux personnes handicapées. La CEC « permet à son titulaire de bénéficier des droits et avantages en matières d'accès aux soins de santé, de réadaptation, d'aide technique, financière, d'éducation, de formation, d'emploi, de transport, ainsi qu'à

tout autre avantage susceptible de contribuer à la promotion et à la protection des droits des personnes handicapées » (Article 7).

Les comités départementaux chargés d'instruire les demandes de CEC sont mis en place par arrêtés préfectoraux. La phase d'instruction se fait sur présentation d'un dossier comprenant : une photo d'identité, la carte nationale d'identité scannée (l'extrait de naissance s'il s'agit d'un enfant, plus la CNI légalisée du tuteur), le certificat médical délivré par un médecin agréé, le certificat de résidence, une demande adressée au ministre de la santé et de l'Action sociale et la fiche de renseignement délivrée par les services départementaux.
En 2015, les cartes imprimées et réceptionnées sont au nombre de 343 cartes. On est très loin de l'objectif, faute de moyens.

Les contraintes

- Fonds de dotation du conseil départemental non mobilisés ;
- Non prise en charge des indigents par les communes ;
- Les secours des collectivités locales disponibles seulement pendant certaines périodes (ramadan, Tabaski) malgré l'existence de fonds de dotation ;
- L'absence de CPRS ;
- modicité du budget de fonctionnement ;
- aucun moyen logistique pour les services ;
- personnel insuffisant (un agent par service) ;
- absence de fonds de secours d'urgence pour faire face aux nombreuses sollicitations ;
- insuffisance du mobilier.

RBC : - Faiblesse des moyens dégagés pour les projets économiques et appui scolaire ;
- les composantes de la RBC (secours, subventions, …) non mobilisées,
- mise en place tardive de certains fonds.

RECOMMANDATIONS :
- Plaidoyer auprès des autorités locales pour le respect des articles 306 et 307 du code général des collectivités locales loi 2013-10 du 28 décembre 2013 ;
- Doter les services de véhicules ;
- Construction de CPRS a Ourossogui ; Orkadiéré et Thilogne ;
- RBC : Décentraliser tous les axes, associer les acteurs déconcentrés dans l'élaboration des cadres budgétaires, augmenter les fonds destinés aux projets

économiques, motiver les gestionnaires, financer les autres composantes du programme, former les bénéficiaires qui n'ont pas eu la chance de fréquenter l'école dans les ateliers des maîtres artisans ;

- Financer le plan d'accélération des inscriptions avec des stratégies avancées, doter les structures décentralisées et déconcentrées de moyens logistiques ;
- PAPA : Revoir à la hausse le budget, mettre en place des outils de supervisions ;
- PED : Étendre le projet à tous les départements, augmenter le nombre de daaras choisis ;
- PCM : -Décentraliser la PEC, contractualiser avec les hôpitaux régionaux ;
- SIG : Revoir la connectivité.

<u>PERSPECTIVES</u> :

- Diversifier les partenaires pour faire face à la demande ;
- Signer une convention avec les hôpitaux de Matam et de Ourossogui ;
- Diposer d'une base de données fiable des cibles de la région ;

- RBC : Associer les acteurs déconcentrés dans l'élaboration des cadres budgétaires ;
- CEC : Enrôlement des élèves handicapés en collaboration avec l'IEF ;
- PAPA : Mettre en place des outils de supervision ;
- PED : Etendre le programme.

CHAPITRE VII : EAU ET ASSAINISSEMENT

VII.1 INTRODUCTION

Le Programme national d'Eau potable et d'Assainissement du Millénaire (PEPAM) constitue l'instrument par lequel le Gouvernement du Sénégal comptait, à l'horizon 2015, atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) en matière d'eau potable et d'assainissement, en milieu urbain et en milieu rural. Il a été créé par arrêté interministériel n° 5773 du 20 octobre 2005 et met en œuvre la Lettre de politique sectorielle de l'hydraulique et de l'assainissement en milieu urbain et rural adoptée par le Gouvernement le 15 juillet 2005.

Les objectifs nationaux retenus pour l'atteinte des OMD en 2015 sont (i) pour l'eau potable, l'universalité de l'accès en milieu urbain et un taux d'accès de 82 % en milieu rural et (ii) pour l'assainissement, un taux d'accès de 78 % en milieu urbain et de 59 % en milieu rural.

En 2007, l''accès à l'eau potable en milieu urbain se situe globalement à des niveaux élevés : 98% des ménages urbains avaient accès à l'eau potable. En milieu rural, 72 ,4% de la population rurale dispose effectivement d'un accès qualifié de "raisonnable" à l'eau potable, au sens défini par l'OMS/UNICEF et retenu pour les OMD.

Ce présent chapitre dresse le point sur le potentiel régional en eau, l'état des lieux et les thèmes sur l'hydraulique rurale et celle urbaine, suivi d'un aperçu global sur l'assainissement et ses spécificités. Ensuite, il est établi un diagnostic des sous-secteurs.

VII.2 L'EAU

Pour le gouvernement du Sénégal, l'accès à l'eau potable constitue l'une des priorités, en ce sens que sa présence ou son absence impact sur les activités menées par les autres secteurs comme par exemple l'éducation, la santé, la sécurité alimentaire.

Pour ce faire, le Ministère est doté de Directions au niveau national et des services déconcentrés au niveau de toutes les régions du Sénégal.

VII.2.1 Les services techniques, autres intervenants et infrastructures

VII.2.1.1 Les services techniques

Au niveau national, le secteur de l'hydraulique est ainsi structuré :

- le Secrétariat d'Etat à l'hydraulique rurale ;
- la Direction de l'Hydraulique ;
- l'Office des Forages ruraux (OFOR) ;
- la Direction de gestion et de planification des ressources en eau ;
- la SONES, en rapport avec la SDE.

Au niveau régional :

- la Division régionale de l'Hydraulique de Matam ;
- la Brigade des puits et forages de Matam.

VII.2.1.2 Les autres intervenants

Les autres intervenants dans la région aidant la DRH dans sa mission sont :

- Les collectivités locales ;
- L'Agence régionale de développement ;
- La SAED ;
- Les projets et programmes (PUDC, PRODAM, PADAER, PASA…) ;
- Les ONG (ADOS, GRDR, LE PARTENARIAT, USAID YADIENDE, ACF, ACCRA) ;
- Les associations de développement des villages.

VII.2.2 Les infrastructures

La région de Matam compte un nombre assez important de points d'eau réalisé par l'état et les partenaires intervenant dans le secteur. En 2016, la région compte 155 forages motorisés répartis en trois catégories :

- forages avec moteur thermique,
- forages avec groupe électrogène ou raccordé au réseau de la SENELEC ;
- forages équipés de système de pompage solaire.

Cependant, le maillage des infrastructures hydrauliques souffre d'une mauvaise répartition. En effet, on voit nettement que Ranérou-Ferlo ne compte pas beaucoup d'infrastructures comparativement aux autres départements. Ceci peut s'expliquer par la concentration de la population régionale dans les départements de Matam et Kanel. Sur un total régional de 155 forages, le département de Ranérou-Ferlo n'en dispose que 26. Le département de Ranérou-Ferlo a un réel besoin en eau, surtout avec tout le cheptel des régions limitrophes qui séjourne pendant plusieurs mois dans cette zone.

Le département de Matam dispose du plus grand parc de forages motorisés avec 70 unités équipées, toutes de châteaux d'eau grâce aux nouveaux programmes de l'Etat. Le département de Kanel dispose de 59 forages mais la partie Ferlo reste à renforcer (beaucoup de forages sont programmés dans cette zone).

Graphique 13. 1 : Concentration des forages dans les circonscriptions administratives de la région, 2016

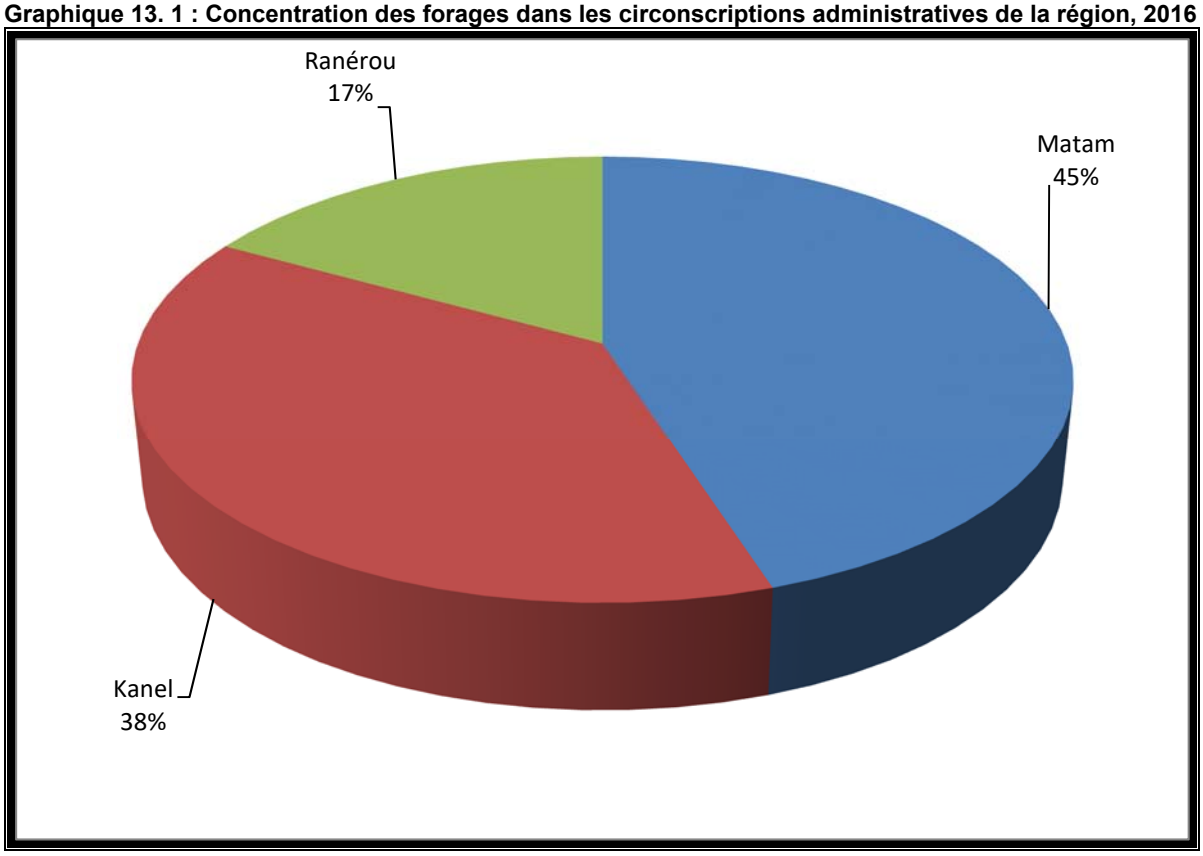

Source : Division Régionale d'Hydraulique DE Matam, 2016

Il existe également un parc de 75 forages à débit faible équipés de pompes manuelles situés principalement dans la commune de Bokiladji.

VII.2.3 Les ressources en eau

Les ressources en eau sont abondantes dans la Région : les eaux de surface, avec le fleuve Sénégal représentent un potentiel essentiel pour le développement agricole, les eaux souterraines avec les différentes nappes qui sont très abondantes.

VII.2.4 Les eaux de surface

Le potentiel hydraulique de la région est très important et est constitué des eaux de surface et des eaux souterraines.

Les eaux de surface sont constituées par le fleuve Sénégal (qui longe la région sur environ 200 km à l'est et au nord) et ses principaux défluents que sont le Diamel et le Dioulol. A cela, il faut ajouter de nombreux marigots et mares temporaires ou permanents disséminés dans la région.

Le régime hydrographique du fleuve se caractérise par une saison des hautes eaux (de juillet à octobre) et une saison de basses eaux (de décembre à début juin). Le volume moyen annuel écoulé est estimé 20,4 milliards de m^3 à la station de Bakel.

VII.2.4.1 Les eaux souterraines

Les ressources en eaux souterraines de la région sont, dans l'ensemble, abondantes. Les nappes phréatiques se situent entre 08 et 100 mètres de profondeur et produisent une eau de très bonne qualité. Quant à la nappe du Maestrichtien, sa profondeur peut atteindre parfois plus de 400 mètres dans le Ferlo.

Il faut dire qu'au moins 80% des forages de la Région captent la nappe du Maestrichtien avec des débits importants.

VII.2.5 L'accès à l'eau

VII.2.5.1 En milieu urbain

Le Sénégal occupe une bonne place en Afrique subsaharienne en termes d'accès à l'eau potable en milieu urbain. En effet, on enregistrait en mars 2007 déjà un taux de 98% de couverture selon la BM. Cependant, dans la région de Matam, ce n'est pas le cas. En effet, on a seulement la commune de Matam qui est gérée par la SDE qui est mise en place pour satisfaire la demande sans cesse croissante avec les ouvrages suivants :

- 2 forages équipés chacun d'une pompe de débit égal à 50 m^3/h, soit une capacité de production totale de 100m^3/heure ;
- 2 réservoirs de stockage dont la capacité cumulée atteint 400m^3 ;
- 1 station de déferisation de l'eau.

La commune de Matam compte en 2016 un nombre de 1078 abonnés répartis comme suit : 967 abonnés privés, 73 administrations et 38 gros consommateurs. Des branchements sociaux ont été réalisés il y a plus deux ans, dans le cadre du PEPAM IDA.

Tableau 13.1 : Abonnés de la SDE dans la Commune de Matam

Quartiers	Nombre de souscripteurs
Soubalo	333
Gourel Sérigne	274
Tantadji	200
HLM	43
Nawel	71
Alwar	38
Total	959

Source : Division Régionale d'Hydraulique de Matam, 2016

Partout ailleurs, dans les autres communes de la région, ce sont des ASUFORS ou des comités de gestion de l'eau qui gèrent le service de l'eau. Même si des avancées sont notées, des difficultés existent toujours pour la gestion du service. Ces difficultés sont souvent dues à l'absence de personnes qualifiées et formées pour la gestion de ces grands réseaux d'eau potable

Pour améliorer cette situation, l'Etat a lancé un projet dans certains grands centres de la Région dans le périmètre affermé et confié à la SDE ; il s'agit de Ourossogui, Thilogne, Kanel et Bokidiawé. Ceci devrait certainement améliorer l'accès et la desserte dans ces centres à population importante.

VII.2.5.2 En milieu rural

Les atouts de la région en matière d'hydraulique rurale sont les suivants :

- La disponibilité de l'eau souterraine dans la quasi-totalité de l'espace régional ;
- L'existence d'un réseau hydrographique relativement dense ;
- L'importance des investissements réalisés par l'Etat et ses partenaires surtout dans le Diéry (réalisation de nouveaux points d'eau dans le cadre du PEPAM dans la Région) ;
- l'implication des populations dans la construction et l'entretien des équipements hydrauliques ;
- l'amorce d'une dynamique organisationnelle avec la mise en place des ASUFOR pour faire face ensemble aux problèmes communs ;
- la construction de forages agricoles par des privés et le PRODAM avec l'aménagement de périmètres maraîchers au système « goutte à goutte » ;
- Une importance contribution des ONG par la réalisation d'infrastructures hydrauliques et d'assainissement ;

- La participation remarquée des immigrés par l'achat d'équipements d'exhaure, d'extension de réseau d'AEP et la construction de nouveaux forages avec l'appui de la coopération décentralisée ;
- L'appui permanent des collectivités locales à travers la coopération décentralisée.

Certes, les OMD ont été atteints en matière d'accès à l'eau potable, mais beaucoup de problèmes restent à résoudre pour garantir l'accès à toute la population, surtout dans le Ferlo qui constitue aujourd'hui la priorité, il s'agit de :

- ❖ Implanter de nouveaux forages dans la zone sylvo-pastorale (Ranérou, ferlo de Kanel et Matam) pour améliorer le maillage,
- ❖ Faire des extensions de réseau pour raccorder tous les villages sur un rayon de 07 km autour des points d'eau existant,
- ❖ Promouvoir les branchements sociaux subventionnés par l'Etat.

Pour professionnaliser la gestion des forages, l'Etat à créé en 2014 l'Office des forages ruraux (OFOR) (un établissement public à caractère industriel et commercial) et qui a pour missions :

- La gestion du patrimoine de l'hydraulique rurale permettant d'assurer le service de l'eau potable en milieu rural notamment les ouvrages ou équipements de captage, de production, de traitement, de stockage, de transport et de distribution, les véhicules, les équipements et engins d'ateliers ou de chantiers et les terrains, bâtiments, annexes et autres dépendances ;
- L'exercice par délégation, de la responsabilité de la gestion du service public de l'eau potable en milieu rural ;

A cet effet, l'OFOR recrute des opérateurs privés, obligatoirement personnes morales, qui assurent la production, la maintenance et la commercialisation (facturation, recouvrement, gestion comptable) des services d'eau potable.

- L'assistance aux collectivités locales dans le cadre de la maîtrise d'ouvrage des travaux d'hydraulique rurale ;
- Le suivi, le contrôle, l'audit de l'exploitation des infrastructures d'hydraulique rurale et de la qualité du service de l'eau ;
- L'accompagnement des acteurs du sous-secteur notamment les usagers, les collectivités locales, les autorités, les opérateurs, par le renforcement de capacités, l'appui-conseil, la communication et la mise en place de mécanismes de financement appropriés.

VII.2.6 La qualité de l'eau

La qualité de l'eau en milieu urbain reste bien suivie par la SDE pour Matam, avec la station de déférisation et des prélèvements et analyses effectués plusieurs fois dans l'année.

En milieu rural, le problème reste plus sérieux avec la présence du fer à des taux assez élevé, l'absence d'unité de chloration au niveau des forages.

La présence de fer dans les nappes profondes est fréquente. Son origine est naturelle, par dissolution de minéraux ferreux (pyrite) ou ferro-magnésiens (micas), ou de nodules ferrugineux, notamment dans les eaux riches en CO2. Le fer dissous dans ces eaux dépourvues d'oxygène se trouve sous sa forme réduite (Fe2+), soit à l'état colloïdal, soit sous forme de complexes organiques ou minéraux.

Dès qu'il se trouve en présence d'oxygène, cet ion s'oxyde en Fe3+, et le fer dissous se transforme alors en hydroxyde ferrique Fe(OH)3, qui est, lui, insoluble dans l'eau, et qui précipite donc aussitôt. Cette précipitation commence, normalement, dès le premier contact avec l'air, c'est-à-dire dans le premier réservoir (château d'eau en général).

Ceci explique la couleur rougeâtre et très gênante de l'eau dans certains villages, mais très marqué sur l'axe Ourossogui- Sinthiou Bamambé.

En dehors de la présence du fer, les eaux de la région restent de très bonne qualité, surtout le long du fleuve Sénégal.

VII.3 L'ASSAINISSEMENT

L'insuffisance des infrastructures d'assainissement constitue une problématique majeure aussi bien pour les populations urbaines que rurales. Pour faire face à ce défi, l'Etat du Sénégal à travers le PEPAM (Programme Eau Potable Assainissement du Millénaire), s'est engagé à atteindre le taux fixé par les OMD en 2015.

A l'échéance, le Sénégal est encore loin des attentes pour la sous composante Assainissement, même si des efforts considérables ont été notés.

Pour s'inscrire dans la dynamique des ODD, notamment à son objectif 6, le Sénégal a élaboré une nouvelle approche dénommée la SNAR (Stratégie Nationale de l'Assainissement Rural). La DA et les services déconcentrés sont chargés de la mise en œuvre de cette stratégie pour relever le niveau d'accès des populations aux ouvrages d'assainissement.

A travers l'ONAS, le Sénégal a mis en place dans sa politique actuelle un vaste programme de renforcement des systèmes de gestion des eaux usées, des boues et des eaux pluviales des villes et communes à l'intérieur du pays.

VII.3.1 Les services techniques, autres intervenants et infrastructures

VII.3.1.1Les services techniques

- **Direction de l'Assainissement**

Elle est chargée de :

- De la Planification, de l'Elaboration des études d'exécution et de la réalisation et du contrôle des sous-programmes d'Assainissement des excréta et eaux usées en milieu rural ;

- De l'Elaboration, de l'Exécution et du Suivi des programmes de Formation, d'Animation et de Sensibilisation des usagers des ouvrages d'aisance en Milieu Rural ;

- Du Recensement des réalisations en matière d'Assainissement de tous les Partenaires au Développement (ONG ou autres programmes) dans le but d'avoir une lisibilité correcte du nombre d'**O**uvrages d'**A**ssainissement construits ou réhabilités au Sénégal ;

- De la Coordination de toutes les actions consacrées à la mise en œuvre des activités en matière d'Assainissement par tous les partenaires au développement installés au Sénégal ;

- Du Suivi de la Progression des indicateurs de suivi-évaluation de l'Assainissement Rural.

- **Service Régional de l'Assainissement**

Le Service régional de l'assainissement est un service déconcentré chargé au niveau opérationnel d'appliquer les politiques et les stratégies définies par le niveau central.

VII.3.1.2 Les autres intervenants

- Les partenaires Techniques financiers : Les PTF appuient le Sénégal dans sa politique d'amélioration de l'accès aux services sociaux de base comme l'assainissement conformément à l'objectif 6 des ODD.
- Les collectivités locales : Pour améliorer le cadre de vie des populations, les autorités locales développent des stratégies pour résoudre les problèmes liés à l'assainissement dans leurs localités.

- Les Associations : Dans le domaine de l'assainissement des associations villageoises entre autres ADDA (Association pour le Développement de Danthiady), ADSCAL (Association pour le Développement Socio Culturel d'Agnam Lidoubé) interviennent pour améliorer le taux d'accès des populations aux ouvrages de base.

VII.3.1.3 Les infrastructures

Dans la région de Matam, il n'existe qu'un seul réseau d'assainissement collectif : c'est le réseau d'évacuation des eaux pluviales de la ville de Matam. Géré par l'ONAS, il est long de 3549 ml et dispose d'une station de pompage d'un débit de 650 l/s pour une hauteur de refoulement de 8.5 m. Parallèlement, il y'a les digues de protection des villes de Matam et de Ourossogui. Pour le reste, ce sont des ouvrages individuels d'assainissement réalisés par les ménages ou par les projets et programmes dont principalement des toilettes à chasse manuelle, des toilettes à chasse mécanique, des latrines VIP et des latrines traditionnelles.

VII.3.2 L'accès

VII.3.2.1 En milieu urbain

En milieu urbain, le système le plus utilisé demeure les SAI, la fosse perdue et les latrines traditionnelles.

L'assainissement collectif des eaux vannées et eaux usées domestiques est presque inexistante d'où un taux quasi nul. Il existe cependant un réseau d'évacuation des eaux pluviales dans la commune de Matam uniquement dans les quartiers de Soubalo et Tantadji.

L'analyse du tableau ci-dessous révèle que ce seul réseau de drainage des eaux de pluie existant dans la région ne dépasse pas les 5000 mètres et que les populations n'y ont pas accès.

Tableau 13.2 : Evolution des principaux indicateurs d'assainissement selon la circonscription administrative

Circonscription administrative	Année	Nombre de réseaux d'assainissement existants	Longueur réseaux d'assainissement existants (m)
Département de Kanel	2015	00	00
	2016	00	00
Département de Matam	2015	01	3 549
	2016	01	3 549
Région de Matam	2015	01	3 549
	2016	01	3 549

Source : Service Régional de l'Assainissement de Matam, 2016

La région de Matam, à l'image de l'ensemble du pays, n'a pas pu atteindre les OMD en matière d'assainissement. Les objectifs que le Sénégal s'était fixés dans le cadre de ces OMD pour l'assainissement urbain étaient de faire passer :

- Le taux d'accès à l'assainissement de 56,7% en 2004 à 78% en 2015 ;
- Le taux de traitement des eaux usées de 19% en 2004 à 61% en 2015 ;
- Le taux de dépollution de 13% en 2004 à 44% en 2015.

VII.3.2.2 En milieu rural

En milieu rural, les rares systèmes sont des latrines basiques et la présence de la défécation à l'air libre.

Le taux d'accès à l'assainissement dans la région reste très faible et est largement inférieur à la moyenne nationale de 38,7% (enquête EDS-MICS), malgré l'absence de données exclusivement départementales.
Cependant, dans la phase de capitalisation des acquis des projets et programmes en 2015, on peut noter dans la région de Matam les réalisations suivantes :

- Le PEPAM/IDA 7342 latrines familiales
- La JICA dans son projet HygiAss/Rural avec 300 latrines dans les villages des communes de Agnam, d'Ogo et de Nabadji.
- Le MCDAR en cours de 1000 latrines prévues et réparties dans les communes cibles au profit des populations et 40 édicules publics dans les structures scolaires et sanitaires.

Ces résultats vont certainement influencer le taux, mais la région reste toujours loin des objectifs visés.

VII.4 DIAGNOSTIC DU SECTEUR

VII.4.1 Atouts et potentialités

VII.4.1.1 En matière d'eau

- La disponibilité de l'eau souterraine dans la quasi-totalité de l'espace régional ;
- L'existence d'un réseau hydrographique relativement dense ;
- L'importance des investissements réalisés par l'Etat et ses partenaires surtout dans le Diéry (le PEPAM est en instance de démarrage dans la Région) ;
- l'implication des populations dans la construction et l'entretien des équipements hydrauliques ;
- l'amorce d'une dynamique organisationnelle avec la mise en place des ASUFOR pour faire face ensemble aux problèmes communs ;
- la construction de forages agricoles par des privés et le PRODAM avec l'aménagement de périmètres maraîchers au système « goutte à goutte » ;
- Une importance contribution des ONG par la réalisation d'infrastructures hydrauliques et d'assainissement ;
- La participation remarquée des immigrés par l'achat d'équipements d'exhaure, d'extension de réseau d'AEP et la construction de nouveaux forages avec l'appui de la coopération décentralisée et de l'initiative de co-développement ;
- L'appui permanent du Conseil Régional et ses partenaires.

VII.4.1.2 En matière d'assainissement

- Volonté politique de l'état à améliorer le taux d'accès en milieu rural avec son programme en cours MCDAR financé par le BCI ;
- Existence d'un système d'assainissement des eaux pluviales de faible densité dans la commune de Matam ;
- Présence des partenaires au développement dans la région : ONG- ADOS, JICAGSF/SENEGAL à travers les AMO ;
- Implication des collectivités locales dans la gestion de l'assainissement ;
- Intervention des associations villageoises.

VII.4.2 Contraintes

VII.4.2.1 En matière d'eau

- l'insuffisance des moyens matériels et humains des services techniques ;
- les difficultés dans l'achat de certaines pièces de rechange en cas de besoin urgent ;
- le manque de transparence et de démocratie interne au niveau des structures de gestion ;
- la persistance des populations dans l'approvisionnement en eau à partir des eaux de surface (fleuve, mares et « céanes ») ;
- l'insuffisance des points d'eau pour l'abreuvement du bétail ;
- les pannes fréquentes et prolongées des forages ;
- le non aménagement des mares et le manque de bassins de rétention.

VII.4.2.2 En matière d'assainissement

- Insuffisance du personnel pour couvrir toute la région en temps réel ;
- Intervention timide voire inexistante des projets et programmes dans certaines zones où le taux d'accès est plus faible surtout dans le Ranérou ;
- Retard d'exécution du programme de réalisations des latrines familiales du MCDAR ;
- Inexistence de réseaux d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales dans toute la région ;
- Présence de la défécation à l'air libre en milieu rural ;
- Faible capacité des CL dans la gestion des déchets solides.

CHAPITRE VIII – AGRICULTURE

VIII.1 INTRODUCTION

La campagne agricole 2016/2017 est marquée par la poursuite des mesures de soutien au monde rural avec les subventions des facteurs de production. Elle est préparée à travers un processus inclusif. Les objectifs des campagnes font référence à ceux du Plan Sénégal Emergent volet agriculture (PRACAS) en rapport avec les notifications reçues de la Direction de l'Agriculture.

Il faut rappeler que parmi les filières prioritaires du PRACAS, le riz et l'oignon constituent les cultures les plus en vue dans la région. L'arachide également, principalement cultivée dans le département de Ranérou, connait un engouement dans le reste de la région.

Pour ce qui est des corridors céréaliers, les productions de Maïs et de Sorgho constituent un potentiel très important.

VIII.2 LES SERVICES TECHNIQUES, AUTRES INTERVENANTS ET INFRASTRUCTURES

Parmi les services techniques, agences, projets et programme intervenant dans le secteur agricole dans la région, on peut noter:

VIII.2.1 Les services techniques et autres structures du MAER

- La DRDR et les SDDR
- ANCAR
- SAED
- Projets et programmes dont :
    - PRODAM/CSA
    - P2RS
    - PADAER

VIII.2.1.1 Les autres intervenants

- Institutions financières
    - CNCAS
    - CNAAS (assurances agricoles)
    - BNDE
    - CMS
    - U-IMCEM

- USAID Yaadjende
- USAID Yellitaaré
- FAO
- CLM-Yellitaaré

VIII.3 LA PREPARATION DE LA CAMPAGNE AGRICOLE

VIII.3.1 La mise en place des semences

La campagne agricole à l'instar de celles précédentes, à fait l'objet de mises en place et de cession d'intrants subvention. A ce niveau, la contribution de l'Etat varie entre 50 et 60%. La situation définitive est présentée ci dessous en comparaison avec la campagne précédente.

Tableau 8.1 : Situation et évolution des quantités de semences distribuées dans la région de Matam

Semences		Kanel			Matam			Ranénou			Région		
		2015/2016	2016/2017	Variation%	2015/2016	2016/2017	Variation%	2015/2016	2016/2017	Variation%	2015/2016	2016/2017	Variation%
Arachide	Recu (T)	10	10	0,0	10	10	0,0	80	80	0,0	100	100	0,0
	Vendu (T)	10	10	0,0	10	10	0,0	80	80	0,0	100	100	0,0
	Reliquat (T)	0	0	0,0	0	0	0,0	0	80	0,0	0	0	0,0
Maïs local	Recu (T)	7	11	57,1	15	16	6,7	6	3	-50,0	28	30	7,1
	Vendu (T)	7	11	57,1	10	10,6	5,8	6	3	-50,0	23	25,7	11,9
	Reliquat (T)	0	0	0,0	5	5,4	8,4	0	0	0,0	5	4,3	-14,8
Sorgho local	Recu (T)	14	3	-78,6	21	18	-14,3	4	0	-100,0	39	21	-46,2
	Vendu (T)	14	3	-78,6	21	14,6	-30,6	4	0	-100,0	39	17,6	-47,4
	Reliquat (T)	0	0	7,0	0	3,42	100,0	0	0	0,0	0	3,4	-96,4
Niébé	Recu (T)	8	8	0,0	16	14,5	-9,4	19,5	26	33,3	43,5	48,5	14,9
	Vendu (T)	8	8	0,0	15,8	11,8	-25,2	18,6	26	39,8	42,4	50	17,9
	Reliquat (T)	0	0	0,0	0,2	2,7	1 240	0,9	0	-100,0	1,1	0	-100,0

Source : DRDR région de Matam

Il ressort de ce tableau que les semences distribuées dans la région de Matam sont entre autres l'arachide, la mais local, le sorgho et le niébé. Une quantité de 100 tonnes d'arachide a été distribuée en 2016 et c'est la même quantité en 2015. 80% de cette quantité est distribuée dans le département de Ranérou. Dans les départements de

Matam et de Kanel, la quantité de semence d'arachide distribuée est la même et est de 10 tonnes. Il faut noter que toute la semence d'arachide reçue a été distribuée et donc il n'y existait pas de reliquat.
S'agissant du maïs local, la quantité de semence distribuée s'élève à 30 tonnes en 2016 contre 28 tonnes en 2015, soit une hausse de 7,1%. Il faut noter que c'est au niveau du département de Matam où la plus importante quantité de semence du maïs local a été distribuée avec une quantité de 16 tonnes sur les 30 tonnes de la région. Il s'en suit le département de Kanel avec 11 tonnes et celui de Ranérou-ferlo avec 3 tonnes. Une baisse de 50% a été notée dans le département de Ranérou-ferlo, c'est-à-dire une quantité de semences passant de 6 tonnes en 2016 à 3 tonnes en 2015. La quantité de semence de mais distribuée dans le département de Matam semble être trop élevée par rapport au besoin du département. En effet, dans ce département, le reliquat est de 5,4 tonnes en 2016.
Le sorgho local distribué dans la région de Matam est de 21 tonnes en 2016 dont 18 tonnes dans le département de Matam, 3 dans celui de Kanel et 0 dans celui de Ranérou. Un reliquat de 3,4 tonnes a été enregistré dans le département de Matam et c'est seulement dans ce département où un reliquat a été enregistré. Pour le niébé, la quantité de semence reçue en 2016 est de 48,5 tonnes dont 26 tonnes dans le département de Ranérou, 14,5 tonnes dans celui de Matam et 8 tonnes dans le département de Kanel. Toute cette semence a été vendue dans les départements de Ranérou et de Kanel contrairement à celui de Matam où un reliquat de 2,7 tonnes a été enregistré.

VIII.3.2 La mise en place des engrais et autres fertilisants

La gamme d'engrais mise en place dans la région de Matam correspond au 6.20.10, au 15.15.15, de l'Urée et du DAP comme l'indique le tableau suivant avec les quantités correspondantes.
Il ressort de ce tableau que dans la région de Matam, 10 tonnes d'engrais de types 6.20.10 ont été reçues dont toutes ont été orientées vers le département de Matam. Contrairement à 2015 où 30 tonnes de ce type ont été reçues dans la région mais orientées vers le département de Ranérou. S'agissant du type 15.15.15, une quantité de 320 tonnes a été reçue dans la région dont seulement 90 tonnes vendues et un reliquat de 230 tonnes. De ces 320 tonnes, le département de Kanel en a reçu 100 tonnes qui ne sont pas vendues, le département de Matam, 220 tonnes dont 90 tonnes vendues et le département de Ranérou 0 tonnes.
De l'Urée aussi a été reçue dans la région de Matam en 2016 avec une quantité de 1190 tonnes dont 188 tonnes ont été et un reliquat de 1002 tonnes. Pour l'Urée, le

département de Kanel a reçu 260 tonnes dont 148 tonnes vendues, celui de Matam, 890 tonnes qui n'est pas vendues et Ranérou, 40 tonnes qui sont tous vendues.
Le DAP reçu dans la région en 2016, est estimé à 280 tonnes dont 269 tonnes vendues et un reliquat de 11 tonnes. Le département de Kanel en a reçu 40 tonnes dont 29 tonnes vendues, celui de Matam 240 tonnes toutes vendues et Ranérou 0.

Tableau 8.2 : Situation et évolution des quantités d'engrais et autres fertilisants distribuées dans la région de Matam

Engrais et autres		Kanel			Matam			Ranénou-ferlo			Région		
		2015/2016	2016/2017	Variation%	2015/2016	2016/2017	Variation%	2015/2016	2016/2017	Variation%	2015/2016	2016/2017	Variation%
	Recu (T)	0	0	0,0	0	10	100,0	30	0	-100,0	30	10	-66,7
	Vendu (T)	0	0	0,0	0	5	100,0	30	0	-100,0	30	5	-83,3
Engrais 6.20.10	Reliquat (T)	0	0	0,0	0	5	100,0	0	0	0,0	0	5	100,0
	Recu (T)	0	100	100,0	45	220	388,9	0	0	0,0	45	320	6 11
	Vendu (T)	0	0	0,0	16	90	462,5	0	0	0,0	16	90	462,5
Engrais 15.15.15	Reliquat (T)	0	100	100,0	29	130	348,3	0	0	0,0	29	230	693,1
	Recu (T)	340	260	-23,5	1158,5	890	-23,2	30	40	33,3	1528,5	1190	-22,2
	Vendu (T)	274,5	148	-46,1	950,5	0	-100,0	1,35	40	2 863	1226,3	188	-84,7
Urée	Reliquat (T)	65,5	112	71,0	208	890	327,9	28,65	0	-100	302,15	1002	231,6
	Recu (T)	75	40	-46,7	217	240	10,6	0	0	0,0	292	280	-4,1
	Vendu (T)	42	29	-31,0	195	240	23,1	0	0	0,0	237	269	13,5
DAP	Reliquat (T)	33	11	-66,7	22	0	-100,0	0	0	0,0	55	11	-80,0

Source : DRDR région de Matam

VIII.3.3 La mise en place des produits phytosanitaires

La région a obtenu au cours des deux campagnes (2015-16 et 2016-17) un quota de deux tonnes de produits phytosanitaires (Pyrical 5%). Par ailleurs, à la demande, les UPV de la DPV envoyées de Dakar et stationnées au niveau de la base d'Ogo sont intervenues surtout contre les oiseaux granivores. A ce niveau, les interventions se font surtout au niveau des dortoirs le soir pour éradiquer les colonies d'oiseaux. Les données pour le tableau ci-dessous ne sont pas disponibles.

VIII.4 BILAN DE LA CAMPAGNE AGRICOLE

VIII.4.1 Les cultures vivrières

VIII.4.1.1 Superficies emblavées

Globalement, les superficies réservées à la culture du mil sont de loin les plus importantes, soit 34 041 h (65,4%). Il s'en suit le riz avec une superficie emblavée de 9 166 h en 2016 soit une part de 17,60%. La superficie emblavée la moins importante concerne le maïs avec une valeur de 1 976 h, soit 3,8% de la superficie globale. Pour le sorgho, la superficie emblavée est de 6 868 h, soit 13,2%.

Graphique 8.1 : Distribution des emblavures pour les céréales selon la spéculation

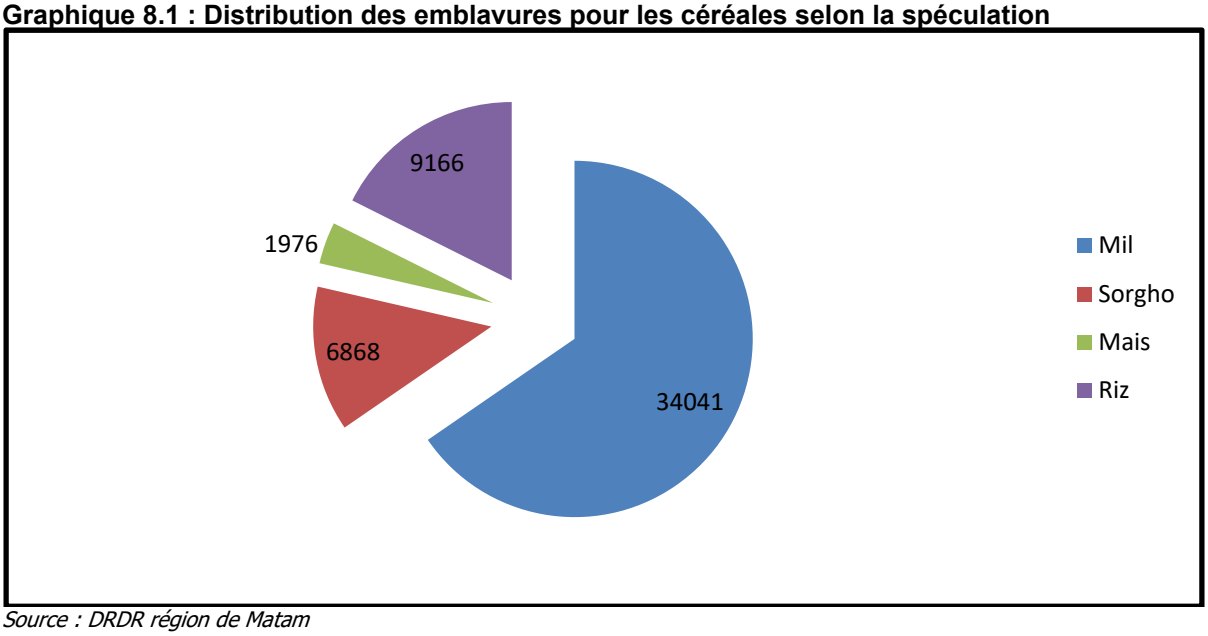

Source : DRDR région de Matam

VIII.4.1.1 La production

Malgré un arrêt précoce des pluies (troisième semeine de septembre), les cultures ont pu boucler leur cycle et donner de bonnes productions. Il en résulte globalement une hausse des rendements et de la production céréalière et une continuation de la dynamique haussière noté depuis 2014 avec la mise en ouvre du PRACAS. Les résultats sont présentés dans la tableau ci-dessous.

L'analyse de ce tableau montre que la céréale qui se produit le plus dans la région de Matam est le riz avec une production de 60 871 tonnes. Il s'en suit le mil avec une production de 21 065 tonnes, ainsi que le sorgho et le mais avec respectivement 4 229 tonnes et 2407 tonnes. Il faut noter que c'est dans le département de Matam où le riz se produit le plus avec une production de 49 981 tonnes suivi de Kanel avec une production de 11 550 tonnes. Comparativement à 2015, la production de riz dans la région de Matam a connu une augmentation relative de 41,90%. C'est seulement la production du mil qui a connu une baisse de 32,6% dans la région de Matam. En effet, pour une production de 31 231 tonnes en 2015, la production de mil s'établie à 21 065

tonnes en 2016. Quant au sorgho et le mais, leurs productions ont connu une hausse entre 2015 et 2016.

Tableau 8.3 : Répartition et évolution des cultures vivriéres selon les superficies, les rendements et les productions par circonscription administrative

Spéculations		Kanel			Matam			Ranérou Ferlo			Région		
		2015/2016	2016/2017	Variation %	2015/2016	2016/2017	Variation %	2015/2016	2016/2017	Variation %	2015/2016	2016/2017	Variation %
	Sup (Ha)	8 600	8 556	-0,5	13 670	13 618	-0,4	11 994	11 867	-1,1	34 264	34 041	-0,7
	Rdt (Kg/Ha)	1038	700	-32,6	1189	450	-62,2	505	754	49,3	2 732	1 904	-30,3
Mil	Prod (t)	8 923	5 989	-32,9	16 250	6 128	-62,3	6 058	8 948	47,7	31 231	21 065	-32,6
	Sup (Ha)	3 274	3601	10,0	2 019	2221	10,0	951	1046	10,0	6 244	6 868	10,0
	Rdt (Kg/Ha)	842	842	0,0	359	359	0,0	380	380	0,0	1 581	1 581	0,0
Sorgho	Prod (t)	2 758	3 033	10,0	725	798	10,1	361	398	10,3	3 844	4 229	10,0
	Sup (Ha)	34	37	8,8	40	44	10,0	1 723	1 895	10,0	1 797	1 976	10,0
	Rdt (Kg/Ha)	1787	1787	0,0	1500	1500	0,0	400	1 200	200,0	3 687	4 487	21,7
Maïs	Prod (t)	61	67	9,8	60	66	10,0	689	2 274	230,0	810	2 407	197,2
	Sup (Ha)	1650	1 650	0,0	4478	7 516	67,8				6 128	9 166	49,6
	Rdt (Kg/Ha)	7000	6600	-5,7	7000	6650	-5,0				14 000	13 250	-5,4
Riz	Prod (t)	11 550	10 890	-5,7	31 346	49 981	59,5				42 896	60 871	41,9

Source : DRDR région de Matam

La production céréalière de 2016 est plus importante que celle de 2015 pour toutes les spéculations, sauf le mil. La production du riz a beaucoup évolué entre 2015 et 2016. En effet, pour une production de 42 896 tonnes en 2016, la région de Matam a enregistré une production de 60 871 tonnes en 2016. Pour le Maïs, la production est de 810 tonnes en 2015 contre 2 407 tonnes en 2016. S'agissant du sorgho, la production est passée de 3 844 tonnes en 2015 à 4 229 tonnes en 2016. Il faut noter que c'est la production de Mil qui a connu une baisse entre 2015 et 2016 en passant de 31 231 tonnes à 21 065 tonnes.

Graphique 8.2 : Production céréalière par spéculation en 2015 et 2016

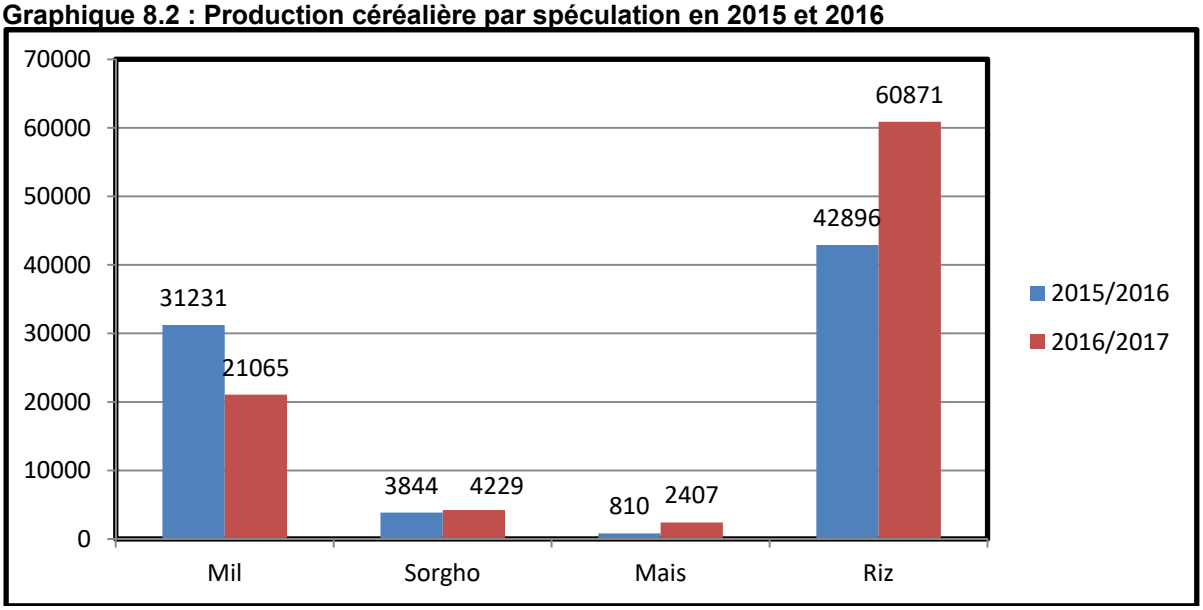

Source : DRDR région de Matam

VIII.4.2 Les cultures industrielles

VIII.4.2.1 Superficie emblavées

Les superficies réservées à la culture de l'arachide sont de loin les plus importantes soient 1667 ha (47,4%). Il s'en suit le Niébé avec une superficie emblavée de 1 050 ha en 2016 soit une part de 29,9%. La superficie la moins importante emblavée concerne le Pastèque avec une valeur de 799 ha soit 22,7% de la superficie globale.

Graphique 8.3 : Distribution des emblavures pour les cultures industrielles selon la spéculation

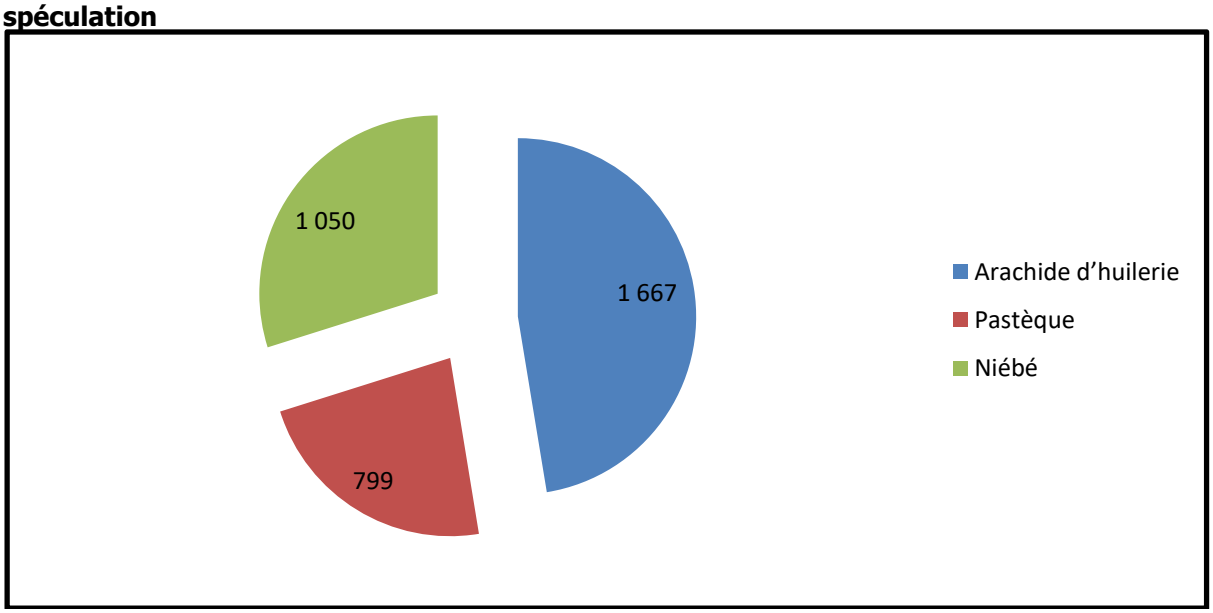

Source : DRDR région de Matam

Comme indiqué ci-dessus, l'arachide n'est pas une culture majeure dans la région. La principale zone de culture est localisée dans l'arrondissement de Vélingara. Les autres

départements commencent juste à s'adonner à cette culture avec des superficies réduites.

Il faut noter que la production de Niébé est la plus importante des spéculations de 2016 avec une production de 2 397 tonnes dont 2 207 tonnes dans le département de Matam et 190 tonnes dans le département de Kanel. Aucune superficie n'est emblavée pour la production de Pastèque dans le département de Ranérou. L'arachide est cultivée pratiquement dans les départements de Kanel et Ranérou-ferlo. En effet, dans le premier la production est de 284 tonnes et dans le second 297 tonnes. Il faut noter que dans le département de Matam, la production de l'arachide est de 103 tonnes. Pour le Niébé, sur les 401 tonnes produites dans la région de Matam, les 180 tonnes les sont dans le département de Ranérou, les 400 tonnes dans le département de Matam et 350 tonnes dans celui de Kanel.

Tableau 8.4 : Répartition et évolution des cultures industrielles selon les superficies, rendement et productions, par circonscription administrative

Spéculations		Kanel			Matam			Ranérou-ferlo			Région		
		2015/2016	2016/2017	Variation %	2015/2016	2016/2017	Variation %	2015/2016	2016/2017	Variation %	2015/2016	2016/2017	Variation %
Arachide d'huilerie	Sup (Ha)	401	406	1,3	204	206	1,0	1 042	1 055	1,3	1 647	1 667	1,2
	Rdt (Kg/Ha)	960	700	-27,1	500	500	0,0	282	282	0,0	1 742	1 482	-14,9
	Prod (t)	385	284	-26,2	102	103	1,0	294	297	1,0	781	684	-12,4
Pastèque	Sup (Ha)	57	63	10,5	669	736	10,0	-	-	0,0	726	799	10,1
	Rdt (Kg/Ha)	3 000	3 000	0,0	3 000	3 000	0,0	-	-	0,0	6 000	6 000	0,0
	Prod (t)	172	190	10,5	2 006	2 207	10,0	-	-	0,0	2 178	2 397	10,1
Niébé	Sup (Ha)	97	250	157,7	268	450	67,9	244	350	43,4	609	1 050	72,4
	Rdt (Kg/Ha)	450	350	-22,2	400	400	0,0	380	380	0,0	1 230	1 130	-8,1
	Prod (t)	44	88	100,0	107	180	68,2	93	133	43,0	244	401	64,3

Source : DRDR région de Matam

La production des cultures industrielles a connu une légère augmentation entre 2015 et 2016 sauf pour l'arachide huilerie. Pour ce dernier, la production est passée de 781 tonnes en 2015 à 684 tonnes en 2016. La production la plus importante pour les cultures industrielles concerne le Pastèque avec une valeur de 2 397 tonnes en 2016

contre 2 178 tonnes en 2015. Pour le Niébé, la production s'élève à 401 tonnes en 2016 contre 244 tonnes en 2015.

Graphique 8.4 : Production industrielle par spéculation en 2015 et 2016

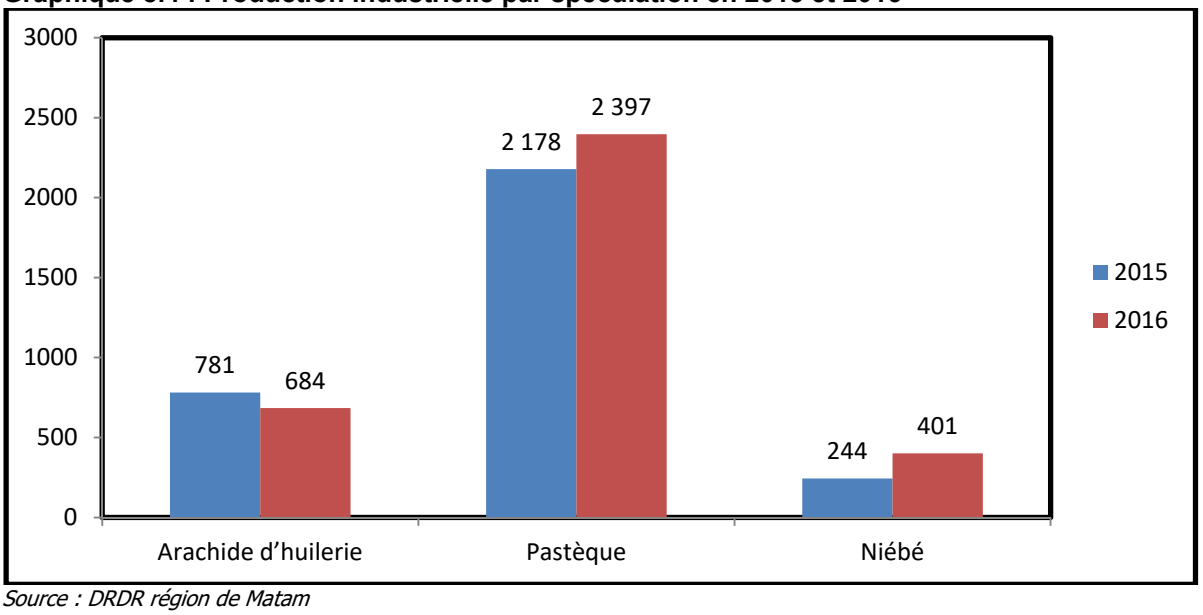

Source : DRDR région de Matam

VIII.4.3 Les cultures maraichères

Il n'existe pas de système de statistiques horticoles fiable au niveau de la DRDR et de la DAPSA.

VIII.5 DIAGNOSTIC DU SECTEUR

VIII.5.1 Atouts

- Volonté étatique de faire de l'agriculture le moteur du développement agricole ;
- Environnement administratif favorable ;
- Investissements structurants (aménagements) de l'Etat et des PTF ;
- Potentiel foncier (55000 ha aménageables dans la région) et hydrique (vallée du fleuve, nappes souterraines de qualité et facilement captables) ;
- Engagement des institutions financières à accompagner les producteurs ;
- Présence de projets et programmes du MAER pour accompagner et appuyer les producteurs ;
- Facilités apportées par l'Etat pour la commercialisation : promotion du consommer local, gel des importations d'oignon et d'une certaine gamme de riz en période de production, pour l'écoulement des stocks nationaux.

VIII.5.2 Contraintes

- Insuffisance d'infrastructures de stockage ;

- Mauvaise qualité des 130 GMP livrés en début d'hivernage ;
- Retard de livraison des GMP et absence d'accessoires (crépine et tuyaux pvc) d'où la faiblesse des emblavures ;
- Le déficit pluviométrique et la baisse du niveau des eaux du fleuve et ses défluents ;
- L'absence de laboratoire de semence, d'Unité de Triage et de Conditionnement ;
- Non livraison à temps des aménagements par les entreprises ;
- Dégradation des aménagements livrés en hivernage à cause de leur mauvaise qualité (RC) ;
- L'insuffisance de ressources humaines ;
- Difficulté de valorisation, de conservation et de commercialisation des produits agricoles ;
- La consommation en gasoil des nouveaux GMP est jugée très élevée par les utilisateurs.

VIII.5.3 Perspectives

La mise en œuvre du PRACAS a donné lieu à la réalisation de deux des objectifs, à savoir l'autosuffisance en oignon (production de 350 000 tonnes en 2015) et la redynamisation de la filière arachidière avec la production de plus d'un million de tonnes et l'exportation de plus de 150 000 tonnes en 2015 avec parallèlement la reconstitution du capital semencier arachide près de 70%.

L'année 2017 constitue le deadline pour l'autosuffisance en riz. Pour cela, la région a un objectif d'emblavures de 2 500 ha en contre saison chaude et 12 500 ha en hivernage. C'est cet objectif qu'il faut réaliser. Ensuite il faudra poursuivre en sécurisant et en entretenant les aménagements déjà réalisés, en livrant à temps les aménagements en cours. Cela permettra à la région de valoriser son potentiel productif et de mieux se positionner comme pourvoyeuse de produits agricoles pour le pays et la sous-région.

CHAPITRE IX - ELEVAGE

IX.1 INTRODUCTION

Au Sénégal, l'élevage constitue une activité pratiquée par 3 millions d'individus, soit environ 25%[1] de la population nationale essentiellement rurale. A Matam, il constitue l'une des principales activités de la population. Malgré le potentiel animal très important de la région, le secteur de l'élevage se heurte à de nombreuses contraintes. Ces contraintes sont d'ordre climatique, alimentaire, sanitaire, génétique, commercial et sociopolitique. A cela, viennent s'ajouter le déficit de personnel technique mais aussi l'insuffisance d'infrastructures. Le fourrage provenant essentiellement des pâturages naturels est fortement tributaire de la pluviométrie qui n'est plus récurrente ses trois dernières années. Ce déficit pluviométrique se traduit par l'absence de conservation des fourrages d'une part, et d'autre part, l'utilisation des sous-produits agro-industriels. Ainsi, depuis 2012, l'Etat du Sénégal à travers le Ministère de l'Elevage, a pris en considération le plaidoyer des éleveurs en mettant en œuvre un programme dénommé OSB (Opération Sauvegarde du Bétail) qui va appuyer les éleveurs pendant les périodes de soudure. Ce programme se poursuit et l'objectif est d'arriver à la pérennisation. Le Ministère a également mis en place un fonds d'appui à la stabulation (FONSTAB) pour faciliter le crédit aux acteurs qui veulent faire de l'élevage intensif.

IX.2 LES SERVICES TECHNIQUES, AUTRES INTERVENANTS ET INFRASTRUCTURES

IX.2.1 Les services techniques

Le service de l'élevage de la région de Matam est composé de :

- Un service régional dirigé par un Docteur Vétérinaire et son adjoint ;
- Trois services départementaux dirigés par des Ingénieurs des Travaux d'Elevage ;
- Des postes vétérinaires dirigés par des Agents Techniques d'Elevage ;
- Autre personnel administratif (chauffeur, commis d'administration, manœuvre) au niveau du service régional.

Tableau 16.1 : Répartition et évolution des effectifs du personnel des Inspections de Services Vétérinaires selon le diplôme, par Inspection

Inspections de Services Vétérinaires	Année	Docteur vétérinaire			Ingénieur des Travaux d'Elevage			Agents Techniques d'Elevage			Autres			Ensemble		
		H	F	Ens.	H	F	Ens.	H	F	Ens.	H	F	Ens.	H	F	Ens.
IRSV[4]	2015		1	1							3		3	3	1	4
	2016	2		2							2		2	4		4
IDSV [5]de Kanel	2015				2		2	2		2	1		1	5		5
	2016				1		1	6		6				7		7
IDSV [6]de Matam	2015	1		1				4		4				5		5
	2016				1		1	8		8	1		1	10		10
IDSV [7]de Ranérou Ferlo	2015				1		1	3		3				4		4
	2016				2		2	5		5				7		7
Total	2015		1	2	3		3	9		9	4		4	17		18
	2016	3		2	1		3	19		19	3		3	28		28

Source : *SRELPA Matam, 2016*

IX.2.2 Les autres intervenants

La liste des autres intervenants dans le secteur de l'élevage est donnée par le tabeau ci-après.

Tableau 16.2 : Liste des autres intervenants

Intervenants	Statut (ONG, Association, Projet, Programme de développement, etc.)	Domaine d'intervention	Zone d'intervention
Pasa Loumakaf	Projet	Elevage	Ourossogui
PRAPS	Projet	Elevage	Depart Matam, kanel
P2RS	Projet	Agriculture/Elevage	Dept Matam
DRIAS	Projet	Agriculture/Elevage	Dept Matam
AVSF	ONG	Agriculture/Elevage	Dept Matam, Kanel et Ranérou-ferlo
USAID/Yaajeende	Projet	Agriculture/Elevage	Dept Matam
PADAER	Projet	Agriculture/Elevage	Dept Matam
Elevages sans frontières	ONG	Elevage	Dept Matam
USAID/Yaajeende	Projet	Agriculture-Elevage	Dépt. Kanel
PADAER	Projet	Agriculture-Elevage	Dépt. Kanel
PASA LOU.MA.KAFF	Projet	Elevage	Dépt. Ranérou
FAO	ONG	Elevage	Dépt. Matam, Kanel et Ranérou
PADAER	Projet	Agriculture/Elevage	Dépt. Ranérou
CLM	Programme	Sécurité alimentaire	Dépt. Matam, Kanel et Ranérou
SAVE CHILDREN	ONG	Sécurité alimentaire	Dépt. Ranérou
BANQUE MONDILE	Programme	Environnement	Dépt. Ranérou
ASAM-APEFAM	Projet	Elevage	Depart Matam
Yeelitare	Projet	Agriculture-Elevage	Depart Matam

Source : SRELPA Matam, 2016

[4] IRSV = Inspection Régionale des Services Vétérinaires
[5] IDSV = Inspection Départementale des Services Vétérinaires
[6] IDSV = Inspection Départementale des Services Vétérinaires
[7] IDSV = Inspection Départementale des Services Vétérinaires

IX.3 LES INFRASTRUCTURES ET EQUIPEMENTS

Les infrastructures pastorales et avicoles dans la région de Matam sont, entre autres, les forages agropastoraux, les parcs à vaccination, les centres zootechniques, les fermes modernes, les unités de transformation des produits laitiers, les abattoirs ainsi que les pharmacies et cliniques vétérinaires. Le tableau suivant donne la répartition et l'évolution par circonscription administratives.

Tableau 16.3 : Répartition et évolution du nombre d'infrastructures pastorales et avicoles par circonscription administrative

Infrastructures	Matam		Kanel		Ranérou-ferlo		Ensemble		
	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	Variation %
Forages agropastoraux	22	22	9	10	26	26	57	58	1,8
Parcs à vaccination	27	27	24	25	35	38	86	90	4,7
Centres zootechniques	0		0		0		0	0	
Fermes modernes d'embouche bovine, ovine, caprine, asine, porcine ou équine	0	0	1	1	0	0	1	1	0,0
Fermes avicoles modernes	0		0		0		0	0	
Unités de transformation de produits laitiers	1	1	0		0		1	1	0,0
Abattoirs modernes	0		0		0		0	0	
Pharmacies et cliniques vétérinaires	1	2	2	1	1	1	4	4	0,0

Sources : SRELPA Matam, 2017

L'analyse de ce tableau donne une absence totale des infrastructures telles que le centre zootechnique, les fermes avicoles modernes et les abattoirs modernes. Il faut noter que la région de Matam compte en 2016 un nombre de 58 forages agropastoraux dont 26 dans le département de Ranérou, 10 et 22 dans respectivement les départements de Kanel et Matam. S'agissant des Parcs à vaccination, 90 unités ont été recensées en 2016 à Matam région dont 38 dans le département de Ranérou, 25 dans le département de Kanel et 27 dans celui de Matam. Une seule ferme moderne est disponible dans la région de Matam qui se trouve dans le département de Kanel. Il en est de même pour les unités de transformation des produits laitiers qui se trouve dans le département de Matam. Enfin, pour les pharmacies et cliniques vétérinaires, un nombre de 4 unités est noté dans la région en 2016 dont 2 unités se trouvent dans le département de Matam et une seule dans les départements de Kanel et Ranérou.

IX.4 LE CHEPTEL ET LA VOLAILLE

Le cheptel recensé dans la région de Matam est au nombre de 1 508 055 têtes en 2016 contre 1 339 911 têtes en 2015 soit une augmentation de 12,6%. Quant à la

volaille, il s'agit de 95 362 unités en 2016 contre 146 168 unités en 2015, soit une baisse de 34,8%.

Il faut noter une baisse du nombre de Bovins et des Equins. Ce nombre passe de 364 176 en 2016 à 363 916 en 2015, soit une baisse de 0,1% pour les premiers et de 38 955 en 2016 à 36012 à 2015, soit une baisse de 7,6% pour le second. Pour les autres espèces, une augmentation a été notée entre 2015 et 2016. Cette tendance est pratiquement la même dans les trois départements.

Tableau 16.4 : Evolution des effectifs du cheptel et de la volaille selon l'espèce par circonscription administrative

Espèces	Kanel			Matam			Ranérou Ferlo			Région		
	2015	2016	Variation %	2015	2016	Variation %	2015	2016	Variation %	2015	2016	Variation %
Bovins	128 839	128 958	0,1	137 917	139 900	1,4	97 420	95 058	-2,4	364 176	363 916	-0,1
Ovins	193 084	204 365	5,8	226 502	227 501	0,4	213 771	223 015	4,3	633 357	654 881	3,4
Caprins	86 994	102 369	17,7	123 064	123 433	0,3	106 620	110 589	3,7	316 678	336 391	6,2
Asins	9 979	85 000	751,8	16 392	16 393	0,0	14 140	15 210	7,6	40 511	116 603	187,8
Equins	9 805	9 658	-1,5	13 928	13 989	0,4	15 695	12 365	-21,2	38 955	36 012	-7,6
Caméliens	49	55	12,2	115	112	-2,6	70	85	21,4	234	252	7,7
Total bétail	373 491	530 405	42,0	517 918	521 328	0,7	447 716	456 322	1,9	1 339 911	1 508 055	12,6
Volaille	17 300	18 652	7,8	46 948	7 123	-84,8	64 735	69 587	7,5	146 168	95 362	-34,8

Sources : SRELPA Matam, 2016

IX.5 LES PRODUCTIONS

IX.5.1 XVI.4.1. La production de viande et d'œufs

La production de viande dans la région concerne entre autre l'abattage des bovins, des ovins et des caprins. En 2016, le nombre d'ovins abattus dans la région est estimé à 3 598 contre 5 197 en 2015, soit une baisse de 30,8%. Ce nombre correspond à une production de viande d'une masse de 576,4 tonnes en 2016 contre 606,6 tonnes en 2015, soit une baisse de 5,0%. S'agissant des ovins, le nombre abattu en 2016 est voisin de 10 207 contre 8 463 en 2015 soit une hausse relative de 20,6%. Cet abattage permet la production de 172,5 tonnes de viande de cette espèce en 2016 contre 151,8 tonnes en 2015, soit une hausse de 13,6%. Quant aux caprins, la production a fortement augmenté en 2016. En effet, pour cette année, le nombre abattu est de 20 257 contre 1 855 en 2015, soit une hausse relative de 992,0%. Il faut noter que pour cette espèce, la viande produite est de 658,3 tonnes contre 241,1 tonnes en 2015.

Tableau 16.5 : Evolution des statistiques des abattages contrôlés de viande dans les abattoirs de la région de Matam selon les espèces, par circonscription administrative

Espèces		Kanel			Matam			Ranérou-ferlo			Région		
		2015/2016	2016/2017	Variation %	2015/2016	20 162 017	Variation %	2015/2016	2016/2017	Variation %	Campagne 2015/2016	2016/2017	Variation %
Taureaux	Nb	814	542	-33,4	617	752	21,9	148	158	6,8	1 579	1 452	-8,0
	Poids (T.)	118	103	-12,4	102	162	58,6	10	13	21,9	230	278	20,7
Bœufs	Nb	10	300	2900,0	101	125	23,8	144	169	17,4	252	594	135,7
	Poids (T.)	3	69	2301,0	17	29	73,9	11	13	19,4	30	111	266,2
Vaches	Nb	583	320	-45,1	2 167	560	-74,2	195	212	8,7	2 945	1 092	-62,9
	Poids (T.)	45	32	-29,1	256	96	-62,4	15	16	11,0	316	145	-54,2
Veaux / vêles	Nb	142	169	19,0	188	195	3,7	91	96	5,5	421	460	9,3
	Poids (T.)	10	18	79,2	14	16	17,0	6	9	41,8	30	43	43,3
Total bovins	Nb	1 549	1 331	-14,1	3 073	1 632	-46,9	578	635	9,9	5 197	3 598	-30,8
	Poids (T.)	176	223	26,4	389	304	-21,9	42	50	20,3	607	576	-5,0
Ovins	Nb	2 892	4 351	50,5	4 974	2 400	-51,8	597	3 456	478,9	8 463	10 207	20,6
	Poids (T.)	45	57	26,7	79	57	-28,2	30	59	94,9	152	172	13,6
Caprins	Nb	3 405	7 903	132,1	14 336	11 296	-21,2	809	1 058	30,8	1 855	20 257	992,0
	Poids (T.)	44	109	148,2	178	525	195,8	20	24	23,3	241	658	173,0
Total	Nb	6 297	12 254	94,6	19 310	13 696	-29,1	1 406	4 514	221,1	10 318	30 464	195,3
	Poids (T.)	89	166	86,8	257	582	126,8	50	83	66,7	393	831	111,5

Sources : SRELPA Matam, 2016

IX.5.2 La production contrôlée des cuirs et peaux

Les statistiques disponibles sur la production contrôlée de cuirs et peaux le sont seulement dans les départements de Kanel et Matam. Pour la région de Matam (sans considérer Ranérou), le nombre de cuirs produits est estimé à 5 613 unités en 2016 contre 4 965 unités en 2016, soit une variation de 13,1%. Quant aux peaux d'ovines, il s'agit de 9 986 unités en 2016 contre 7 947 unités en 2015, soit une hausse de 25,7%. Il faut noter aussi que la production de peaux caprines a connu une hausse relative de 12,4% en passant de 16 115 unités en 2015 à 18 108 unités en 2016.

Tableau 16.6 : Répartition et évolution de la production de cuirs et peaux, par circonscription administrative

Espèces	Kanel			Matam			Région		
	2015	2016	Variation %	2015	2016	Variation %	2015	2016	Variation %
Cuirs	1 872	2 131	13,8	3 093	3 482	12,6	4 965	5 613	13,1
Peaux ovines	3 562	4 524	27,0	4 385	5 462	24,6	7 947	9 986	25,7
Peaux caprines	3 987	7 088	77,8	12 128	11 020	-9,1	16 115	18 108	12,4
Total	9 421	13 743	45,9	19 606	19 964	1,8	29 027	33 707	16,1

Sources : SRELPA Matam, 2016

IX.6 LES MOUVEMENTS DU BETAIL

IX.6.1 Les entrées et sorties

Les importations de bétail dans la région de Matam concernent principalement celles en provenance de la Mauritanie. En 2016, la région de Matam a importé 3 759 têtes de bovins, 15 833 têtes d'ovins et 135 têtes de caprins.

Tableau 16.7 : Les importations et exportation de bétail et volaille sur pied

Origine	Bovins	Ovins	Caprins
RIM	3 759	15 833	135

Sources : SRELPA Matam, 2016

Les échanges avec le voisinage sont d'une importance capitale dans le suivi de l'évolution du cheptel. Il faut noter que les importations à partir de la région sont pratiquement faibles mais les exportations vers les régions de l'intérieur sont significatives.

Les mouvements concernent pratiquement les bovins, les ovins et les caprins. Dans la région, le nombre d'entrées est estimé à 19 727 tête en 2016 et celui de sorties est de 57 863 têtes, soit un solde de -38 136. Ce solde négatif est partagé par les trois espèces à savoir les bovins, les ovins et les caprins.

Tableau 16.8 : Répartition et évolution des mouvements du bétail selon l'espèce, par circonscription administrative

Espèces		Kanel			Matam			Ranérou-ferlo			Région		
		2015	2016	Variation %	2015	2016	Variation %	2015	2016	Variation %	2015	2016	Variation %
Bovins	Entrées	-			-						5 487	3 759	-31,5
	Sorties	1 192	4 698	294,1	11 380	8 038	-29,4	1 234	2 872	132,7	13 806	15 608	13,1
	Solde										- 8 319	-11 849	
Ovins	Entrées										36 882	15 833	-57,1
	Sorties	38 609	24 257	-37,2	12 725	8 841	-30,5	2 308	7 886	241,7	53 642	40 984	-23,6
	Solde										-16 760	-25 151	
Caprins	Entrées	-									389	135	-65,3
	Sorties	1 037		-100,0							3 320	1 271	-61,7
	Solde										-2 931	-1 136	
Total	Entrées										42 758	19 727	-53,9
	Sorties	40 838	28 955	-29,1	24 105	16 879	-30,0	3 542	10 758	203,7	70 768	57 863	-18,2
	Solde										- 28 010	- 38 136	36,2

Sources : SRELPA Matam, 2016

IX.6.2 Le transit du bétail

Le bétail qui transite vers la Mauritanie et le Mali est au nombre de 3 777 têtes de bovins, 12 850 têtes d'ovins et 9 675 têtes de caprins.

Tableau 16.9 : Transit du bétail

Origine	Bovins	Ovins	Caprins
RIM et Mali	3 777	12 850	9 675

Sources : SRELPA Matam, 2016

IX.7 LA SITUATION ZOOSANITAIRE

IX.7.1 Les foyers déclarés

La pathologie dominante demeure les pasteurelloses qui semblent endémiques au niveau régional pour ne pas dire national. Par rapport à la pasteurellose des petits ruminants, des recherches sont entreprises par l'ISRA dans le sens de produire un vaccin bivalent ainsi que nous l'avions suggéré l'année dernière. Néanmoins les données sur les affections, la morbidité et la mortalité selon les départements sont renseignées dans le tableau suivant. Il faut signaler que seuls Kanel et Ranérou ont tenu quelques statistiques.

Tableau 16.10 : Evolution de la situation des affections par circonscription administrative

Affections		Kanel		Matam		Ranérou		Région	
		2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016
Affection 1 : Peste des petits ruminants	Nb. Foyers	3	1		2	2	1	5	4
	Eff. Touchés	1 568				545		2 113	
	Morbidité	408	10		5	23	1	431	16
	Mortalité	40	3		8	0	1	40	12
Affection 2 : Clavelée	Nb. Foyers	2	1					2	1
	Eff. Touchés	2 043						2 043	
	Morbidité	127	4					127	4
	Mortalité	30	0					30	0
Affection 3 : Pasteurelose ovine	Nb. foyers						1		1
	Eff. Touchés								
	Morbidité						4		4
	Mortalité						5		5
Affection 4 : FVR	Nb. Foyers								2
	Eff. Touchés		713						713
	Morbidité		9						9
	Mortalité		6						6
Total	Nb. Foyers	2						2	7
	Eff. Touchés	498						498	7 781
	Morbidité	25						25	175
	Mortalité	1						1	41

Sources : SRELPA Matam, 2016

IX.7.2 Les résultats des campagnes de vaccination

Les résultats des campagnes de vaccination et de déparasitage du bétail laissent apparaître une hausse de 9,9% du nombre de vaccinés en 2016.

Tableau 16.11 : Evolution des résultats des campagnes de vaccination et de déparasitage du bétail par circonscription administrative

Circonscriptions administratives	Effectifs vaccinés			Effectifs déparasités		
	2015	2016	Variation %	2015	2016	Variation %
Région	678 453	745 632	9,9	1 942		

Source : SRELPA Matam, 2017

IX.8 LES RESULTATS DE LA CAMPAGNE D'INSEMINATION BOVINE

Pour l'année 2015, il faut noter que l'Etat sénégalais n'a pas financé de campagnes d'insémination pour la seule et simple raison que les résultats obtenus en 2014 n'étaient pas probants.

En 2016, sur 182 vaches sélectionnées, 206 ont été mises synchronisées et 191 inséminées. Le quota octroyé à la région était de 160, mais les prestataires ont reçu un surplus d'hormones. C'est ce qui explique l'augmentation du nombre de vaches synchronisées qui est maintenant de 206.

De nombreuses contraintes ont été notées, notamment le non respect des conditions de stabulation lié au déficit alimentaire, le manque de volonté des éleveurs.

Tableau 16.12 : Résultats des campagnes d'insémination artificielle (CIA) bovine par circonscription administrative

Désignation		Kanel	Matam	Ranérou	Région
Nombre de CIA		4	7	3	14
Nombre d'Eleveurs		17	44	16	77
Nombre de vaches	Recensées	67	66	82	215
	Sélectionnées	67	56	59	182
	Synchronisées	60	78	68	206
	Inséminées	56	78		191

Sources : SRELPA Matam, 2016

IX.9 DIAGNOSTIC DU SECTEUR

La région de Matam regorge beaucoup d'atouts et de potentialités dans le domaine de l'élevage.

IX.9.1 Contraintes

Les contraintes sont, entre autres :

- le manque fréquent de pâturages ;
- l'insuffisance et la faible capacité des forages ;
- la non modernisation du secteur dans la région.

IX.9.2 Perspectives

- Modernisation de l'élevage à travers la promotion des cultures fourragères ;
- Intensification des productions animales (viande et lait) par l'introduction de bovins de race Guzéra du Brésil.

CHAPITRE X : PECHE ET AQUACULTURE

X.1 INTRODUCTION

Le secteur de la pêche joue un rôle important dans le développement socio-économique de la région de Matam. Il contribue de façon significative à la satisfaction des besoins en protéines animales de la population, à la création d'emplois permanents et temporaires.

Une production moyenne de 2 507 507 kg par an pour une valeur commerciale moyenne de 3 033 623 689 190 FCFA.

La Pêche se pratique dans deux zones éco -géographiques de la région de Matam : le Daandé Mayo (zone riveraine du fleuve) et le Dieri (zone intermédiaire).

Le réseau hydrographique de la région vaste et diversifié, comprend le fleuve Sénégal sur 200 kilomètres de côte, les affluents Dioulol, Diamel, les marigots Pattowel et Gattawel et de plus de cent mares au régime permanent ou temporaire.

La pêche est conditionnée en grande partie d'une part par la pluviométrie, notamment avec les périodes de crue et de décrue et d'autre part par l'organisation sociale interne de la pêche dans les localités riveraines des cours d'eau.

Jadis, la production de la région satisfaisait les besoins de la population en produits halieutiques, mais actuellement, force est de constater une baisse en raison de divers facteurs tels que :

- Le déficit pluviométrique ;
- La faiblesse et l'irrégularité des crues ;
- Les mauvaises méthodes et pratiques de pêches (utilisation d'engins de pêche prohibés, de filets de petites mailles non réglementaires, de substances enivrantes, la battue …) ;
- La modification des régimes des cours d'eau due aux constructions de barrages et aménagements hydro-agricoles ;
- L'absence de textes juridiques harmonisés règlementant la gestion des ressources halieutiques dans le fleuve Sénégal au statut international ;

Actuellement, les pêcheurs de la région sont plongés dans une situation difficile qui menace leur survie.

Face à cette situation, il conviendrait comme solutions possibles, crédibles et durables de :

- valoriser les cours d'eau de la région ;
- relancer la pisciculture ;
- promouvoir le mareyage local.

X.2 LES SERVICES TECHNIQUES, LES AUTRES INTERVENANTS ET LES INFRASTRUCTURES

X.2.1 Les services techniques

L'effectif des services de pêche de Matam s'est résumé en 2016 à 04 agents contre 16 en 2014, tous des fonctionnaires.

Tableau 10.1 : Répartition et évolution des effectifs du personnel des services de pêche selon le diplôme, par service

Diplômes	Sexe	SRPS[1]			Kanel			Matam			Région		
		2015	2016	Variation %	2015	2016	Variation %	2015	2016	Variation %	2015	2016	Variation %
Docteur vétérinaire	Masc.	1	1	0	-	-	0	-	-	0	1	1	0
	Fem.	0	0	0	-	-	0	-	-	0	-	-	0
	Tot.	1	1	0	-	-	0	-	-	0	1	1	0
Technicien supérieur des pêches	Masc.	0	0	0	1	1	0	1	1	0	2	2	0
	Fem.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Tot.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres	Masc.	1	1	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0
	Fem.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Tot.	1	1	0	0	1	0	0	0	0	1	1	0
Ensemble	Masc.	2	2	0	1	0	0	1	1	0	4	4	0
	Fem.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Tot.	2	2	0	1	1	0	1	1	0	4	4	0

Source : Service Régional des Pêches et de la Surveillance de Matam, 2016

Il est noté une baisse drastique du personnel des services de pêche de la région. Effectifs en 2016 : Service Régional Pêche : 02, Service Départemental Pêche Kanel : 01, Service Départemental Pêche Matam : 01.

X.2.2 LES AUTRES INTERVENANTS

La région de Matam comprend cinq secteurs de pêche gérés par les conseils de pêche concernés.

Ces conseils ont pour missions d'assister l'administration des pêches dans la gestion et l'exploitation des ressources halieutiques, l'encadrement réglementaire, le règlement des conflits entre acteurs et la formation.

Tableau 10.2 : Autres intervenants selon le statut, les domaines et zones d'intervention dans la région

Intervenants	Statut (ONG, Association, Projet, Programme de développement, etc.)	Domaines d'intervention	Zones d'intervention
C P Diamel	Conseil de Pêche	Pêche	Secteur de pêche de Diamel
CP Diorbivol	Conseil de Pêche	Pêche	Secteur de pêche de Diorbivol
CP Matam	Conseil de Pêche	Pêche	Secteur de pêche de Matam
CP Dolol	Conseil de Pêche	Pêche	Secteur de pêche de Dolol
CP Waoundé	Conseil de Pêche	Pêche	Secteur de pêche de Waoundé
FDPM	Fédération Départementale des Pêcheurs de Matam	Pêche	Département de Matam
FDPK	Fédération Départementale des Pêcheurs de Kanel	Pêche	Département de Kanel
FEDEMA	Fédération Départementale des Femmes mareyeuses de Matam	Mareyage	Département de Matam
FEDEKA	Fédération Départementale des Femmes mareyeuses de Kanel	Mareyage	Département de Kanel
FERAM	Fédération Régionale des Aquaculteurs de Matam	Pisciculture	Région Matam
FERAP	Fédération Régionale des Acteurs de la Pêche	Pêche, mareyage, transformation, aquaculteurs	Région de Matam
OMVS/PGIRE II	Programme de développement	Amélioration de la Pêche Traditionnelle	Départements de Matam et Kanel
P2RS	Programme de résilience	Pisciculture en cage-ouvrages de retenus d'eau	Département de Matam

Source : Service Régional des Pêches et de la Surveillance de Matam, 2016

Pour une meilleure harmonisation des interventions, des fédérations sont créées par les acteurs aussi bien au niveau départemental qu'au niveau régional.

X.2.3 LES INFRASTRUCTURES

Les infrastructures restent le parent pauvre de la pêche dans la région de Matam. Les points de débarquement ne sont pas aménagés et sont très dispersés. Il s'en suit un débarquement tout au long de la berge dans les centres de pêche selon la proximité du pêcheur, de son lieu de résidence ou bien là où il espère d'éventuels clients. Ce qui

rend très difficile la collecte de données statistiques de la pêche, notamment sur les sorties et les captures.

Tableau 10.3 : Répartition et évolution du nombre d'infrastructures de pêche par circonscription administrative

Infrastructures	Kanel			Matam			Ranérou Ferlo			Région		
	2015	2016	Variation %	2015	2016	Variation %	2015	2016	Variation %	2015	2016	Variation %
Débarcadères	1	1	0	2	2	0	0	0	0	3	3	0
Complexes frigorifiques	0	0	0	1	1	0	0	0	0	1	1	0
Aires de transformation de produits halieutiques	1	1	0	1	1	0	0	0	0	2	2	2

Source : Service Régional des Pêches et de la Surveillance de Matam, 2016

La région de Matam compte 3 débarcadères, un (01) complexe frigorifique et 02 aires de transformation de produits halieutiques. Mais il faut noter que le complexe frigorifique de Matam et les unités de Transformation de Sadel et Wodobéré ne fonctionnent pas.

Les trois débarcadères sont en état de dégradation avancée.

X.3 LA PECHE ARTISANALE

X.3.1 LES SITES ET L'ARMEMENT DE PECHE

La région dispose de 99 sites d'habitation de pêcheurs dont 41 dans le département de Kanel et 58 dans le département de Matam. Sur les 2 709 ménages de pêcheurs et 1 330 pirogues, le département de Matam renferme les 70 % de pêcheurs et 65 % des pirogues de la région. Le reste provient du département de Kanel. Cependant, une grande partie de ces acteurs ne dispose pas de pirogues.

Tableau 10.4 : Evolution des sites, des pêcheurs et de l'armement selon le type de pêche, par circonscription administrative

Circonscriptions administratives	Année	Nombre de villages de pêcheurs			Nombre de ménage de pêcheurs			Nombre de pirogues		
		PC[8]	PM[9]	Total	PC	PM	Total	PC	PM	Total
Département de Kanel	**2015**	41		41	789		789	397		397
	2016	41		41	789		789	417		417
Département de Matam	**2015**	58		58	1920		1920	733		733
	2016	58		58				913		913
TOTAL	**2015**	99		99	2709		2709	1130		1130
	2016	99		99	2709		2709	1330		1330
	Variation %	0		0	0		0	17,7		17,7

Source : Service Régional des Pêches et de la Surveillance de Matam, 2016

[8] PC = Pêche Continentale

[9] PM = Pêche Maritime

Le nombre de villages de pêcheurs et le nombre de ménages de pêcheurs restent constants. Le nombre de pirogues augmente de 200 unités en 2016.

Les armements de la pêche artisanale concernent l'Embarcation locale et l'Engin de pêche. Il est noté dans la région de Matam, une totale embarcation de 1 330 en 2016 contre 1 130 en 2015, soit une variation de 17,7%. Il s'agit de Pirogues à voile avec 1 270 unités et de Pirogues à moteur avec 60 unités. Pour les Engins de Pêche, il s'agit de 7 655 unités en 2016 contre 7 616 unités en 2015, soit une variation de 0,5%. Il est noté une hausse de l'effort de pêche par l'augmentation de 200 pirogues et de 124 filets de 2015 à 2016. Sur les 1 330 pirogues, seules 4,5% sont motorisées.

Tableau 10.5 : Evolution de l'armement de la pêche artisanale selon le type, par circonscription administrative

Armement		Kanel			Matam			Région		
		2015	2016	Variation %	2015	2016	Variation %	2015	2016	Variation %
Embarcation locale	Pirogues à moteur	15	25	66,67	30	35	16,7	45	60	33,33
	Pirogues à voile	382	392	2,62	703	878	24,9	1085	1 270	17,1
	Total embarcations	397	417	5,04	733	913	24,6	1130	1330	17,7
Engin de pêche	Palangre	879	898	2,16	2176	2230	2,5	3055	3128	2,4
	Senne de plage	48	40	-16,67	37	35	-5,4	85	75	-11,8
	Filet dormant	995	975	-2,01	2728	2640	-3,2	3723	3615	-2,9
	Epervier	161	182	13,04	438	465	6,2	599	647	8,0
	Autres	-	26		154	164			190	
	Total engins de pêche	2083	2121	1,82	5533	5534	0,0	7616	7655	0,5

Source : Service Régional des Pêches et de la Surveillance de Matam, 2016

X.3.2 LA PRODUCTION

Le volume des captures est passé de 2 085,9 tonnes en 2015 à 3 653,5 tonnes en 2016, soit une hausse de 75,1%. Cette hausse s'explique par une crue soutenue, une bonne pluviométrie de 2016 et à l'impact de repos biologiques dans certains cours d'eau. Cette valeur est imputable en grande partie au département de Matam avec un volume de capture de 1965,3 tonnes contre 1688,2 tonnes pour le département de Kanel.

Ce volume de capture est estimé à 4 501 689 190 FCFA contre 12 623 646 130 FCFA en 2015, soit une baisse de 64,3%.

Tableau 10.6 : Evolution de la production de la pêche artisanale selon le type de pêche, par circonscription administrative

Circonscriptions administratives	Année	Quantités de poisson (T)		Valeurs (F CFA)	
		PC	Total	PC	Total
Département de Kanel	2015	876,7	876,7	10 922 213 880	10 922 213 880
	2016	1688,2	1688,2	2 007 811 790	2 007 811 790
	Variation %	92,6	92,6	-81,6	-81,6
Département de Matam	2015	1209,2	1209,2	1 701 432 250	1 701 432 250
	2016	1965,3	1965,3	2 493 877 400	2 493 877 400
	Variation %	62,5		46,58	46,58
TOTAL	2015	2085,9	2085,9	12 623 646 130	12 623 646 130
	2016	3653,5	3653,5	4 501 689 190	4 501 689 190
	Variation %	75,2	75,2	-64,3	-64,3

Source : Service Régional des Pêches et de la Surveillance de Matam, 2016

Dans la région de Matam, en 2016, les espèces halieutiques débarquées localement sont essentiellement constituées de poissons et proviennent des deux départements Matam 53,8% et Kanel 46,2%

Au niveau de Ranérou, c'est l'activité de mareyage qui est développée. Les populations s'approvisionnent à partir des produits provenant des autres régions notamment Saint-Louis, Joal, Mbour, etc. Cependant, des tests d'empoissonnement de certains plans d'eau ont eu lieux cette en 2015 avec des résultats satisfaisants.

Il faut noter que la quantité de poisson pêchée est de 2 085,9 tonnes en 2015 contre 3 653,8 tonnes en 2016, soit une variation de 75,2%. Une quantité correspond à une valeur de 4 501 689 190 FCFA.

Tableau 10.7 : Evolution des quantités produites par la pêche artisanale selon l'espèce, par circonscription administrative

Circonscriptions administratives	Année	Poissons	
		Quantité (Tonne)	Valeur (FCFA)
Département de Kanel	2015	876,7	10 922 213 880
	2016	1 688,2	2 007 811 790
	Variation %	92,5	-81,6
Département de Matam	2015	1 209,2	1 701 432 250
	2016	1 965,3	2 493 877 400
	Variation %	62,5	46,5
TOTAL	2015	2 085,9	12 623 646 130
	2016	3 653,5	4 501 689 190
	Variation %	75,1	-64,3

Source : Service Régional des Pêches et de la Surveillance de Matam, 2016

X.3.3 LA VENTILATION DE LA PRODUCTION

La presque totalité de la production halieutique est consommée dans la région de Matam et elle est constituée de poissons. La transformation quant à elle est très timide et elle est due à l'état de la ressource. Il s'agit de 3 770,9 tonnes dont 3 653,5 tonnes en consommation locale. Et seulement 117,1 tonnes en transformation artisanale.
Pour satisfaire ses besoins, la région importe des produits halieutiques des régions maritimes et de la Mauritanie.

Tableau 10.8 : Ventilation de la production artisanale selon la destination et l'année, par circonscription administrative (poids en tonne)

Destinations	Kanel			Matam			Région		
	2015	2016	Variation %	2015	2016	Variation %	2015	2016	Variation %
Consommation locale	876,7	1 688,2	92,6	1 209,2	1 965,3	62,5	2 085,9	3 653,5	75,1
Total	876,7	1 688,2	92,6	1 243,1	1 965,3	58,0	2 085,9	3 770,6	80,7

Source : Service Régional des Pêches et de la Surveillance de Matam, 2016

Le poisson est la seule espèce produite dans la région de Matam. Les autres espèces telles que les mollusques et les crustacées consommées dans la région à l'état transformé sont assurées par les mareyeurs.

Tableau 10.9 : Ventilation de la production de la pêche artisanale selon l'espèce, l'année et la destination

Destinations	Poissons	
	2015	2016
Consommation locale	2085,9	
Transformation artisanale	ND	117,1
Total	2085,9	3770,6

Source : Service Régional des Pêches et de la Surveillance de Matam, 2016

X.3.4 LA TRANSFORMATION DES PRODUITS DE LA PECHE ARTISANALE

La transformation est une activité très timide dans la région de Matam vu la faiblesse de la production par rapport à la demande. Cependant, elle est limitée dans le temps. En période de forte production, et surtout dans les zones enclavées, avec les contraintes de conservation, les épouses des pêcheurs assurent la transformation de la production. A cet effet, les types de produits observés sont les poissons séchés et l'huile extrait du poisson (Andondé en Alpoular) qui d'après les pêcheurs présentent beaucoup de vertus.

Tableau 10.10 : Répartition et évolution des produits de la pêche artisanale selon la destination finale, par circonscription administrative

Destinations		Kanel			Matam			Région		
		2015	2016	Variation %	2015	2016	Variation %	2015	2016	Variation %
Consommation locale	Qté (tonne)	876,7	1 688,2	92,6	1 209,2	1 965,3	62,5	2 085,9	3 653,5	75,1
	Valeur (unité million FCFA)	10 922	2 008	-81,6	1 701	2 494	46,6	2 794	4 502	61,1

Source : Service Régional des Pêches et de la Surveillance de Matam, 2016

X.3.5 APPORTS EXTERIEURS

6 307 794 Kg de poissons frais ou congelés d'espèces continentales et marines d'une VCE viennent d'ailleurs pour une valeur de 3 099 793 272 FCFA en 2016. Soit une baisse de 795 728 kg (11,0%) par rapport à 2015 due à l'abondance de la production locale et l'absence d'accord de pêche entre le Sénégal et la Mauritanie.

Les espèces sont essentiellement : sardinelle, Chinchard, Sompatt, maquereau, carangue, dorade, carpe, capitaine de rivière, silure, Mormures, anguille africaines.

Cela signifie que la région de Matam est un marché énorme et très dynamique où il faut promouvoir le mareyage.

X.3.6 TRANSFORMATION

La production locale est de 117 100 kg pour une valeur commerciale estimée à 87 905 140 FCFA. Une nette amélioration par rapport à l'année 2015 due à l'abondance des mises à terre.

X.4 DIAGNOSTIC DU SECTEUR

Le sous-secteur bénéficie des potentialités : Densité du réseau hydrographique (le fleuve Sénégal sur 200 km et ses affluents Dioulol, Diamel, Pattowel, Gattawel), de cinq (05) réserves de pêches, la présence de grandes mares autour de plusieurs localités telles que Kanel, Lobali, Semmé, Padalal, Tiguéré Yéné, Tiguéré Ciré, Ndouloumadji, Diamel, Dembacané, etc., la forte tradition de pêche et le niveau d'organisation sociale des acteurs de la pêche (GIE, 05 Conseils de Pêche (polarisant 99 villages de pêche), Fédérations départementales et régionale) et enfin l'importance d'une demande locale forte (marché favorable).

X.4.1 POTENTIALITES ET ATOUTS

- Réseau hydrographique de la région vaste et diversifié, comprend le fleuve Sénégal sur 200 kilomètres de côte, les affluents Dioulol, Diamel, les marigots Pattowel et Gattawel et de plus de cent mares au régime permanent ou temporaire ;
- Existe de sites favorables à la pisciculture en enclos, en cage et en étang ;
- Existence des Services de pêche et de l'Agence Nationale de l'Aquaculture ;
- Diversité de la ressource ;
- Existence d'une longue tradition de pêche ;
- Forte demande en produits halieutiques (Marché très important) ;
- Acteurs de la Pêche très dynamiques et bien organisés.

X.4.2 CONTRAINTES

- Dégradation des écosystèmes des cours d'eau (ensablement, envasement, tarissement précoce, érosion, plantes envahissantes…) ;
- Insuffisance du personnel ;

- Effets des changements climatiques (les plaines et les zones de frayères ne sont plus inondées, dégradation des zones de reproduction, des habitats critiques, des nourriceries et des zones à fortes productivités biologiques) ;
- Absence d'infrastructures de débarquement, de conditionnement et de Conservation des produits de pêche ;
- Absence de crédits et difficultés d'accès aux financements pour la pêche continentale et l'aquaculture ;
- Mauvaises méthodes et pratiques de pêche entraînant une surexploitation et une dégradation des stocks à valeur commerciale ;
- Absence d'équipements pour les mareyeurs et les transformatrices de la région (Camions frigorifiques, glissières, claies de séchage, petits matériels de transformations…) ;
- Absence de textes juridiques harmonisés réglementant la gestion durable des ressources halieutiques au niveau du fleuve Sénégal entre les pays de l'OMVS ;
- Pauvreté relativement élevée des pêcheurs de la région de Matam ;
- Niveau de formation des acteurs de la Pêche très faible ;
- Conflits récurent liés à l'occupation de zones de pêche et à l'utilisation de la senne de rivage(Goubol).

X.4.3 Perspectives

- La reprise des travaux du complexe frigorifique de Matam ;
- La mise en œuvre du PGIRE II /OMVS ;
- le renouvellement des organisations professionnelles de pêche de la région ;
- la construction de deux nouveaux complexes frigorifique à Thilogne et Kanel ;
- La valorisation des certains d'eau ;
- Le repos biologique dans certains cours d'eau ;
- La promotion du mareyage locale.

CHAPITRE XI – RESSOURCES NATURELLES.

XI.1 INTRODUCTION

La région de Matam n'échappe pas à la règle quant à la dégradation des ressources naturelles du fait des feux de brousse, de la dégradation des sols (hydrique, éolienne et sapements des berges), des défrichements et les abattages clandestins. A cela, s'ajoute la sécheresse des années passées.

Les actions de restauration des sols (reboisement, ouverture et réhabilitation de pare-feu, etc.) ont cependant essayé d'atténuer ces effets néfastes sur l'environnement.

Ce chapitre présente la situation de 2016 du secteur des Eaux & Forêts, fort important de l'économie régionale. Il s'agit d'un secteur pourvoyeur de recettes aussi bien pour l'économie régionale que nationale.

Dans ce présent chapitre des ressources naturelles, nous ferons le point sur :

- la situation technique du personnel du service et les partenaires intervenants dans ce secteur ;
- le domaine forestier de la région ;
- la lutte contre les feux de brousse ;
- le reboisement et la conservation des sols ;
- l'exploitation forestière ;
- la gestion de la faune et de la chasse ;
- et le diagnostic du secteur forestier.

XI.2 XIV.1. LES SERVICES TECNIQUES ET LES AUTRES INTERVENANTS

XI.2.1 XIV.1.1. Les services techniques

Le personnel de l'IREF a beaucoup évolué entre les années 2015 et 2016. Cependant, il y a eu un recrutement d'agents durant ces deux années et l'IREF a eu beaucoup de nouveaux agents affectés dans le service forestier. Le personnel féminin se résume à deux agents (1 ATEF nouvellement affecté à Ranérou Ferlo en 2016 et l'autre est la seule secrétaire du secteur de Matam car l'Inspection et les secteurs de Kanel et de Ranérou n'ont pas de secrétaire). L'effectif est également peu suffisant dans le département de Ranérou dans la mesure où il y a des postes vacants notamment l'adjoint au chef de secteur, la brigade centrale n'ont pas de personnels. L'étendue de la région surtout la zone du Ferlo recommande le renforcement du personnel d'exécution et de surveillance (ATEF et Gardes).

Tableau 14.1 : Evolution des effectifs du personnel des services des Eaux et Forêts selon le diplôme, par service

Diplômes	Sexe	IREF[10]			Kanel			Matam			Ranérou Ferlo			Région		
		2015	2016	Variation %	2015	2016	Variation %	2015	2016	Variation %	2015	2016	Variation %	2015	2016	Variation %
Ingénieur des Eaux et Forêts	Masc.	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0
	Fem.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Total	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0
ITEF[11]	Masc.	2	2	0	1	1	0	1	2	100	1	1	0	5	6	20
	Fem.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Total	2	2	0	1	1	0	1	2	100	1	1	0	5	6	20
ITPN[12]	Masc.	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0
	Fem.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Total	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0
Agent technique des Eaux et Forêts	Masc.	3	4	33	3	3	0	2	3	50	5	5	0	13	15	20
	Fem.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1	0
	Total	3	4	33	3	3	0	2	3	50	5	6	20	13	16	23
Garde des eaux et forêts	Masc.	0	1	0	2	4	100	0	2	0	2	6	200	4	13	225
	Fem.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Total	0	1	0	2	4	100	0	2	0	2	6	200	4	13	225
Autres	Masc.	5	6	20	1	0	-100	3	2	-33	4	4	0	13	12	0
	Fem.	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	1	1	0
	Total	5	6	20	1	0	-100	4	3	-33	4	4	0	14	13	0
Ensemble	Masc.	12	15	25	7	8	14	6	9	66	12	16	33	37	48	32
	Fem.	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	1	0	1	2	100
	Total	12	15	25	7	8	14	7	10	57	12	17	41	38	50	34

Source : Rapports IREF, 2016

Le recrutement des agents forestiers par le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable pour renforcer le personnel dans le service forestier à travers les IREF a permis de mieux renforcer la surveillance des ressources naturelles dans la région.

XI.2.2 Les autres intervenants

Le service des Eaux et Forêts travaille avec beaucoup de partenaires. Lesquels interviennent dans les domaines de le domaine de l'environnement La collaboration avec ces partenaires se fait sous forme de mutualisation des moyens, dans un cadre des protocoles d'accord ou d'appui conseil des populations bénéficiaires et des cibles. L'intervention des collectivités locales est encore timide, malgré que la gestion des ressources naturelles et de l'environnement soit une compétence transférée.

[10] IREF = Inspection Régionale des Eaux et Forêts
[11] ITEF = Ingénieur des Travaux des Eaux et Forêts
[12] ITPN = Ingénieur des Travaux de la Protection de la Nature

Tableau 14.2 : Autres intervenants selon le statut, les domaines et zones d'intervention dans la région

Intervenants	Statut (ONG, Association, Projet, Programme de développement, etc.)	Domaines d'intervention	Zones d'intervention
CONSEIL DEPARTEMENTAL	Etatique	Appui des populations et le service sur la gestion des ressources naturelles (lutte contre les feux de brousse, reboisement, formation des populations.	Département de Ranérou
IDEN Ranérou	Etatique	Education et renforcement des capacités en environnement	Département de Ranérou
Le Partenariat Lille-Saint-Louis (PSLR)	ONG	Reboisement scolaire	Départements de Kanel et de Matam
PROGEDE 2	Projet	GRN, Maraîchage, Elevage, Éducation environnementale, gestion de la biodiversité	Commune Oudalaye
ANGMV	Agence	GRN, Maraîchage	Commune Lougré Thiolly
ANEV	Agence	GRN, Energie solaire, Hydraulique, Agriculture, Elevage, Education	Départements de Matam, de Ranérou et de Kanel
PASA/Loumakaf	Projet	GRN Elevage	Communes Lougré Thiolly, Oudalaye, Vélingara Ferlo
PADAER	Projet	GRN, Elevage, Agriculture	Commune Oudalaye, Lougré Thiolly, Vélingara, Ouro Sidy
AVSF	ONG	GRN, Elevage	Vélingara, Oudalaye
SOMIVA	Société	Exploitation minière Reboisement	Communes de Ndendory et Ounaré
PRODAM	Projet	Horticulture Reboisement	Dans les SIPA des départements de Kanel et Matam
Bamtaré Ngaynako Ferlo	Association des éleveurs	Mobilisation, information et sensibilisation sur la lutte contre les feux de brousse	Toute la région
USAID/YAAJEENDE	Projet	Pépinière, Reboisement	Département de Matam
CERFLA	Projet	Encadrement des populations sur la gestion des ressources naturelles (reboisement et formation des populations)	Département de Ranérou
PARCS NATIONAUX	Etatique	Encadrement des populations pour la conservation de la faune du Ferlo	Département de Ranérou
Projet EGA- EGA	Projet	Appui à la mise en œuvre des activités de développement initiées dans les unités pastorales pour une meilleure utilisation des ressources pastorales par la sensibilisation et la formation des populations locales, l'aménagement de mares et l'utilisation des zones de parcours du bétail	Département de Ranérou
PRODES	Projet	Renforcement des moyens organisationnels et d'existence des communautés locales à travers la création d'emplois à travers des financements revolving des groupements de femmes	Département de Ranérou
HEIFER International	ONG	Renforcement des moyens organisationnels et d'existence des communautés locales à travers l'aménagement des mares, le passage du Don et la formation des femmes en leadership et plaidoyer	Département de Ranérou
PRAPS	Projet	Encadrement des populations sur la gestion des ressources naturelles (reboisement, lutte contre les feux de brousse et formation des populations.	Département de Matam et de Kanel

Source : Rapports IREF, 2016

Les performances notées dans la réalisation des activités sur la gestion des ressources naturelles sont liées en partie à la mobilisation des acteurs, mais surtout à l'intervention

des partenaires (projets, programmes, ONG, etc.) dans le domaine à l'endroit des populations locales.

XI.3 GESTION DU DOMAINE FORESTIER

XI.3.1 Présentation du domaine forestier régional

Le domaine classé régional est constitué de 5 forêts classées, de 7 réserves sylvo pastorales et de la réserve de biosphère du Ferlo. Il faut noter que la réserve de biosphère est subdivisée en trois aires : les aires centrales (quatre noyaux), la zone tampon et la zone de transition ou de coopération. La réserve de Biosphère a trois fonctions: la conservation, le développement sous toutes ses formes et l'appui logistique aux différentes structures et populations participant à sa gestion. Le tableau suivant donne la situation du domaine classé, par circonscription administrative. L'analyse de ce tableau montre une superficie de 1 408 250 Ha de forêts classées sur une superficie de 29 616 Km², soit un taux de classement de 47%. Ce taux est imputable au département de Ranérou où le taux de classement est de 88,9%. Il s'en suit le département de Matam avec un taux de classement de 2,2%. Le département de Kanel ayant le taux de classement le plus faible, soit 0,02%. Ce domaine forestier classé permet de préserver la diversité biologique et de conserver les écosystèmes particuliers (Gonakeraie, rôneraie, etc.).

Tableau 14.3 : Situation du domaine classé, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Superficie (km^2)	Forêts Classées		Taux de classement (%)
		Nombre	Superficie (Ha)	
Kanel	8 786	01	170	0.0
Matam	5 729	04	12 280	2 ,2
Ranérou Ferlo	15 701	07	1 395 800	88,9
Région	29 616	12	1 408 250	47%

Source : Rapports IREF, 2016

XI.3.2 Lutte contre les feux de brousse

La lutte contre les feux de brousse comporte deux types: la lutte préventive et la lutte active.

XI.3.2.1 Lutte préventive

La lutte préventive regroupe l'ensemble des actions entreprises pour éviter ou diminuer les effets des feux de brousse. La lutte préventive se résume à :

- l'information, l'éducation, la sensibilisation et la formation pour la lutte contre les feux de brousse ;
- la création et/ou la redynamisation de comité de lutte ;

- ❖ l'ouverture et l'entretien de pare feu ;
- ❖ l'équipement des comités en petit matériel de lutte.

Le tableau ci-dessous donne le niveau d'équipement des comités de lutte. Le taux est faible avec une variation entre 2015 et 2016 de -21,0 %. Cette régression du niveau d'équipement est surtout liée au manque de moyen du service, au manque d'appui des projets, ONG et des collectivités locales.

Tableau 14.4 : Evolution de la situation des comités de lutte contre les feux de brousse, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Année	Comités de lutte contre les feux de brousse			
		Equipés	Sous - équipés	Pas du tout équipés	Total
Kanel	2015	0	0	125	125
	2016	0	0	55	55
	Variation %	0,0	0,0	-56,0	-56,0
Matam	2015	0	0	33	33
	2016	0	0	38	38
	Variation %	0,0	0,0	15,1	15,1
Ranérou Ferlo	2015	4	0	110	114
	2016	37	0	85	122
	Variation %	825,0	0,0	-22,7	7,0
Région	2015	4	0	268	272
	2016	37	0	178	215
	Variation %	825,0	0,0	-33,5	-20,9

Source : Rapports IREF, 2016

Les comités de lutte contre les feux de brousse ne sont pas pratiquement équipés. En effet, seuls 37 comités sur 215 sont équipés en 2016 et ces comités se trouvent dans le département de Ranérou. Les comités de lutte sont au nombre de 55 dans le département de Kanel, 38 dans le département de Matam et 122 dans celui de Ranérou.

Dans le cadre du protocole d'accord liant le PASA/Loumakaf à la DEFCCS, du petit matériel de lutte contre les feux de brousse a été mis à la disposition du service forestier en 2016 pour l'équipement de 37 comités de lutte répartis dans les 3 Unités Pastorales (UP) de Louguéré Thiolly, de Kossas Namary et de Badagor pour lutter contre les feux de brousse dans le département de Ranérou Ferlo. Les comités de lutte des départements de Kanel et Matam n'ont pas été équipés en petit matériel durant ces deux années. Chaque collectivité locale doit équiper au moins deux ou trois comités

par an, malgré que la gestion des ressources naturelles et de l'environnement soit une compétence transférée.
Les séances d'information, de sensibilisation, de communication et de formation ont démarré avec des tournées d'identification et de constat de l'état du tapis herbacé sur l'étendue de la région pour éviter les feux de brousse ou limiter les dégâts. Des CDD, des CLD et des émissions radio ont été également organisés par le service forestier afin de sensibiliser les populations, l'administration et les élus locaux sur les dégâts causés par les feux de brousse.

Tableau 14.5 : Evolution du nombre de séances d'animation et de personnes touchées par celles-ci par circonscription administrative

Circonscription administrative	Année	Séances d'animation	Personnes touchées
		Nombre	Nombre
Kanel	2015	11	1 090
	2016	12	1 162
	Variation %	9,1	6,6
Matam	2015	39	1 462
	2016	31	455
	Variation %	-20,5	-68,8
Ranérou Ferlo	2015	43	1 222
	2016	51	1 564
	Variation %	18,6	27,9
Région	2015	93	3774
	2016	94	3181
	Variation %	1,1	-15,7

Source : Rapports IREF, 2016

L'information et la sensibilisation des populations pour éviter les feux de brousse ou limiter les dégâts ont touché moins de personnes en 2016 (3 181) qu'en 2015 (3 774). Cependant, cette diminution a été notée dans le département de Matam par les nombres de séances d'animation (31) réalisées et le nombre de personnes touchées (455) en 2016, malgré l'évolution du nombre de séances d'animation réalisées et le nombre de personnes touchées en 2016 au niveau des départements de Kanel et Ranérou Ferlo.

A côté des actions de mobilisation et d'animations, les pare feux jouent un rôle important de limitation des feux de brousse. Ils ont pour objectif principal la protection de l'écosystème, de la production forestière, fruitière et agricole à travers la lutte préventive. La région de Matam compte un réseau d'environ 1 700 km de pare-feux. Le réseau des pare-feux doit être réhabilité et renforcé chaque année du fait de l'étendue de la région où l'élevage de type extensif est très sensible aux feux afin

d'éviter la destruction du tapis herbacé et des ligneux, des habitats, de la perte d'animaux, de vivres, de biens divers, etc.

Tableau 14.6 : Situation et évolution des pare-feu et feux précoces réalisés par circonscription administrative

Destinations	Kanel			Matam			Ranérou Ferlo			Région		
	2015	2016	Variation %	2015	2016	Variation %	2015	2016	Variation %	2015	2016	Variation %
Réseau de pare-feu												
Pare-feu ouverts (km)	0	0	0	0	0	0	86	70	-18,6	86	70	-18,6
Pare-feu réhabilités (km)	20	0	-100	0	0	0	82	0	-100	102	0	-100
Pare-feu non réhabilités (km)	459	497	8,2	105	105	0	846	1 014	19,9	1 410	1 616	14,6
Total réseau pare-feu (km)	497	497	0	105	105	0	1014	1 084	6,9	1 598	1 686	5,5
Feux précoces												
Longueur axes routiers traités avec des feux précoces	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Superficies de forêts traitées avec des feux précoces	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Source : Rapports IREF, 2016

70 km de pare-feu ont été ouverts en 2016. Ces travaux ont été menés avec l'appui du projet PASA/Loumakaf dans le département de Ranérou Ferlo. La diminution des linéaires de pare feux entre 2015 et 2016, passant de 86 à 70 km, s'explique par la longue panne (6 mois) du seul grader du service forestier positionné à Ranérou. Néanmoins, ces pare feux contribuent à réduire les effets dévastateurs des feux de brousse sur les ressources ligneuses, le tapis herbacé et les biens des populations du Ferlo. Cependant, la situation de progression du linéaire de pare feu a repris suite à la réparation du grader et à l'appui des projets partenaires comme PASA/LOUMAKAF, le P2RS et le PADAER. Les efforts notés dans la protection des ressources forestières sont liés en partie à la mobilisation et à l'intervention des partenaires dans le domaine. Les coûts d'ouverture et d'entretien mécanique sont assez élevés vu l'état de la végétation dans les zones névralgiques. Raison pour laquelle les populations et les collectivités locales doivent se mobilisées pour l'entretien manuel des pare feu.

XI.3.2.2 Lutte active

La lutte active intervient lorsqu'un feu se déclare et que le service met en branle la logistique et les moyens de lutte aux côtés des populations locales constitués en

comités. Cette lutte a pour but d'éteindre le feu le plus rapidement possiblement tout en veillant à limiter les dégâts sur les personnes et leurs biens et les ressources forestières.

En 2016, le nombre de cas de feux de brousse est deux fois plus élevé avec 43 cas conte 21 cas en 2015. Les superficies brulées en 2016 sont 19 fois plus importantes qu'en 2015 avec respectivement 26 693 ha contre 1 358,5 ha. (Cf. tableau ci-dessous).

Tableau 14.7 : Evolution de la situation des feux de brousse par circonscription administrative

Circonscription administrative	2015		2016		Variation en %	
	Nb de cas	Superficies brulées (ha)	Nb de cas	Superficies brulées (ha)	Nb de cas	Superficies brulées
Kanel	08	545,5	16	8 780	50	1 509,5
Matam	03	31	5	35	66,66	12,9
Ranérou Ferlo	10	782	22	17 878	120	2 186,2
Région	21	1 358,5	43	26 693	104,8	1 864,9

Source : Rapports IREF, 2016

Le département de Ranérou Ferlo arrive en tête au niveau régional avec 22 cas pour 17 878 ha de superficies brûlées en 2016 contre un nombre de cas considérablement plus bas (10 cas pour 782 ha de superficies brulées) pour l'année 2015. Le département de Kanel arrive en 2ème position en 2016 pour 16 cas, soit le double qu'en 2015 avec 8 cas, entrainant la destruction de 8 780 ha contre 545,5 ha en 2015 de tapis herbacés et de ligneux brulés. Le département de Matam est moins touché ces deux dernières avec respectivement 5 cas en 2016 pour 35 ha de brulés et 3 cas en 2016 pour 31 ha de tapis herbacés brulés.

Cela montre que d'une année à une autre, suivant le niveau de sensibilisation, l'état du tapis herbacé lié à la pluviométrie, et à d'autres facteurs surtout anthropiques (foyers mal éteints, actes de sabotage), le nombre de cas enregistrés peut varier d'un département à un autre. Les départements de Ranérou et de Kanel disposant d'une grande étendue de territoire localisée dans le Ferlo sont les plus vulnérables et les plus exposés aux feux. Néanmoins, le service forestier régional met en place une stratégie concerté de lutte préventive en collaboration avec les partenaires pour limiter le nombre de cas et les superficies brulées.

XI.3.3 Reboisement et conservation des sols

XI.3.3.1 Production de plants

La production des plants destinés à être reboisés dans les différents sites identifiés de la région se fait au niveau de plusieurs types de pépinières. Ces pépinières sont :

- Pépinières centrales ou en régie : elles sont placées sous la tutelle directe des

structures régionales ou départementales. Elles assurent l'essentiel de la production ;

- Pépinières villageoises : elles sont gérées par les Associations ou groupements villageois avec un encadrement du service forestier ;
- Pépinières communautaires : elles sont mises en place par la Communauté qui en assurent la gestion ;
- Pépinières Individuelles : elles sont pour leur part à l'initiative des particuliers ;
- Pépinières scolaires qui sont implantées dans les enceintes des établissements scolaires à des fins pédagogiques ;
- Pépinières privées/ONG : Ce sont pour la plupart des gens qui se lancent dans l'arboriculture, la sylviculture et la production des plants pour sa commercialisation. Pour certaines, elles sont réalisées avec l'appui d'ONG.

La production a connu une augmentation en 2016 avec 425 665 plants obtenus au niveau de 27 pépinières contre 403 587 plants en 2015 issus de 12 pépinières. Cela représente une variation de 5,5 % sur la production et de 125 % sur le nombre de pépinières.

Il faut aussi noter que la quasi-totalité de la production est issue des 7 pépinières en régie avec une production de 346 682 plants, suivie de la production d'une pépinière communautaire avec 24 648 plants, de 8 pépinières privées et individuelles avec 24 071 plants, de 8 pépinières villageoises avec 23 534 plants et de 3 pépinières scolaires avec 6 730 plants.

Il faut noter l'appui des projets, programmes et ONG comme PRODAM, P2RS, ANGMV, PROGEDE 2, ANEV, AVSF, Le PARTENARIAT, etc. pour renforcer la production des plants. Mais nous notons un manque d'engagement des collectivités locales pour la mise en place des pépinières communautaires du fait que la GRN et la protection de l'Environnement a leur été transférée.

Tableau 14.8 : Répartition et évolution du nombre de pépinières et de plants produits par circonscription administrative

Type de pépinière		Kanel			Matam			Ranérou Ferlo			Région		
		2015	2016	Variation %	2015	2016	Variation %	2015	2016	Variation %	2015	2016	Variation %
Régie	pépinières	2	2	0,0	1	2	100,0	3	3	0,0	6	7	16,7
	plants	41 931	11 191	-73	90 800	89 241	-1,7	257 635	246 250	-4,4	390 366	346 682	-11,2
Villageoises	pépinières	0	1	0,0	2	3	50,0	0	4	0,0	2	8	
	plants	0	500	0,0	362	11 534	3086,2	0	11 500	0,0	362	23 534	6401
Communautaires	pépinières	0	0	0,0	0	1	0,0	0	0	0,0	0	1	0,0
	plants	0	0	0,0	0	24 648	0,0	0	0	0,0	0	24 648	0,0
Privées / Individuelles	pépinières	2	2	0,0	2	6	200,0	0	0	0,0	4	8	100,0
	plants	9 096	1 581	-82	3 763	22 490	497,7	0	0	0,0	12 859	24 071	87,2
Scolaires	pépinières	0	1	0,0	0	0	0,0	0	2	0,0	0	3	0,0
	plants	0	230	0,0	0	0	0,0	0	6 500	0,0	0	6 730	0,0
Total	**pépinières**	**4**	**6**	**50,0**	**5**	**12**	**140,0**	**3**	**9**	**200,0**	**12**	**27**	**125,0**
	plants	**51 027**	**13 502**	**-73,5**	**94 925**	**147 913**	**55,8**	**257 635**	**264 250**	**2,6**	**403 587**	**425 665**	**5,5**

Source : Rapports IREF, 2016

En 2016, le département de Ranérou Ferlo a enregistré la plus grande production toutes espèces confondues avec 239 050 plants, suivi du département de Matam avec une production de 159 786 plants contre 26 829 plants pour le département de Kanel.

Tableau 14.9 : Répartition et évolution du nombre de plants produits selon l'espèce, par circonscription administrative

Espèces	Kanel			Matam			Ranérou Ferlo			Région		
	2015	2016	Variation %	2015	2016	Variation %	2015	2016	Variation %	2015	2016	Variation %
Forestières	51 027	10 560	-79	23 376	144 944	520,1	257 635	208 700	-18,9	332 038	364 204	9,6
Fruitières	0	990	0	6 196	5 415	-12,6	0	3 450	0	6 196	9 855	59,0
Fruitières forestières	0	1 083	0	46 128	367	-99,2	0	24 100	0	46 128	25 550	-44
Ornementales	0	14 196	0	19 225	9 060	-52,8	0	2 800	0	19 225	26 056	0
Total	51 027	26 829	-47	94 925	159 786	68,3	257 635	239 050	-7,2	403 587	425 665	5,4

Source : Rapports IREF, 2016

Il faut noter que les espèces forestières occupent une place importante dans la production avec 85,6 % du total, suivie de la production des espèces ornementales avec 6,1 %, des fruitiers forestiers (jujubiers, balanites, etc.) avec près de 6 % et tandis que les espèces fruitières restent dans des proportions encore faibles (2,3%), du fait des réalités climatiques de la région (déficit pluviométrique, culture de

l'arboriculture non encore développée, disponibilité de l'eau pour l'arrosage des plants, etc.). La forte production des espèces forestières s'explique en partie par la présence de l'Agence Nationale de la grande muraille verte où toute la production se fait en régie pour renforcer les plantations dans les différents sites identifiés. Le P2RS a appuyé le service forestier dans la production des plants au niveau de la pépinière polyvalente de Danthiady. Mais également, le service forestier encourage la production d'espèces forestières comme Acacia senegal (gommier) pour la production de la gomme arabique dont le revenu est très bénéfique pour les populations locales.

Les plantations réalisées en 2016 dans la région de Matam les sont en parfaite collaboration avec la Régie, les villageois, la communautaire, le privé/individuel et les scolaire. Il faut noter que la participation des Régies est plus importante avec 81% des plantations, il s'en suit le villageois, la communautaire et le privé/individuel avec 6% chacun. La participation la moins importante est celle des Scolaires avec seulement 2% de la production.

Graphique 14.1 : Proportion des plantations selon le réalisateur

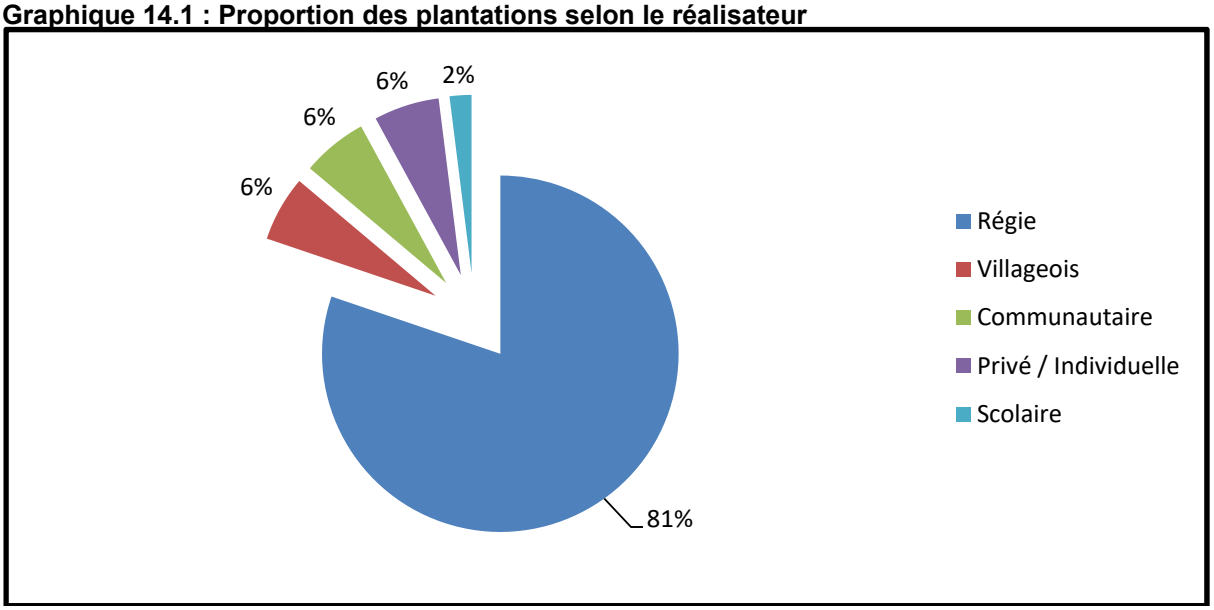

Source : Rapports IREF, 2016

XI.3.2.2 Plantations réalisées

Les plantations réalisées concernent principalement :

- Les plantations massives sont des plantations en plein réalisées en régie (par le service ou une agence de l'Etat cas de la Grande muraille verte et les projets comme PRODAM, P2RS, PROGEDE 2, ANEV, AVSF, SOMIVA, PASA/LouMaKaf, Le PARTENARIAT, etc., soit par des plantations en plein réalisées de manière communautaire, individuelle au niveau des villages, des écoles, etc. ;

- Les plantations linéaires comprenant les haies vives, les brise-vent, les axes routiers, les délimitations, les ombrages, etc. ;
- Les plantations d'espaces publiques et distribution individuelle comprenant les ombrages, les fruitiers forestiers, les fruitiers par les individuels ;
- Les plantations conservatoires concernent les mis en défens, les enrichissements, la régénération naturelle assistée et les plantations au niveau des ouvrages de défense et restauration des Sols et de conservation des eaux du Sols (DRS/CES).

La région de Matam a connu cette année un hivernage pluvieux. Cette bonne pluviométrique a motivé les populations dans les actions de plantations et a milité en faveur d'une bonne réussite des opérations de reboisement au cours de la campagne. Pour cette campagne 2016, le taux de réalisation des plantations massives a connu une baisse entre 2015 et 2016 avec -7,43 %. Par contre, pour les plantations linéaires et les plantations conservatoires, les réalisations ont une variation respectivement de 41,1% et 2,5%.
3 986,5 ha ont été réalisés au niveau des espaces publiques et de la distribution individuelle des plants à la population.

Tableau 14.10 : Situation et évolution des plantations réalisées par circonscription administrative

Type de plantation	Kanel			Matam			Ranérou Ferlo			Région		
	2015	2016	Variation %	2015	2016	Variation %	2015	2016	Variation %	2015	2016	Variation %
Plantations massives (ha)	3,7	13,6	267,6	13,8	203,7	1376,4	740,7	484,5	-34,5	758,	701,8	-7,4
Plantations linéaires (km)	3,8	21	452,6	9,2	16,4	78,8	24,8	16,0	-35,6	37,8	53,4	41,1
Espaces Publiques et distribution individuelle (ha)	00	00	0	00	3 978,5	0	0	8	0	0	3 986,5	0
Plantations conservatoires et de réhabilitation (ha)	00	00	0	00	125	0	5 000	5 000	0	5 000	5 125	2,5

Source : Rapports IREF, 2016

Les opérations de reboisement se sont dans l'ensemble déroulées normalement au niveau de tous les sites ayant fait objet de plantation. Les projets, programmes et ONG ont appuyé l'IREF pour accompagner techniquement les populations au cours des différentes opérations de plantation dans la région.

XI.4 EXPLOITATIONS FORESTIERES

L'exploitation forestière concerne le bois de chauffe et les produits forestiers non ligneux (fruits, gousses, gommes, résines, écorces, racines, etc.). Dans la région, les principaux produits forestiers non ligneux sont les fruits de jujubes, de soump, la gomme arabique, la gomme mounas, le pain de singe. Pour l'essentiel de ces produits, la destination est les autres centres urbains comme Dakar, Thiès et Saint-Louis. Le bois de chauffe sert principalement à ravitailler la ville de Touba, Mbacké et Louga. Cependant, une partie du bois est destinée à la consommation des centres urbains de Matam, d'Ourossogui et de Kanel. Pour l'année 2016, les productions en bois de chauffe et en produits de cueillette sont plus importantes qu'en 2015 et, ce, corrélativement aux recettes domaniales obtenues. Cette augmentation est liée surtout aux revenus tirés de la vente de ces produits par les populations, les collecteurs et les revendeurs soit à partir de la vente directe soit après transformation.

Tableau 14.11 : Evolution des quantités et valeurs de la production forestière par circonscription administrative

Espèces		Kanel			Matam			Ranérou Ferlo			Région		
		2015	2016	Variation %	2015	2016	Variation %	2015	2016	Variation %	2015	2016	Variation %
Bois de chauffe	Qté (stères)	7 347	5 929	-19,3	5152	8 357	62,2	22 237	22 524	1,3	34 736	36 810	6,0
	Valeur (1000 FCFA)	3673500	2 964500	-19,3	2 576000	4 179000	62,2	11118500	11 262000	1,3	17368000	18 405500	6,0
Produits de cueillette	Qté (tonnes)	4,9	17,6	263,1	57,8	77,5	34,0	148,4	118,2	-20	211,1	213,3	1,0
	Valeur (1000 FCFA)	93 950	373910	298,0	1 030100	1 358000	31,8	6 915 940	6 418460	-7,2	8 039 490	8 150370	1,4

Source : Rapports IREF, 2016

NB : Le charbon de bois, le bois d'œuvre et le bois d'artisanat ne sont pas produits dans la région du fait que l'exploitation des produits contingentés y est interdite.

XI.4.1 Gestion De La Faune Et Chasse

XI.4.1.1 Potentiel faunique

La région de Matam est fermée à la chasse depuis 1975. La tendance est à un repeuplement des zones jadis abondantes en gibier. En effet, après une trêve qui a duré

au moins trois décennies, on commence à noter le retour de certaines espèces endémiques, notamment l'autruche, le cob de Buffon et l'hyène.
Les populations animales de la région sont constituées de la faune aviaire et de la faune terrestre. La faune aviaire regroupe essentiellement les francolins, les gangas, les pintades, les tourterelles, les outardes telles que *Eupodotis senegalensis, Ardeotis arabs, Neotis denhami* et des *bucorves d'Abyssinie* (grand calao d'Abyssinie, *Bucorvus abyssinicus*) et les oiseaux granivores. Au niveau de la faune terrestre, on distingue entre autres les chacals, les singes, les phacochères, les lièvres, les hyènes, les varans, les reptiles et les pythons. Il est aussi noté la présence de girafe dans la réserve du Ferlo sud, de la gazelle dama, de l'oryx algazelle en semi captivité dans la même réserve, des hippopotames, des crocodiles et des lamantins dans le fleuve Sénégal et dans certains cours d'eau. Le lamantin (*Trichechus senegalensis*) fait l'objet d'un suivi au niveau de Navel, du Patowel et de Wendou Kanel.
Le principe de l'amodiation consiste, dans le respect de la législation en matière de gestion des terres du terroir, à attribuer en dehors des aires protégées un territoire de chasse à aménager sur lequel le droit de chasse, exclusivement dévolu à l'Etat, est loué à une personne physique ou morale. Cette location par l'Etat de ses droits de chasse est formalisée par un contrat dont les clauses sont fixées par un cahier des charges. L'amodiation n'est possible que lorsque l'amodiataire est attributaire d'un domaine suite à une délibération de la collectivité locale concernée.

La région de Matam est fermée à la chasse, c'est pourquoi aucune activité d'amodiation ou de chasse n'y est répertoriée.

XI.4.1.1 Résultats des campagnes de chasse

La région est fermée à la chasse ; donc, aucune donnée n'est enregistrée.

XI.5 DIAGNOSTIC DU SECTEUR

XI.5.1 Atouts

- L'existence d'un cadre juridique, de politiques et de stratégies favorables au développement durable du sous-secteur ;
- L'existence d'un vaste domaine forestier classé avec un taux de classement relativement élevé (plus de 80% dans la zone sylvopastorale) ;
- L'existence de la réserve de biosphère du Ferlo ;

- La présence de ressources en eau quasi permanente (fleuves, défluents, vallées, etc.) ;
- L'existence de mares et de zones pouvant abriter des bassins de rétention ;
- Des actions de mises en défens initiées par les populations ;
- La présence d'un riche peuplement de gommiers ;
- La présence de réserves de faune ;
- La forte production de produits forestiers non ligneux (fruits, gousses, écorces, gommes, résines, etc.) ;
- La présence de vallées fossiles à valoriser ;
- L'existence d'un réseau de pare-feux ;
- L'existence de comités de lutte contre les feux de brousse dans presque tous les villages de la région ;
- Une bonne organisation des populations autour de GIE de ramassage de bois mort de comité inter villageois de gestion des forêts mis en place avec l'appui du PROGEDE 2 ;
- L'existence de beaucoup d'organes de gestion des unités pastorales œuvrant pour la gestion concertée des ressources pastorales ;
- L'engagement des populations locales surtout certains éleveurs pour préserver les pâturages.

XI.5.2 Contraintes

- La faiblesse de la pluviométrie entrainant la déforestation et la forte mortalité des arbres ;
- La fréquence des feux de brousse ;
- Le manque de personnel technique et de soutien ;
- Le manque de moyens logistiques et matériels ;
- La faiblesse des crédits de fonctionnement alloués au service forestier régional ;
- L'insuffisance des points d'eau surtout dans le Diéri et le Ferlo pour une intervention rapide en cas de feu et pour le développement d'activités horticoles ;
- La forte pression sur les forêts entraînant la dégradation du couvert végétal ;
- La divagation des animaux dans les périmètres reboisés ou mis en défens ;
- L'avancée du front agricole et la carbonisation illicite dans la partie Sud-Ouest du département de Ranérou Ferlo ;
- L'émondage abusif dû à l'importance du cheptel dans la zone avec la transhumance ;
- La surcharge et le compactage des sols aux alentours immédiats de certains

ouvrages hydrauliques, dus à une forte concentration du bétail ;

- L'implication timide des collectivités locales dans les activités de gestion des ressources naturelles, malgré le transfert de compétence dans ce domaine ;
- La faible participation des populations dans le suivi et l'entretien des réalisations ;
- La réticence des paysans à intégrer l'arbre dans les périmètres irrigués ;
- La mobilité de la population surtout les éleveurs ;
- La dégradation des forêts suite aux défrichements abusifs et illicites, aux empiétements et l'avancée des périmètres rizicoles dans le domaine classé ;
- La présence de sols cuirassés et pauvres ;
- Une forte érosion éolienne et hydrique occasionnant le sapement des berges des cours d'eau et des ravinements importants ;
- Le manque de réseau téléphonique et d'internet dans certaines zones retardant les interventions en cas de feux de brousse ou d'agression sur les ressources.

XI.5.3 Perspectives

- Equipement des comités de lutte contre les feux de brousse ;
- Ouverture et réhabilitation des réseaux de pare feux ;
- Renouvellement et renforcement des moyens de lutte contre les feux de brousse ;
- Renforcement des moyens humains et logistiques du service forestier ;
- Renforcement des crédits de fonctionnement alloués au service forestier régional ;
- Elaboration de plans d'aménagement et de gestion des aires protégées ;
- Intégration de l'arbre dans les périmètres agricoles et des aires protégées ;
- Implication des collectivités locales dans la gestion des ressources naturelles ;
- Délimitation et pancartage des domaines classés ;
- Protection des berges contre l'érosion fluviale et reboisement le long fleuve ;
- La recherche de moyens pour le suivi de certaines espèces fauniques menacées tel que le lamantin ;
- Le renforcement des synergies entre les collectivités locales, les partenaires et le service forestier dans la gestion des ressources naturelles.

CHAPITRE XII – ENVIRONNEMENT

XII.1 INTRODUCTION

Le Sénégal dispose d'une politique sectorielle de l'Environnement qui est mise en œuvre par son Ministère en charge de l'Environnement, à travers des plans et programmes :

- le Plan National d'Action pour l'Environnement (PNAE) ;
- le Plan National de Lutte contre la Désertification (PAN /LCD) ;
- la stratégie nationale de mise en œuvre de la convention cadre sur les changements climatiques ;
- la stratégie et le plan d'action pour la conservation de la biodiversité ;
- le Plan National d'Adaptation aux Changements Climatiques (PANA) ;
- le Plan d'Action forestier du Sénégal ;
- le plan d'action pour la Protection de la Couche d'Ozone ;
- le plan de gestion des déchets dangereux.

En plus de ces plans et programmes , il y'a la Loi N° 01 du 15 janvier 2001 portant Code de l'Environnement qui a pour objet d'établir les principes fondamentaux destinés à gérer, à protéger l'Environnement contre toutes les formes de dégradation, afin de valoriser rationnellement l'exploitation des ressources naturelles, de lutter contre les différentes sortes de pollutions et nuisances et d'améliorer les conditions de vie des populations dans le respect de l'équilibre de leurs relations avec le milieu ambiant.

Pour les acteurs et leurs rôles on a l'existence : (i) de structures centrales et déconcentrées qui ont pour mission d'élaborer, de mettre en œuvre, de suivre et d'évaluer les initiatives relevant des politiques nationales en matières de gestion de l'environnement et des ressources naturelles, (ii) de structures décentralisées constituées des collectivités locales (Départements, communes), (iii) d'institutions non gouvernementales actives dans la gestion de l'environnement et des ressources naturelles(ONG, Fondation, Associations, Secteur Privé etc.), (iv) d'institution de formation/recherche, bureaux d'études et autres prestataires de services et (v) d'organisation de coopération(bilatéral et multilatéral) actifs dans la gestion de l'environnement et des ressources naturelles.

XII.2 PRESERVATION ET AMELIORATION DU CADRE DE VIE

Dans toutes les communes de Matam, la problématique de l'amélioration du cadre de vie se pose avec acuité. Dans toutes les communes, il n'existe pas un système de gestion rationnel des ordures ménagères, car si le ramassage se fait correctement

dans la commune de Matam, l'élimination en est un problème. Dans la commune de Matam, les infrastructures environnementales construites par le Projet de Gestion des Ordures Ménagères(GOM) avec l'aide de la coopération luxembourgeoise, à savoir la décharge maitrisée de Gourel Défa, la mini décharge de Djamel, les Centres de transfert de Soubalou, Gourel Serigne où les déchets devront y être triés avant acheminement à la décharge, ne sont pas encore finalisées. En plus, avec l'avancée du front urbain, la distance de sécurité entre la décharge et les habitations n'est plus respectée, d'où la décision prise par la DREEC, en collaboration avec la direction de l'environnement et des établissements classés, de délocaliser la décharge loin des habitations. Mais il est prévu dans le cadre du PIC3, c'est-à-dire la troisième phase du projet Gestion des Ordures ménagères(GOM), la finalisation de ces infrastructures environnementales.

Néanmoins, la gestion des ordures ménagères devrait s'étendre dans les autres communes, plus particulièrement les marches hebdomadaires, où nous notons une prolifération de plus en plus marquée des sachets plastiques qui déciment le cheptel.

A cela, s'ajoute la problématique de la gestion des eaux usées par manque de réseaux d'évacuation et de stations de traitement, qui font que les populations sont obligées, soit de les déverser dans le réseau d'évacuation des eaux pluviales, soit de créer une fosse à cet effet sans aucune norme d'hygiènes et de sécurité.
L'assainissement des eaux usées à Matam s'effectue le plus souvent grâce à des réseaux individuels de latrines ou de fosses septiques.

XII.2.1 La collecte et l'évacuation des déchets

XII.2.1.1 Déchets solides

Le système de collecte dans la commune de Matam est assuré par un tracteur qui sillone les quartiers pour le ramassage des ordures, mais malheureusement il tombe souvent en panne.
Au niveau de Ourossogui, la collecte des ordures ménagères est assurée par la mairie qui dispose d'un matériel de collecte et de personnel comprenant :

- ✓ deux tracteurs avec chacun une benne pour l'enlèvement des ordures ;
- ✓ quinze personnes réparties en équipes de quatre éléments par tracteur, quatre éléments sur la voie publique et trois à la gare routière ;
- ✓ la mairie ne dispose pas de poubelles ni de décharge publique et ne recouvre presque pas de taxe d'ordures ménagères (TOM) pour prendre en charge correctement ce service.

Dans la commune de Waoundé, le système de collecte est assuré par des charrettes. En l'absence d'une décharge réglementaire, les déchets sont déposés à la périphérie de la commune, créant ainsi des dépôts sauvages.
Le constat est quasi général pour toutes les autres circonscriptions administratives.

XII.2.1.2 Gestion des déchets Biomédicaux

Pour la gestion des déchets biomédicaux, dans la plupart des infrastructures Hospitalières de la région, le système de gestion des déchets Biomédicaux est défaillant. La plupart des incinérateurs au niveau des infrastructures Hospitalières ne sont pas normées. Au niveau des postes de santé, les déchets sont brulés ou enterrés sans aucune normes de sécurité et de protection de l'environnement : ceci constitue une infraction vis-à-vis du code de l'environnement.
Pour ce qui concerne les déchets industriels, il faut noter que ces unités signent des contrats avec des prestataires de service agréés pour l'enlèvement des ordures et l'élimination des huiles de vidanges ou autres produits polluants.

XII.2.1.3 Estimation de la production de déchets

La région de Matam compte une population estimée à 542 201 habitants en 2010 contre un effectif de 424 106 personnes en 2002, soit un taux de croissance annuel moyen de près de 3% sur la période.
Donc, en 2011, elle est estimée à : (542 201 + 542 201 x3%) ou 542 201(1+3%)= 558467 hbts
En 2012, elle est de : 558467 (1+3 %)=575221 hbts
En 2013, elle est estimée à : 575221 (1+3%)=592477hbts
En 2014, elle est estimée à : 592477 (1+3%)=610251hbts
En 2015, elle est estimée à : 610251 (1+3%)=628 258 hbts
En 2016, elle est estimée à : 628 258 (1+3%)=647105hbts.

D'après le rapport d'étude d'impact environnemental et social du projet de gestion des ordures ménagères de la commune de Matam, la production brute par habitant en 2010 est de : 18654m^3 /13618hbts=1.37 m^3/hbt/an (Cf. tableau 11.1).

Tableau 11.1: **Estimation journalière de la production de déchets pour la commune de Matam**

Désignation	Matam
Population en 2010	18 654
Production brute d'OM par année(en m3)	13 618
Objectifs de collecte annuelle	8 171
Besoins de Stockage après tamisage(en m3)	5 447
Besoin de stockage après tassement (enm3)	3 631

Source : Projet de gestion des ordures ménagères de la commune de Matam

Soit une production brute par habitant de : 18654m^3 /13618hbts=1.37 m^3/hbt/an
Donc, la production totale de la population en 2013 est estimée à :
592477hbtsx1.37m^3/hbt= 811693.49m^3
En 2014, elle est estimée à : 610251hbtsx1.37m^3/hbt=836043.87m^3
En 2015 elle est estimée à : 628 558hbts X1.37$m^{3/}$hbts= 861 124 m^3
En 2016, elle est estimée à : 647105hbtsX1.37$m^{3/}$hbts=886 533.85 m^3
NB : Il faut noter que plus de la moitié des ordures ménagères sont constituées de déjections d'animaux, vu la vocation de la région qui est par essence pastorale.

XII.2.2 La gestion des déchets

La commune de Matam dispose de deux (02) centres de transfert ***(****Centre de transfert de Gourel Serigne, Centre de transfert de Soubalo) ;* une *décharge à Gourel Défa et une mini- décharge à Djamel.* Les travaux de construction de la décharge, de la mini décharge et des centres de transfert sont inachevés, ce qui fait qu'il n'y a jamais eu de pré collecte ou de tri. De ce fait, les déchets collectés sont directement déversés non pas dans la décharge améliorée, mais à proximité pour défaut de tri préalable et de la non fonctionnalité de la décharge.
Dans les autres communes, il n'existe pas un système de gestion écologiquement rationnel des déchets solides et liquides.

XII.3 GESTION DES POLLUTIONS ET NUISANCES

La région de Matam est caractérisée par la faiblesse de son tissu industriel s'élevant à trois unités, dont la SERPM (Société d'Etude et de Recherche des Phosphates de Matam) la SOMIVA (Société Minière de la Vallée de Matam), et Medy Industrie Moderne qui fabrique de l'aliment de bétail basé à Danthialy. Hormis les envoles de poussière notés parfois dans les unités extractives minières et la pollution naturelle suscitée par les vents de sable constatés dans la région, la pollution industrielle de façon générale est quasi inexistante dans la région. Il en est de même pour la pollution automobile du fait de la faiblesse du trafic routier.

XII.4 GESTION DES INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (ICPE)

La région de Matam est caractérisée par la faiblesse de son tissu industriel qui n'en compte que trois (03) : la Société d'Etudes et de Réalisation des Phosphates de Matam (SERPM), la Société Minière de la Vallée (SOMIVA) et une usine de fabrication d'aliments de bétail. En dehors de ces trois de première classe, tout le reste est de deuxième classe (boulangeries, dépôts de gaz, stations-services, réceptif Hôtelier etc.),

soit un total de quarante cinq (45) Installations classées pour la protection de l'environnement.

Tableau 11.2 : Evolution des ICPEs selon la nature et la classe 2015-2016

Nature ICPE	Classe	Kanel			Matam			Ranérou Ferlo			Région		
		Année 2015	Année 2016	Variation	Année 2015	Année 2016	Variation	Année 2015	Année 2016	Variation	Année 2015	Année 2016	Variation
Scieries	2ième	00	00	00	00	01	01	00	00	00	00	01	01
Stations-services	2ième	05	05	00	06	06	00	01	01	00	12	12	00
Boulangeries	2ième	05	05	00	11	11	00	00	00	00	16	16	00
Dépôts de gaz butane	2ième	02	02	00	07	07	00	00	00		09	09	00
Dépôts d'hydrocarbures	2ième	00	00	00	01	01	00	00	00	00	01	01	00
Usines	1ière	02	02	00	01	01	00	00	00		03	03	00
Total											40	40	00

Source : DREEC /Matam

NB : Il faut noter qu'en plus de ces Installations classées, il y a aussi quatre (04) hôtels, trois (03) auberges.

XII.5 ETUDES D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL (EIE)

Conformément aux dispositions de la loi N° 2001-01 du 15 janvier 2001 portant Code de l'Environnement et du décret d'application N° 2001-282 du 12 avril 2001, tout projet de développement ou activité susceptible de porter atteinte à l'environnement et à la santé des populations, de même que les politiques, les plans, les programmes, les études régionales et sectorielles devront faire l'objet d'une évaluation environnementale des impacts potentiels avant leur mise en œuvre.

Tableau 11.3 : Evolution du nombre d'études d'impact environnemental et social réalisées par circonscription administrative

Circonscription administrative	Nombre d'études d'impact environnemental		Variation %
	Année 2015	Année 2016	
Kanel	01	03	66,7
Matam	01	03	66,7
Ranérou Ferlo	00	01	100
Région	**02**	**07**	**71,4**

Source : DREEC /Matam

NB : Un projet, vu son étendue, peut concerner plusieurs départements ; d'où le nombre de sept (07) au lieu de cinq (05) sur le total.

Au courant de l'année 2015, la DREEC a eu à organiser deux réunions de validation pour les projets suivants :

- le projet de renouvellement de la ligne électrique MT 30KVA Ourossogui-Oréfondé ;
- le projet d'Amélioration de la Sécurité Alimentaire et d'Appui à la Mise en Marché (ASAMM) de la SAED ;

En 2016, la DREEC a eu à valider le rapport d'étude d'impact environnemental et social des projets suivants :

- ✓ le projet de réhabilitation de la RN2
- ✓ le projet de construction du pont de Ganguel Souley et ses voies d'accès ;
- ✓ le projet de construction du pont de Wendou Bosséabé et ses voies d'accès ;
- ✓ le projet de construction des pistes rurales d'un linéaire total de 229km ;
- ✓ le projet d'énergie solaire « SENSOL ».

XII.6 GESTION DE L'ENVIRONNEMENT FLUVIAL/MARITIME ET DE LA DEGRADATION DES SOLS

XII.6.1 Incidence des changements climatiques dans la région

Aujourd'hui, il est mondialement connu et accepté sur le plan scientifique et humain que les impacts négatifs des changements climatiques sont des sources de perturbations économiques et écologiques, qui dégradent les conditions de vie des populations. Cette vérité est difficilement vécue, surtout par les populations des pays en développement, où le phénomène de la pauvreté limite les moyens d'actions pour faire face aux multiples impacts négatifs des changements climatiques. En effet, la région de Matam se trouve exposée face aux effets néfastes des changements climatiques avec une vulnérabilité accrue dans plusieurs secteurs.

XII.6.2 Érosion des berges du fleuve

L'érosion des berges est un mal qui n'a pas encore connu de solution définitive. Ce phénomène est d'autant plus grave qu'il provoque le recul de la berge, situation remarquable sur l'axe Dembancané - Diorbivol. Le phénomène est souvent amplifié par les lâchers d'eau périodiques du barrage de Manantali.
Les solutions envisageables pour la stabilisation des berges consistent en la mise en place d'ouvrages antiérosifs : mur de soutènement perrés maçonnés ou de plantations linéaires avec des espèces comme le vétiver et le filao.

XII.6.3 Inondations

De par sa configuration géomorphologique, la région est confrontée à d'importants phénomènes d'inondations, notamment dans le Dandé mayo (Matam, Ourossogui, Bow etc.) où de nombreux ravinements et d'importants écoulements d'eau sont observés en hivernage. À cela, s'ajoute les crues du fleuve amplifiées par les lâchers d'eau du barrage de Manatali. Toutes choses qui engendrent des phénomènes d'effondrements de maisons, notamment en banco, de ruptures de digues de protection, de destruction de routes et d'ouvrages d'art, accentuant l'érosion hydrique, d'inondations d'habitations et de périmètres irrigués avec perte de biens et de vivre, sont observées.

XII.6.4 Vulnérabilité de l'agriculture irriguée et de l'élevage :

Sur l'agriculture irriguée et sur l'élevage, les conséquences du changement climatique se traduisent par :

- ✓ Une baisse des rendements du riz dont l'essentiel de la production se fait dans la vallée du fleuve Sénégal. Les modèles sur le riz indiquent par ailleurs qu'une augmentation de 4°C peut entraîner une perte de rendement de 40 %. (IRRI, 2004) ;
- ✓ un décalage et un raccourcissement de la période favorable pour la tomate, l'oignon, la pomme de terre et le haricot vert, avec les conséquences que cela peut avoir sur les productions ;
- ✓ un allongement de la période favorable à la culture du riz dont l'intensité du froid qui ralentissait le développement en décembre et janvier s'est atténuée ;
- ✓ la réapparition de certaines maladies bactériennes sur le riz constitue un risque qu'il convient de prendre en compte ;
- ✓ l'avancée de la dégradation des ressources naturelles avec des problèmes d'érosion et de dégradation des sols qui sont partout présents dans la vallée du fleuve ;
- ✓ l'extension des espèces de plantes sahéliennes à partir du nord, tandis que les espèces soudaniennes et guinéennes se rétractent vers le sud. Gonzalez (1997, 2001) ;
- ✓ incidence des fortes chaleurs sur les besoins en eau, ainsi que sur la disponibilité et la qualité des fourrages du cheptel. Les fortes chaleurs favorisent les feux de brousse et par conséquent la raréfaction des ressources fourragères ;
- ✓ l'apparition de nouvelles pathologies affectant le bétail ;

- ✓ une faible productivité et une grande sensibilité aux variations climatiques et aux disponibilités en eau et pâturage de l''élevage transhumant dont les pratiques sont bien adaptées aux contraintes biophysiques et sociales car basées sur la mobilité des troupeaux dans l'espace et dans le temps est en soi une stratégie de minimisation des risques.

XII.6.5 Vulnérabilité sociale

L'une des principales conséquences concerne le niveau social des populations qui enregistre une réduction des revenus des populations et une augmentation de la pauvreté dans la région. Le renforcement des tendances de ce changement, conduit, de manière certaine à l'augmentation des pressions sur les ressources naturelles. Il est aujourd'hui avéré que la déforestation est responsable de 17% des émissions de gaz à effet de serre et donc sa réduction et la préservation de forêts représentent potentiellement 17% de la solution.

XII.7 DIAGNOSTIC DU SECTEUR

XII.7.1 Atouts et potentialités

- ✓ Forte insolation : sept (07) à huit (08) heures d'insolation par jour favorable à la production d'énergie renouvelable : efficacité énergétique ;
- ✓ Disponibilité des déchets solides et liquides valorisables ;
- ✓ Existence de ressources minières (Phosphate de Matam) ;
- ✓ Existence de lois et textes réglementaires pour la protection de l'environnement ;
- ✓ Existence d'Etablissements Classés (EC) de premières et secondes classes ;
- ✓ Faible taux de pollution des terres de l'eau et de l'air ;
- ✓ Disponibilité des ressources (terres arables et possibilités de mobilisation d'eau).

XII.7.2 Contraintes

- ✓ Insuffisance du système de gestion écologiquement rationnel des déchets solides et liquides ;
- ✓ Insuffisance du système de gestion des déchets biomédicaux ;
- ✓ Absence d'infrastructures environnementales (Décharges ; CET ; CT ; STEP) ;
- ✓ Vulnérabilités par rapport aux effets des changements climatiques (Berges du fleuve) ;
- ✓ Absence d'un système de gestion des pesticides et herbicides.

XII.7.3 Perspectives

- Doter les communes d'infrastructures environnementales (CET ; CT ; Décharges ; STEP) ;
- Equiper les institutions Hospitalières d'incinérateurs règlementaires ;
- Mettre en place un système de gestion des déchets solides ;
- Mettre en place un système de gestion des déchets liquides dans toutes les communes ;
- Intégrer la dimension changement climatique dans les projets et programmes ;
- Mettre en place un système de gestion des pesticides et herbicides notamment dans le secteur agricole.

CHAPITRE XIII-EMPLOI ET TRAVAIL

XIII.1 INTRODUCTION

La situation sur le marché du travail au Sénégal reste préoccupante au regard de la précarité des emplois et du niveau de chômage encore élevé qui s'observent. Les tendances démographiques font par ailleurs état d'une hausse continue de la population, surtout celle des jeunes, qui engendre des pressions sur le marché du travail. A ces enjeux démographiques, s'ajoute l'insuffisance d'informations à jour nécessaires à l'orientation des politiques de création d'emploi et de lutte contre le chômage. Conscientes de ces enjeux, les autorités en charge des questions de l'emploi, ont entrepris des initiatives dans le but de trouver les réponses adéquates à cette problématique. C'est ainsi qu'un document a été élaboré dans le cadre de la Nouvelle Politique nationale de l'Emploi. Ce plan s'inscrit, à moyen terme, dans une perspective de création d'un nombre d'emplois modernes, productifs, durables et rémunérateurs permettant d'assurer l'adéquation entre l'offre et la demande d'emploi.

Les informations fournies dans ce chapitre sur l'occupation et le chômage habituels des individus permettront d'apprécier la situation du marché du travail à travers l'analyse de la force de travail, de l'activité économique et des principaux indicateurs du marché du travail (contrats de travail, conflits de travail). Cette analyse se terminera par un diagnostic du secteur dans la région (atouts et potentialités, contraintes, perspectives).

XIII.1.1 LA FORCE DE TRAVAIL

La population en âge de travailler est celle composée d'individus ayant atteint un âge légal pour exercer une activité économique quelconque ou pour s'engager dans la recherche active d'un emploi. Parmi les personnes en âge de travailler, on distinguera les personnes habituellement actives de celles en situation d'inactivité. L'âge minimum légal pour occuper un emploi salarié ou pour être en apprentissage est fixé au Sénégal à 15 ans. Ainsi, la population potentiellement active est composée de celle âgée de 15 à 60 ans. Le tableau ci-dessous indique la répartition de la population en âge de travailler et de la population active selon le sexe.

Tableau 6.1 : Répartition de la population en âge de travailler et de la population active selon le sexe, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Population en âge de travailler			Population active		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
Kanel	68 294	76 543	144 838	-	-	-
Matam	59 180	67 637	126 816	-	-	-
Ranérou Ferlo	13 289	13 935	27 224	-	-	-
Région	140763	158115	298878	81 968	50 690	132 658

Source : ANSD. SRSD Matam

Ce tableau montre que les femmes sont majoritaires dans la population en âge de travailler au niveau de la région. Cependant, l'analyse comparée selon le sexe de la population active indique que la population active chez les hommes est plus importante que celle observée chez les femmes. Cette sous-représentativité des femmes dans la population active explique le faible niveau d'activité des femmes par rapport à celui des hommes.

Cette population active, relativement faible, n'est pas entièrement occupée. Le tableau suivant montre la répartition de la population active occupée et du taux de chômage selon le sexe.

Tableau 6.2 : Répartition de la population active occupée et du taux de chômage selon le sexe, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Population active occupée			Taux de chômage en %		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
Kanel	%	%	%	%	%	%
Matam	%	%	%	%	%	%
Ranérou Ferlo	%	%	%	%	%	%
Région	49 525	11 391	60 916	38,9 %	78,1 %	54,2 %

Source: ANSD. SRSD Matam, IRTSS Matam

Ce tableau nous renseigne que la population active est faiblement occupée surtout au niveau des femmes chez qui la population active occupée ne représente que 18,7% de la population active occupée de la région. Donc, les femmes majoritaires dans la population en âge de travailler sont minoritaires parmi les occupés.

Le faible taux d'occupation de la population active engendre un taux de chômage élevé. La région de Matam a le taux de chômage le plus élevé du Sénégal. Les femmes sont plus touchées par le chômage. En effet, le taux de chômage qui est observé chez elles est au moins deux fois supérieur à celui des hommes.

Ce chômage accru dans la région devrait provoquer chez les individus actifs une recherche perpétuelle d'emploi. Le tableau suivant montre l'évolution du nombre de demandeurs d'emploi.

Le nombre de demandeurs d'emploi auprès de l'Inspection du travail est passé de 10 en 2015 à 12 en 2016. Ce nombre est très faible eu égard au taux de chômage élevé

de la région. Cela est dû au fait que l'Inspection du travail de Matam ne dispose pas de bureau de la main d'œuvre comme c'est le cas dans certaines inspections (Saint-Louis, Kaolack, Thiès). En effet, dans chacune de ces inspections, la Direction de l'emploi a affecté un conseiller en emploi chargé de la main d'œuvre qui s'occupe des demandes d'emploi, conseille et oriente les demandeurs mais aussi traite les offres d'emploi reçues.

XIII.2 L'ACTIVITE ECONOMIQUE

Au courant de l'année 2016, l'Inspection du travail a enregistré 15 déclarations d'ouverture d'établissements contre 11 en 2015. Le tableau suivant indique l'évolution du nombre d'établissements ouverts dans la région selon l'activité principale, par circonscription administrative.

Tableau 6.3 : Evolution du nombre d'établissements ouverts dans la région selon l'activité principale, par circonscription administrative

Activité principale	Kanel			Matam			Ranérou-ferlo			Région		
	2015	2016	Variation %	2015	2016	Variation %	2015	2016	Variation %	2015	2016	Variation %
Agriculture, élevage et chasse	-	0		-	3		-	0		-	3	
Industries extractives	-	1		-	0		-	0		-	1	
Métallurgie et travail des métaux	-	0		-	1		-	0		-	1	
Préparation de sites et construction d'ouvrages de bâtiment ou de génie civil	-	0		-	4		-	0		-	4	
Autres commerces	-	0		-	3		-	0		-	3	
Services aux entreprises	-	0		-	1		-	0		-	1	
Education	-	0		-	1		-	0		-	1	
Services collectifs, sociaux et personnels	-	0		-	1		-	0		-	1	
Total	-	1		-	14		-	0		11	15	

Source : IRTSS Matam

Les établissements ouverts s'activent généralement dans le secteur des Bâtiments et travaux publics, le commerce et l'agriculture. Ils sont essentiellement implantés dans le département de Matam. En 2015, une seule entreprise parmi les 15 déclarés se trouve hors du département de Matam, plus précisément à Kanel. Cela s'explique par le fait que c'est une entreprise minière dont la matière première ne se trouve que dans ce département. Par contre, le département de Ranérou n'a enregistré aucune déclaration d'ouverture d'établissement au niveau de l'Inspection du travail.

Le tableau qui suit montre l'évolution des établissements ouverts selon le statut juridique, par circonscription administrative.

Tableau 6.4 : Evolution des établissements ouverts selon le statut juridique, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Année	Statut juridique							Total
		EI	SA	SARL	SUARL	GIE	ONG	Autres	
Kanel	2015	-	-	-	-	-	-	-	-
	2016	0	1	0	0	0	0	0	1
Matam	2015	-	-	-	-	-	-	-	-
	2016	6	1	1	1	5	0	0	14
Ranérou Ferlo	2015	-	-	-	-	-	-	-	-
	2016	0	0	0	0	0	0	0	0
Région	2015	9	0	0	0	2	0	0	11
	2016	6	2	1	1	5	0	0	15

Source : IRTSS Matam

Selon le statut juridique, les établissements ouverts sont en majorité des entreprises individuelles et des GIE. La raison est que, d'une part, il ne s'agit pas pour l'essentiel, de grandes entreprises et d'autre part, il est plus facile de mettre en place une entreprise individuelle ou un GIE qu'une SA ou une SARL.

En plus des déclarations d'ouverture, l'Inspection du travail enregistre aussi les déclarations de fermeture d'établissement. Le tableau ci-dessous montre l'évolution du nombre d'établissement fermés dans la région selon l'activité principale.

Tableau 6.5 : Evolution du nombre d'établissements fermés dans la région selon l'activité principale, par circonscription administrative

Activité principale	Kanel		Matam		Ranérou Ferlo		Région	
	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016
Boulangerie, pâtisserie et pâtes alimentaires	-	0	-	2	-	0	-	2
Hôtels, bars et restaurants	-	0	-	1	-	0	-	1
Services aux entreprises	-	0	-	1	-	0	-	1
Total	-	0	-	4	-	0	4	4

Source : IRTSS Matam

Le nombre d'établissements fermés (04) n'a pas varié entre 2015 et 2016. Les établissements fermés en 2016 se situent tous dans le département de Matam et s'activent dans la boulangerie, la restauration et les prestations de services.

XIII.3 LES CONTRATS DE TRAVAIL

Le tableau ci-dessous indique le nombre de contrats de travail enregistrés au niveau de l'inspection du travail.

Tableau 6.6 : Evolution du nombre de contrats de travail selon le type

Type de contrat de travail	sexe	Région		
		2015	2016	Variation %
Contrat à durée indéterminée	Masc.	95	150	
	Fem.	25	20	
	Ens.	120	170	
Contrat à durée déterminée	Masc.	580	302	
	Fem.	73	64	
	Ens.	653	366	
Contrats saisonniers	Masc.	00	1	
	Fem.	00	0	
	Ens.	00	1	
Apprentissage	Masc.	00	0	
	Fem.	00	0	
	Ens.	00	00	
Stages	Masc.	00	5	
	Fem.	00	1	
	Ens.	00	6	
Total	Masc.	675	457	
	Fem.	98	85	
	Ens.	773	542	

Source : IRTSS Matam

L'analyse du tableau montre une baisse du nombre de contrats de travail enregistrés en 2016 par rapport à 2015. En plus, on remarque que les contrats à durée déterminée sont plus nombreux que les contrats à durée indéterminée. En effet, les entreprises ont tendance à proposer des CDD aux travailleurs plutôt que des CDI. Enfin, le nombre de femmes recrutées est très faible par rapport à celui des hommes. En 2016, les contrats de travail concernant les femmes ne représentent que 18,6% du nombre total de contrats enregistrés.

XIII.4 LES CONFLITS DE TRAVAIL

Ce sont les différends de travail entre employeurs et travailleurs durant l'exécution du contrat de travail ou au moment de sa rupture. Le tableau suivant montre l'évolution de la situation du nombre de conflits de travail selon le type.

Tableau 6.7 : Evolution de la situation du nombre de conflits de travail selon le type

Circonscription administrative	Année	Conflits individuels				Conflits collectifs				Ensemble			
		Conciliations	Conciliations partielles	Non [illegible]	Total	Conciliations	Conciliations partielles	Non conciliations	Total	Conciliations	Conciliations partielles	Non conciliations	Total
Région	2015	1	00	00	1	00	00	1	1	1	00	1	2
	2016	12	00	2	14	00	00	00	00	12	00	2	14
	Variation %												

Sources : IRTSS Matam

Le nombre de différends de travail portés devant l'inspecteur du travail en 2016 est largement supérieur à ceux de 2015 si l'on se réfère aux statistiques disponibles. Les conflits sont essentiellement individuels ; un seul conflit collectif a été enregistré en 2015. En 2016, 85,7% des conflits individuels ont fait l'objet de conciliation devant l'inspecteur du travail. Cela dénote un climat social apaisé dans la région et le rôle important que joue l'inspection du travail dans la résolution des conflits sociaux.

XIII.5 DIAGNOSTIC DU SECTEUR

XIII.5.1 Atouts et potentialités

Dans le secteur agricole, la région dispose d'une superficie irrigable estimée à 55 000 hectares (ha) dont les 9 148 sont aménagés par la SAED, le PRODAM et les privés avec un système de cultures irriguées sur trois campagnes avec des spéculations différentes. Matam est naturellement l'une des régions les mieux placées pour accueillir les investissements en direction de l'Agriculture. Ce qui fait que l'on note dans la région la présence d'entreprises agro-alimentaires comme Medy Indutries Modernes, Wagué Business et des exploitations agricoles de grande envergure.

Le potentiel minier est constitué de matériaux de construction (sable et latérite), de l'argile céramique (Sud-est), des Phosphates de chaux dont la réserve est estimée à 40,5 MT, soit 28% de P2 O5, du calcaire (affleurement à Ourossogui, Ogo, Kanel et Thilogne) qui peut être utilisée sous forme de granulat (béton) pour la construction, et des dolomies, estimées à 10 millions de tonnes de réserves, qui sont localisées dans le département de Kanel à 25 km du gisement des phosphates de Matam. Ainsi, il existe deux grandes entreprises minières dans la région (la SERPM et la SOMIVA) en plus des entreprises de BTP (Consortium d'Entreprises, RC Construçoes).

En outre, il est constaté l'existence d'entreprises de service constituées par des établissements bancaires, de micro finances, des ONG et projets, des pharmacies, des stations-service, etc.

XIII.5.2 Contraintes

Les contraintes du secteur sont essentiellement :

- la part importante du secteur informel, souvent constitué d'entreprises de petite envergure et dont l'existence est éphémère ;
- l'importance de la population rurale ;
- l'absence de statistiques actualisées ;
- l'inadéquation formation-emploi ;
- l'inexistence d'entreprises à haute intensité de main d'œuvre capable de résorber les demandeurs d'emploi ;
- le secteur informel inorganisé ;
- l'insuffisance de personnel au niveau de l'IRTSS ;
- la vétusté des locaux abritant l'IRTSS.

XIII.5.3 Perspectives

Il importe de mettre en œuvre dans la région une politique de promotion d'activités à haute intensité de main d'œuvre afin de réduire le chômage des jeunes et le sous-emploi d'une part et de renforcer le secteur moderne d'autre part.

Cependant, des perspectives de création d'emplois en nombre important se dessinent avec le démarrage imminent des travaux de réhabilitation de la RN2 allant de Ndioum à Bakel en passant par Ourossogui, le Projet de développement de l'accès à un service électrique durable de l'ASER et l'installation progressive d'entreprises et de projets à vocation agricole.

En guise de recommandations, nous proposons :

- l'achèvement sans délai des travaux du bâtiment devant abriter l'IRTSS de Matam ;
- l'affectation de personnel en nombre suffisant au niveau de l'IRTSS (contrôleurs, chauffeur, secrétaire, commis) ;
- la mise en place d'un bureau de la main d'œuvre à l'IRTSS avec l'affectation d'un conseiller en emploi.

CHAPITRE XIV - TRANSPORT

XIV.1 INTRODUCTION

La région de Matam dispose de trois réseaux de transports du fait de sa position géographique, il s'agit du :

- Transport routier ;
- Transport fluvial ;
- Transport aérien.

XIV.2 LES TRANSPORTS TERRESTRES

La région étant très enclavée, la route demeure le réseau le plus utilisé par les voyageurs pour s'y rendre. Ainsi, son état doit constituer l'une des préoccupations majeures des résidents de la zone et des pouvoirs publics. En effet, pour accélérer le processus de développement local l'état des routes doit être des meilleurs pour faciliter l'accès.

Les transports terrestres constituent un mode prédominant du système de transport au Sénégal. Ils assurent une importante part des déplacements des personnes et des marchandises. Les objectifs attendus du sous-secteur des transports routiers, d'une part consistent à assurer un développement adéquat et une uniformisation des réseaux terrestres au niveau national et sous-régional. D'autres part, il s'agit d'appuyer le développement économique et social, d'assurer une grande amélioration de la qualité des services, une réduction des coûts de transport et des délais d'acheminement. La région de Matam, dans cette perspective connait une évolution significative depuis 2005, année à laquelle le Service régional des transports terrestres a vu le jour.

XIV.2.1 Le réseau routier

L'état général du réseau routier est défectueux, en particulier pour les routes non revêtues et les pistes. Cet état de fait ne milite pas pour le désenclavement tant souhaité de la région. En effet, l'état défectueux des routes engendre l'usure rapide des véhicules, des coûts onéreux de transport, l'allongement de la durée des déplacements et constitue ainsi un obstacle majeur pour le développement des différents espaces économiques de la région.

Le réseau routier dans la région de Matam est long de 1 030,5. Les routes nationales traversant la région sont longues de 522,5 Km, les routes régionales et

départementales font une longueur de 220 Km. Hormis les routes nationales, la plupart de ces routes ne sont pas bitumées.

Tableau 9.1 : Situation et évolution du réseau routier par circonscription administrative

Classification des routes	Type de routes	Kanel			Matam			Ranérou Ferlo			Région		
		2015	2016	Variation %	2015	2016	Variation %	2015	2016	Variation %	2015	2016	Variation %
Nationales	Bitumées (km)	99,5	99,5	0	100,5	100,5	0	139,5	139,5	0	339,5	339,5	0
	Non bitumées (km)	93	93	0	90	90	0	0	0		183	183	0
	Total (km)	192,5	192,5	0	190,5	190,5	0	139,5	139,5	0	522,5	522,5	0
Régionales	Bitumées (km)	0	0		0	0		0	0		0	0	
	Non bitumées (km)	70,5	70,5	0	123,5	123,5	0	0	0		194	194	0
	Total (km)	70,5	70,5	0	123,5	123,5	0	0	0		194	194	0
Départementales	Bitumées (km)	0	0		0	0		0	0		0	0	
	Non bitumées (km)	8	8	0	18	18	0	0	0		26	26	0
	Total (km)	8	8	0	18	18	0	0	0		26	26	0
Non classées	Bitumées (km)	0	0		0	0		0	0		0	0	
	Non bitumées (km)	132	132	0	22	22	0	141	141	0	288	288	0
	Total (km)	132	132	0	22	22	0	141	141	0	288	288	0
Ensemble	Bitumées (km)	99,5	99,5	0	100,5	100,5	0	139,5	139,5	0	339,5	339,5	0
	Non bitumées (km)	303,5	303,5	0	253,5	253,5	0	141	141	0	691	691	0
	Total (km)	403	403	0	354	354	0	280,5	280,5	0	1 030,5	1 030,5	0

Source : Division des Travaux Publics / Matam

Dans la perspective d'assurer une meilleure circulation des personnes et des biens dans la zone nord, des projets de réhabilitation et de construction de routes sont en cours. Ils concernent la réhabilitation de la RN2 devant rallier les régions Saint-Louis, Matam et Tambacounda sur une longueur de 300 km. Les projets de construction entrent dans le cadre de programme gouvernementale dénommé promovilles.

XIV.2.2 Le parc automobile

Le parc automobile de la région de Matam est évalué à 3 329 véhicules en 2016 contre 2 775 en 2015, soit une augmentation de 20,0%. Il est constitué essentiellement des voitures particulières qui sont au nombre de 1 610, de camion avec un nombre de 624

unité et d'Autocars avec un nombre de 487 unités. Le parc est composé aussi d'autres véhicules tels que les taxis interurbains, les taxis urbains, les camionnettes, les tracteurs routiers et les semi-remorques.

Il faut noter que la plus importante partie des véhicules du parc se trouve dans la région de Matam se trouve dans le département de Matam avec 93,5% des véhicules. Il en suit le département de Kanel avec 6,2%, le département de Ranérou n'en concentre que de 0,3% des véhicules du parc.

Tableau 9.2 : Evolution du parc automobile selon le type de voiture, par circonscription administrative

Type de véhicule	Kanel			Matam			Ranérou Ferlo			Région		
	2015	2016	Variation %	2015	2016	Variation %	2015	2016	Variation %	2015	2016	Variation %
Voitures particulières	68	110	61,8	1 283	1 499	16,8	0	1	100,0	1 351	1 610	19,2
Taxis interurbains	0	0	0,0	85	91	7,1	0	0	0,0	85	91	0,0
Taxis urbains	1	1	0,0	0	0	0,0	0	0	0,0	1	1	0,0
Autocars (+ de 8 places)	11	25	127,3	387	462	19,4	0	0	0,0	398	487	22,4
Camionnettes	20	39	95,0	478	577	20,7	0	8	0,0	498	624	25,3
Camions	9	15	66,7	164	194	18,3	0	0	0,0	173	209	20,8
Tracteurs routiers	3	4	33,3	79	96	21,5	0	0	0,0	82	100	22,0
Semi-remorques	3	3	0,0	85	100	17,7	0	0	0,0	88	103	17,1
Autres	8	10	25,0	91	94	3,3	0	0	0,0	99	104	5,1
Total	123	207	68,3	2 652	3 113	17,4	0	9	0,0	2 775	3 329	20,0

Source : Division des Travaux Publics / Matam

Le tableau suivant nous donne l'évolution du parc automobile selon le type de voiture et l'âge des véhicules. L'analyse de ce tableau montre une vétusté du parc automobile de Matam. En effet, les véhicules âgés de plus de 10 ans sont au nombre de 2 397 unités là où ceux âgés de moins de 5 ans sont au nombre de 175 unité. Il faut noter que les véhicules âgés de 6 à 10 ans sont seulement au nombre de 632 unités. Quelle que soit la catégorie considérée, les véhicules de plus de 10 ans dépassent de très loin ceux de moins de 10 ans.

Tableau 9.3 : Evolution du parc automobile selon le type de voiture et l'âge des véhicules

Catégorie	0 à 5 ans			6 à 10 ans			Plus de 10 ans		
	2015	2016	Variation %	2015	2016	Variation %	2015	2016	Variation %
Indéterminé	4	4	0,0	9	9	0,0	6	7	16,7
Autocar Interurbain	10	10	0,0	26	40	53,9	329	400	21,6
Autocar Personnel	0	0		0	0		4	4	0,0
Camion	9	7	-22,2	8	14	75,0	138	168	21,7
Camionnette	62	72	16,1	150	189	26,0	278	355	27,7
Remorque Semi-remorque	0	0		2	1	-50,0	77	93	20,8
Taxi Interurbain	0	0		0	0		72	78	8,3
Taxi Urbain	0	0		0	0		1	1	0,0
Tracteur	0	0		8	16	100,0	68	79	16,2
Véhicule Auto-école	0	0		0	0		1	1	0,0
Véhicule Particulier Personnel	73	81	11,0	303	359	18,5	949	1 141	20,2
Véhicule Spécial de Transport	1	1	0,0	4	4	0,0	65	67	3,1
Véhicule Travaux Publics	0	0		0	0		3	3	0,0
Ensemble	159	175	10,1	510	632	23,9	1 991	2 397	20,4

Source : Division des Travaux Publics / Matam

XIV.2.3 Les nouvelles immatriculations et autres opérations sur les véhicules

Les véhicules immatriculés dans la région de Matam en 2016 sont au nombre de 183 unités. Il est constitué de 55,7% de véhicules particuliers soit une valeur absolue de 102 unités. Il s'en suit des camionnettes qui représentent 20,8% des immatriculés de 2016 soit une valeur absolue de 38 unités. D'autres catégories de véhicules tels que les Autocars interurbains (15 unités), les Camions (5 unités), les Remorques Semi-remorques (10 unités), les tracteurs (12 unités) et les véhicules Spéciaux de Transport (1 unité).

Tableau 9.4 : Evolution du nombre de véhicules nouvellement immatriculés selon le type

Catégorie	2014	2015	2016	Proportion (%) 2016
Autocar Inter-urbain	3	5	15	8,2
Camion	5	8	5	2,7
Camionnette	39	41	38	20,8
Remorque Semi-remorque	3	6	10	5,5
Tracteur	4	6	12	6,6
Véhicule Particulier Personnel	72	83	102	55,7
Véhicule Spécial de Transport			1	0,6
Total	126	149	183	100

Source : Division des Travaux Publics / Matam

CHAPITRE XV : INDUSTRIE, MINES ET ENERGIE

XV.1 INTRODUCTION

L'industrie et les mines sont dominées par les PME/PMI et la société d'exploitation du phosphate qui est d'existence récente. Les PME/PMI se retrouvent dans l'industrie alimentaire à travers les boulangeries, la fabrique de glace et le conditionnement d'eau filtrée ; les BTP et la petite unité de fabrique d'aliments de bétail Gaynako de Medy Industries modernes située à quelques kilomètres d'Ourossogui. Ces petites entreprises disposent de faibles capacités de production et fonctionnent pour la plus part de façon informelle. La Société d'Etudes et de Réalisation des Phosphates de Matam (SERPM) est implantée dans le département de Kanel. Elle est chargée de l'exploitation minière et de la transformation du phosphate en produits marchands (phosphate simple naturel, engrais binaire ou ternaire). La société est aussi dotée de moyens techniques pour la recherche de réserves additionnelles autour du gisement principal de l'usine de production de phosphates naturels qui a une capacité de trois millions de tonnes par an. Les réserves connues du gisement des phosphates de Matam sont évaluées à environ 40.5 millions de tonnes, avec une teneur moyenne de 28.7% P2O5 ou 68 BPL.

XV.2 MINES

XV.2.1 Situation des carrières et des mines

Officiellement, il n'y a pas de carrière officielle, c'est-à-dire des carrières ouvertes sur la base des arrêtés ministériels. Par contre, on a des sites d'extraction de sable et de latérite exploités par les camionneurs et les entreprises.

Dans la région de Matam, il existe deux (02) carrières de mines de Phosphate qui se trouvent dans le département de Kanel et plus précisément dans Ndendondy comme l'indique le tableau suivant.

Tableau 7.1 : Situation des mines

Type	Nombre	Localisation
Phosphate	2	NDENDORY (KANEL)
Total 2016	2	
Total 2015	2	
Variation %	0	

Source : Service régional des mines et de la géologie de Matam

XV.2.2 Production des mines et carrières

La production de carrière dans la région de Matam concerne entre autre la Latérite et le Sable. En 2016, dans la région de Matam, le volume de carrière exploité est de 43 085 m3 contre 19 620 m3 en 2015 soit une variation de 119,6%. Cette variation est imputable à la Latérite dont la variation en volume entre 2015 et 2016 est de 227,8%. La valeur de la production est de 8 111 000 FCFA dont 7605 000 FCFA proviennent de la latérite et 506 000 FCFA proviennent du sable.

Tableau 7.2 : Evolution de la production des carrières selon le volume et la valeur

Type	2015		2016		Variation en %	
	Volume (en m^3)	Valeur (en 1000 FCFA)	Volume (en m^3)	Valeur (en 1000 FCFA)	Volume	Valeur
Latérite	11 600	2 320	38 025	7 605	227,8	227,8
Sable	8 020	802	5 060	506	-36,9	-36,9
Total	19 620	3 122	43 085	8 111	119,6	159,8

Source : Service régional des mines et de la géologie de Matam

CHAPITRE XVII – COMMERCE ET ARTISANAT

XV.3 INTRODUCTION

La région de Matam fait partie des régions du Sénégal où le commerce est très développé. Ce commerce intérieur est encadré par le service régional du commerce pour mieux réglementer le secteur. Ce secteur est composé de marchés permanents et hebdomadaires qui font l'objet d'une analyse dans ce chapitre. A côté du commerce, l'artisanat, qui est un secteur de pourvoyeur d'emploi dans la région, est aussi l'objet d'une analyse dans ce chapitre. Dans ce chapitre, il est aussi question de traiter des acteurs principaux du commerce intérieur, c'est-à-dire les commerçants, et de voir si les règles établies pour le bon fonctionnement du marché sont respectées, ainsi que les rouages du secteur de l'artisanat.

XV.4 LE COMMERCE

XV.4.1 Les marchés

Le nombre de marchés recensés dans la région de Matam s'élève à 67 en 2016, alors qu'en 2015, il était de 69 marchés, soit une variation relative de -2,9%. Cette variation est composée d'un de moins pour les marchés permanents et un de moins pour les marchés hebdomadaires. Au niveau des marchés hebdomadaires, le nombre recensé en 2016 était de 17 unités contre 18 en 2015. Quant au nombre de marchés permanents, il s'agit de 50 unités en 2016 contre 51 en 2015.

Ces deux marchés de moins sont imputables aux départements de Ranérou qui en a perdu entre 2015 et 2016 un pour les marchés hebdomadaires et un pour les marchés permanents. Pour les départements de Kanel et de Matam, le nombre de marché reste inchangé entre 2015 et 2016. Pour le premier, il s'agit de 20 marchés permanents et 5 marchés hebdomadaires et pour le second, il s'agit de 23 marchés permanents et 5 marchés hebdomadaires.

Tableau 5. 1 : Evolution du nombre de marchés selon le type, par circonscription administrative

Circonscriptions administratives	Année	Marchés permanents	Marchés hebdomadaires	Total
Kanel	2015	20	5	25
	2016	20	5	25
Matam	2015	23	5	28
	2016	23	5	28
Ranérou Ferlo	2015	8	8	16
	2016	7	7	14
Région	2015	51	18	69
	2016	50	17	67
	Variation(%)	-2,0	-5,6	-2,9

Source : Service Régional Commerce Matam

XV.4.2 Les Commerçants

Les principaux acteurs du secteur du commerce intérieur sont les commerçants et ces derniers, dans la région de Matam sont au nombre de 5 700 en 2016. Il s'agit des grossistes, des demi-grossistes et des détaillants. Comparativement à 2016, les commerçants de la région de Matam étaient au nombre de 5 694 en 2015, soit une augmentation de 0,1%. Il faut noter que c'est dans le département de Matam où l'on trouve le plus de commerçants avec un nombre de 2 593 sur 5 700, soit 45,5%. Il s'en suit le département de Kanel, avec un nombre de 1986 commerçants, soit 34,8% et enfin le département de Ranérou-ferlo avec un nombre de 1121 commerçants, soit 19,7%.

Ces commerçants sont majoritairement des détaillants. En effet, sur les 4 700 commerçants que compte la région, les 5 656 sont des détaillants, soit 99,2%. Les demi-grossistes sont au nombre de 44, soit 0,8% et les grossistes au nombre de 8, soit 0,0%.

Cette tendance est pratiquement la même, quel que soit le département considéré. En effet, dans le département de Matam, sur un total de 12 593 commerçants, les 2 576 sont des détaillants, 17 demi-grossistes et seulement 6 grossistes. Dans le département de Kanel, sur les 1 986 commerçants, il y'a 1 967 détaillants, 19 demi-grossistes et 2 grossistes. Enfin, dans celui de Ranérou, sur 1 121 commerçants, on compte 1 113 détaillants et 8 demi-grossistes et pas de grossistes.

Tableau 5. 2 : Evolution du nombre de commerçants selon le type par circonscription administrative

Circonscriptions administratives	Année	Grossistes	½ Grossistes	Détaillants	Total
Kanel	2015	-	124	1 862	1 986
	2016	2	19	1 967	1 986
Matam	2015	-	130	2 463	2 593
	2016	6	17	2 576	2 593
Ranérou Ferlo	2015	-	8	1 107	1 115
	2016	-	8	1 113	1 121
Région	2015	-	262	5 432	5 694
	2016	8	44	5 656	5 700
	Variation(%)		-83,2	4,1	0,1

Source : Service Régional Commerce Matam

XV.4.3 Le commerce des principales denrées consommées

XV.4.3.1 Les stocks

Les stocks de denrées utilisées dans la région de Matam sont, entre autres, le riz brisé parfumé et non parfumé, le riz local, le sucre en morceau et cristallisé le lait en poudre, l'huile, le ciment et le gaz butane. Le tableau suivant donne l'évolution des stocks des principales denrées consommées selon le produit, par circonscription administrative. L'analyse de ce tableau montre que sur les 11 denrées dont le stock est disponible, il y'a cinq (05) qui ont connu une augmentation entre 2015 et 2016, 05 une baisse et une denrée dont le stock n'a pas varié.

Il faut noter que le stock du sucre en morceau n'a pas varié entre 2015 et 2016. Il est de 247,6 t en 2015 et en 2016. Le stock du gaz butane (2,7 Kh) est passé de 229,6 T en 2015 à 201,6T en 2016, soit une baisse de 12,1%. Pour le ciment « dangotte », le stock est passé de 2 302 T en 2015 à 1897 T en 2016, soit une baisse de 17,6%. L'huile aussi a un stock qui est passé de 489,1T à 363,1T soit une baisse de 25,8%. Il en est de même pour le ciment « sococim » et le riz brisé parfumé dont les stocks sont passés de 2 112,5T à 2 056,2T pour le premier et de 455,3 T à 11,1 T pour le second, soit des variations respectives de -2,7% et -75,4%.

S'agissant des denrées dont le stock a connu une hausse, il faut noter le riz brisé non parfumé avec un stock de 1788,2 T en 2015 et 4525,1 T en 2016 soit une variation de 153,1%. Le stock du riz local est passé de 240,5 T à 690,2 T, soit une hausse relative de 187,0%. Le lait en poudre est passé de 257,4 T à 427,2 T soit une variation relative de 66,0%. Enfin, le gaz butane (6Kg) a un stock qui est passé de 747,2 T en 2015 à 768,3 T en 2016, soit une hausse relative de 2,8%.

Tableau 5. 3: Evolution des stocks des principales denrées consommées selon le produit, par circonscription administrative

Produits	Kanel			Matam			Ranérou Ferlo			Région		
	2015	2016	Variation(%)	2015	2016	Variation(%)	2015	2016	Variation(%)	2015	2016	Variation(%)
Riz brisé parfumé(t)	140,9	15,2	-89,2	181,3	91,3	-49,6	133,2	5,6	-95,8	455,3	112,1	-75,4
Riz brisé non parfumé(t)	701,6	1585,4	126,0	921,3	2184,3	137,1	165,3	755,5	357,1	1788,2	4525,1	153,1
Riz local(t)	185,5	569,3	207,0	352,4	1169,3	231,9	209,6	201,5	-3,9	747,4	1940,0	159,6
Sucre Morceaux(t)	60,1	60,1	0,0	121,4	121,4	0,0	66,0	66,0	0,0	247,6	247,6	0,0
Sucre Cristallisé(t)	107,3	320,1	198,4	115,0	354,6	208,4	18,2	15,5	-14,9	240,5	690,2	187,0
Lait en Poudre(t)	87,6	125,4	43,1	155,8	285,0	82,9	13,9	16,8	20,9	257,3	427,2	66,0
Huile(t)	413,2	115,3	-72,1	59,8	210,8	252,5	16,1	37,1	130,3	489,1	363,1	-25,8
Ciment SOCOCIM(t)	872,6	716,3	-17,9	921,3	1015,1	10,2	318,7	324,8	1,9	2112,5	2056,2	-2,7
Ciment DANGOTE(t)	1015,0	975,2	-3,9	750,3	655,6	-12,6	536,7	266,9	-50,3	2302,0	1897,6	-17,6
Gaz Butane x 6 kg(t)	318,8	315,6	-1,0	321,5	354,0	10,1	107,0	98,7	-7,8	747,2	768,3	2,8
Gaz Butane 2,7 kg(t)	78,0	73,3	-6,1	67,4	72,6	7,7	84,0	55,7	-33,7	229,4	201,5	-12,1

Source : Service Régional Commerce Matam

XV.4.3.2 Le prix des principales denrées consommées

L'information sur le prix d'un produit ou d'un service est donc primordiale pour le consommateur qui doit pouvoir choisir en toute connaissance de cause et faire jouer la concurrence. Dans la région de Matam, ces informations sont consignées sur le tableau suivant, en l'occurrence évolution des prix des principales denrées consommées selon le produit, par circonscription administrative. Les produits concernés ici sont, entre autres, le riz, le sucre, le lait, l'huile et le ciment. Il ressort de ce tableau que les privés sont relativement stables. En effet, à l'exception du ciment, les mêmes prix sont pratiqués en 2015 et en 2016 sur le marché.

Le prix du ciment était de 62 000 FCFA la tonne en 2015, alors qu'il était de 68 000 FCFA la tonne en 2016, soit une augmentation relative de 9,7%. Le prix des autres denrées sont stables mais plus ou moins élevés. Pour le riz, le prix varie entre 275

FCFA et 400 FCFA le kg selon qu'il soit local, parfumé et non parfumé. Pour le sucre, il s'agit de 700 FCFA le kg pour le sucre en morceau et de 590 FCFA pour le sucre cristallisé. Pour le lait et l'huile, les prix pratiqués sur le marché sont respectivement 2 750 FCFA et de 920 FCFA le litre. Les prix du gaz 6Kg et du gaz 2,7Kg restent relativement élevés, car étant de 3 370 FCFA pour le premier et de 1 520 FCFA pour le second.

Il faut noter que les prix de certaines denrées ne sont pas les mêmes dans les trois départements. Ils sont plus homogènes dans les départements de Matam et Ranérou que dans celui de Kanel. En effet, le riz parfumé est moins cher dans le département de Kanel que ceux de Matam et de Ranérou. Il coute 425 FCFA dans le premier cité et 450 FCFA dans les deux derniers. Quant au riz local, il est plus cher à Ranérou avec un prix de 300 FCFA le Kg et de 275 FCFA pour les autres départements. Le sucre cristallisé, le lait en poudre, l'huile et le ciment sont plus chers dans le département de Kanel.

Tableau 5. 4 : Evolution des prix des principales denrées consommées selon le produit, par circonscription administrative

Produits	Kanel			Matam			Ranérou Ferlo			Région		
	2015	2016	Variation(%)	2015	2016	variation(%)	2015	2016	variation(%)	2015	2016	variation(%)
Riz brisé Parf.F(CFA /kg)	425	425	0,0	450	450	0,0	450	450	0,0	400	400	0,0
Riz brisé non Parfumé (CFA /kg)	275	275	0,0	275	275	0,0	275	275	0,0	275	275	0,0
Riz local (CFA /kg)	275	275	0,0	275	275	0,0	300	300	0,0	275	275	0,0
Sucre morceaux (CFA /kg)	700	700	0,0	700	700	0,0	700	700	0,0	700	700	0,0
Sucre Cristallisé (CFA /kg)	600	600	0,0	590	590	0,0	590	590	0,0	590	590	0,0
Lait en Poudre (CFA /kg)	3000	3000	0,0	2750	2750	0,0	2 750	2 750	0,0	2750	2750	0,0
Huile en fût (CFA /l)	925	925	0,0	920	920	0,0	925	925	0,0	920	920	0,0
Ciment par (CFA /t)	67 000	69 000	3,0	62 000	68 000	9,7	67 000	68 000	1,5	62 000	68 000	9,7
Gaz bonbonne 6 kg (CFA /unité)	3 370	3 370	0,0	3 370	3 370	0,0	3 370	3 370	0,0	3 370	3 370	0,0
Gaz bonb. x 2,7 kg (CFA /unité)	1 520	1 520	0,0	1 520	1 520	0,0	1 520	1 520	0,0	1 520	1 520	0,0

Source : Service Régional Commerce Matam

XV.4.4 La vérification des instruments de mesure

Des vérifications des instruments de mesure s'effectuent régulièrement par les agents du SRC pour s'assurer du respect des normes de mesure établies pour la pratique du commerce dans le pays. Les instruments vérifiés sont entre autre la Balance, le Bascule, le Distributeur d'huile, le Distributeur de lubrifiants et le Distributeur de carburant. Le tableau suivant en donne l'évolution des résultats de la vérification de ces instruments de mesure. L'analyse de ce tableau montre un taux de refus élevé en 2016. En effet, sur un total de 1 619 instruments testés, les 589 ne répondent pas aux normes, soit un taux de refus de 36,4%. Ce taux élevé est imputable à la balance et au distributeur d'huile comestible. En effet, pour le premier, 1 490 instruments sont testés et 563 refusés, soit un taux de refus de 37,8% et pour le second, 72 instruments

sont testés et 25 refusés, soit un taux de 34,7%. Les instruments restant répondent aux normes. Pour le bascule, c'est seul un des dix testés qui est refusé et les distributeurs huiles et carburant testés sont tous admis.

Tableau 5. 5: Evolution des résultats de la vérification des instruments de mesure

Instruments de mesure	2015			2016			
	Présentés	admis	Refusés	Présentés	admis	Refusés	Taux de refus
Balances (1/20 et 1/34)	1 468	834	634	1 490	927	563	37,8
Bascules (1/26)	9	7	2	10	9	1	10,0
Distributeur d'huile commestible	54	33	21	72	47	25	34,7
Distributeurs lubrifiants (1/64)	5	5	-	5	5	0	0,0
Distributeurs de carburant (1/72)	42	42	-	42	42	0	0,0
Totaux	1 578	921	657	1 619	1 030	589	36,4

Source : Service Régional Commerce Matam

XV.5 ARTISANAT

XV.5.1 V.2.1. Les infrastructures

Comme infrastructure, la région de Matam, dispose un village artisanal qui se trouve dans le département de Matam.

Tableau 5. 6 : Evolution du nombre de villages artisanaux par circonscription administratives

Circonscription administrative	Nombre de villages artisanaux		Variation %
	2015	2016	
Dépt. de Matam	01	01	00
Dépt. de Kanel	00	00	00
Dépt. de Ranérou-ferlo	00	00	00
Ensemble	01	01	00

Source : Service Régional Commerce Matam

XV.5.2 Les artisans inscrits à la chambre de métiers

En 2016, dans la région de Matam, 3 190 artisans se sont inscrits dans la chambre de métiers dont 20 GIE et 3 170 entreprises individuelles. Ces artisans excellent dans la production, dans les services et l'art. Il faut noter que sur les 3 170 artisans inscrits, les 1 551 sont dans le domaine de l'art, soit 48,9%, contre respectivement 1375 et 244 dans les domaines de la production et des services. Soit 43,4% pour la première et 7,7% pour le second.

Tableau 5. 7: Nombre d'artisans inscrits à la chambre de métiers selon la section et la forme juridique

Section	Entreprise Individuelle	GIE	Total
Production	1375		
Service	244		
Art	1551		
Total	3170	20	3190

Source : Service Régional Commerce Matam

XV.6 DIAGNOSTIC DU SECTEUR

XV.6.1 Atouts et Potentialités

XV.6.1.1En matière de commerce :

La région de Matam dispose de beaucoup d'atouts et de potentialités sur le plan commercial. Ces atouts et potentialités se résument en une position géographique stratégique, des ressources en terres fertiles et abondantes, un important domaine forestier, des ressources en eaux abondantes, un potentiel minier de qualité, un secteur artisanal dynamique, un « hub » commercial constitué par «Ourossogui» et les localités connexes, une zone de transit sous-régional, des flux commerciaux transfrontaliers importants, des prestation de services, des transactions commerciales élevées entre les opérateurs économiques.

XV.6.1.2 En matière d'artisanat :

La région de Matam garde une longue tradition dans le domaine de l'Artisanat et dispose d'atouts qui peuvent être résumés comme suit :

- diversité des corps de métiers ;
- qualité des produits offerts ;
- position géographique (proximité du Mali et de la Mauritanie) ;
- existence d'une chambre des métiers ;
- disponibilité des ressources agro-pastorales.

XV.6.2 Contraintes

XV.6.2.1En matière de commerce :

Le commerce à Matam est confronté à beaucoup de contraintes. Ces dernières qui sont à la fois structurelles et conjoncturelles, limitent la compétitivité du secteur. Parmi ces contraintes, on note l'enclavement de la région de Matam, des localités distendues des grands centres urbains, la faiblesse du pouvoir d'achat de la population, la porosité de la frontière qui facilite l'entrée de produits frauduleux, l'absence d'unités de transformations des produits locaux, l'absence de magasins de stockages et d'infrastructures modernes en matière de commerce.

XV.6.2.2 En matière d'artisanat :

DIFFICULTES RENCONTREES	SOLUTIONS ENVISAGEES
- Faible accès des artisans aux marchés publics	-Aider les artisans à se formaliser et à obtenir toutes les pièces juridiques nécessaires
-Faible niveau d'alphabétisation des artisans	-Reprendre le programme d'alphabétisation fonctionnelle
-Insuffisance des sessions de renforcement de capacités des artisans et des élus	-Augmenter le renforcement des capacités des artisans
- Insuffisance des infrastructures d'accueil (villages artisanaux, centres de formation spécialisés, centrales d'achat etc.)	-Construire des infrastructures d'accueil
- Le non achèvement de la construction du village artisanal (blocs ateliers et hall d'expositions)	-Achever la construction du village artisanal.
- L'absence d'une ligne de crédit pour appuyer la production, la commercialisation, la participation aux foires, etc.	-Renouveler la ligne BOAD pour l'Artisanat
-Absence de partenaires extérieurs dans le cadre de la coopération décentralisée	-Rechercher en relation avec le Conseil Régional et la Tutelle des partenaires extérieurs

XV.6.3 Perspectives

XV.6.3.1 En matière de commerce :

L'apport des institutions financières, qui s'implantent de plus en plus dans la région surtout à Ourossogui, serait d'un apport considérable pour le secteur du commerce. Ce qui permettra aux commerçants surtout détaillants de pouvoir accéder au crédit bancaire.

La réorganisation du secteur et sa modernisation qui passe par la création de grandes surfaces mais aussi par l'aménagement de marchés structurés, serait d'un grand apport pour le développement du commerce dans la région.

Avec la construction de pistes de production sur l'ensemble du territoire régional et les autres investissements que l'Etat du Sénégal est entrain de consentir pour la région de Matam, nous sommes en droit d'affirmer que l'enclavement de certaines localités sera réduit. Et cette situation aura pour conséquence le développement du commerce dans ces zones qui pourront s'approvisionner plus facilement au niveau des centres urbains mais aussi y aller vendre leurs produits.

XV.6.3.2 En matière d'artisanat :

En termes de perspectives, la CMM souhaite la finition de la construction du village artisanal, qui a été financé depuis 2004 et dont les travaux commencés depuis 2006 et ne sont pas encore terminés.

- Une meilleure rentabilisation de l'ARO par un démarrage de son projet d'unité d'application.
- La recherche de partenaires pour la mise en place d'une mutuelle de santé pour les artisans de la Région qui sont confrontés à de sérieux problèmes dans leur couverture sanitaire.
- Accroitre les ressources financières par la recherche de partenaires techniques et financiers pour une meilleure prise en charge des préoccupations des artisans.
- L'accompagnement de nos artisans pour participer aux foires nationales et internationales.
- Multiplier les tournées d'informations et de sensibilisation pour amener les artisans à s'immatriculer dans les registres de la Chambre de Métiers.
- Accélérer l'organisation des artisans par filière.

CHAPITRE XVII : JEUNESSE ET SPORTS

XVI.1 INTRODUCTION

Le Ministère de la Jeunesse, de l'emploi et de la construction citoyenne a pour mission :

- L'animation, l'accompagnement et l'encadrement des jeunes ;
- L'insertion et la promotion socio-économique des jeunes ;
- La promotion de l'employabilité des jeunes ;
- La promotion de valeurs civiques.

Les services déconcentrés de la jeunesse que sont les services régionaux, départementaux (CDEPS), les espaces jeunes et les centres conseil pour adolescents, constituent les niveaux opérationnels de l'exécution des politiques de jeunesses, définies par le département ministériel.

Malgré leurs moyens limités, les services déconcentrés de la jeunesse sont au cœur du dispositif de l'exécutif régional et jouent un rôle primordial dans l'atteinte des objectifs de développement. C'est ainsi qu'ils interviennent dans des domaines aussi variés que la santé de la reproduction des jeunes et des adolescents, la lutte contre le VIH sida et les IST, l'animation, l'insertion des jeunes, la promotion de l'entreprenariat, la promotion de la citoyenneté active, des valeurs civiques et morales etc.

Le service régional joue un rôle de coordination, et de supervision des activités menés au niveau départemental.

Dans ce qui suit, nous allons faire la situation des infrastructures de jeunesse dans la région, en deuxième lieu montrer les atouts et potentialités de la région en matière de jeunesse et terminer par les contraintes et les perspectives.

XVI.2 JEUNESSE

XVI.2.1 Les infrastructures de jeunesse

Le nombre d'infrastructures de jeunes construit est très petit pour répondre aux objectifs juvéniles fixés pour la région. Ces infrastructures sont sous équipés et leur état de vétusté fait qu'elles sont rarement fréquentées. Pour toute la région, on ne compte qu'un seul CDEPS, un seul Centre Socio-Educatif, un seul Espace Jeunes et un seul Centre Conseil Adolescents. Il n'existe pas de foyer de jeunes dans la région.

Tableau 15. 1 : Evolution du nombre d'infrastructures de jeunesse selon le type, par circonscription administrative

Circonscriptions administratives	Année	CDEPS[13]	CSE[14]	EJ[15]	FJ[16]	CCA[17]	Total
Dépt. de Matam	2015	1	0	1	0	1	03
	2016	1	0	1	0	1	03
Dépt. de Kanel	2015	1	0	0	0	0	01
	2016	1	0	0	0	0	01
Dépt. de Ranérou-ferlo	2015	00	0	0	0	0	00
	2016	00	0	0	0	0	00
Ensemble	2015	3	0	0	0	1	04
	2016	3	0	0	0	1	04

Source : Service Régional de la Jeunesse de Matam, 2016

XVI.2.2 Les associations de jeunes

Le nombre d'association est de 490 dans la région principalement composé de mouvements de jeunes à caractère normal, des associations liés au mouvement navétanes et d'autres qui se sont déclarées et qui constituent les 67%.

Tableau 15.2 : Evolution du nombre d'associations de jeunes selon le type, par circonscription administrative

Circonscriptions administratives	Année	Mouvements de jeunes à caractère national	Associations affiliées au mouvement « navétane [18]»	Autres associations déclarées	Total
Dépt. de Matam	2015	04	60	99	154
	2016	04	60	115	179
Dépt. de Kanel	2015	03	84	180	267
	2016	03	84	180	267
Dépt. de Ranérou-ferlo	2015	01	12	26	39
	2016	01	09	34	44
Ensemble	2015	08	156	305	469
	2016	08	153	329	490

Source : Service Régional de la Jeunesse de Matam, 2016

XVI.3 SPORTS

XVI.3.1 Les disciplines sportives pratiquées

Le sport occupe une place importante dans les activités juvéniles. Les types de disciplines sportives pratiquées dans la région sont nombreux et sont gérées soit par la ligue régionale, ou un comité d'exception ou encore par des clubs comme le montre le suivant.

[13] CDEPS = Centre Départemental d'Education Populaire et Sportive

[1414] CSE = Centre Socio-Educatif

[15] EJ = Espace Jeunes

[16] FJ = Foyer de Jeunes

[17] CCA = Centre Conseil Adolescents

Tableau 15.3 : Situation des disciplines sportives pratiquées dans la région

Disciplines sportives	Structures de gestion	Nb de clubs	Nb de licenciés
Athlétisme	Ligue	3	56
Football	Ligue	14	250
Basketball	Ligue	3	74
Handball	Ligue	0	0
Volleyball	Ligue	3	36
Lutte	CRG	02	52
Karaté	Ligue	01	26
Taekwondo	Ligue	09	405
Viet Vo Dao	CRP	01	25
Jeux de Dames	Ligue		
Judo	Ligue	01	37
Kun Fu	CRP	01	34
Scrabble	Ligue	01	
Natation	Ligue		
Randonnée pédestre	CRP	01	
Sport Boules	Ligue	03	
Sport travailliste	Ligue	14	292
Courses hippiques	CRG[19]	05	17
Sports de vacances	ORCAV[20]	147	3822
Sport scolaire	UASSU[21]	14	370

Source : Service Régional de la Jeunesse de Matam, 2016

Les sportifs licenciés sont généralement répertoriés dans les types de disciplines sportives gérées par la ligue régionale comme le Taekwondo, le Football, et le basketball. Le Football est le plus pratiqué avec 250 licenciés répartis entre 14 clubs.
Il faut noter le nombre insuffisant de licenciés dans la région, du fait du déficit d'infrastructures sportives.

XVI.3.2 Les infrastructures sportives

Les jeunes représentent plus de 50 % de la population régionale. Cependant, sur le plan sportif, la région accuse un déficit en infrastructures. Celles-ci sont essentiellement localisées dans les communes de Matam, Ourossogui, Thilogne, Kanel et Sinthiou Garba. Les autres communes et localités rurales sont dépourvues d'infrastructures. La situation du nombre d'infrastructures est présentée dans le tableau suivant.

19 CRG = Comité National de Gestion

20 ORCAV = Organisation Régionale de Coordination des Activités de Vacance

21 UASSU = Union des Associations Sportives Scolaires et Universitaires

Tableau 15.4 : Evolution du nombre d'infrastructures sportives selon le type, par circonscription administrative

Type	Dépt. de Matam			Dépt. de Kanel			Dépt. de Ranérou-ferlo			Ensemble		
Stade	4	5	25	2	2	0			-	6	7	17
Terrain clôturé	8	7	-13	4	4	0	1	1	0	13	12	-8
Plateau multifonctionnel	12	12	0	9	9	0	3	3	0	24	24	0
Terrain de football	60		-100			-			-			-
Terrain de basketball	12	12	0	9	9	0	3	3	0	24	24	0
Terrain de handball	12	12	0	9	9	0	3	3	0	24	24	0
Terrain de volleyball	3	4	33	1	1	0	1	1	0	5	6	20
Arène de lutte			-			-			-			-
Dojo	5	9	80	0	1	-	0	0	-	5	9	80
Hippodrome	4	4	0			-			-	4	4	0
Boulodrome	0	0	-	0	0	-	0	0	-	0	0	-
Piscine flottante	4	5	25	2	2	0			-	6	7	17
Gymnase	8	7	-13	4	4	0	1	1	0	13	12	-8

Source : Service Régional de Sport de Matam, 2016

La région de Matam compte en 2016 un nombre de 07 stades dont 01 régional et 06 municipaux. Le stade régional se trouve au niveau du département de Matam. Dans ce dernier, on décompte 04 stades municipaux et 02 dans le département de Kanel.

XVI.3.3 Les associations et centres de formation sportive

La région compte 136 ASC réparties entre les départements de Kanel (30), Matam (87) et Ranérou – Ferlo (19).

Ces regroupements de jeunes sont des structures formelles mais ne sont fonctionnelles que pendant les vacances scolaires. Leurs activités gravitent essentiellement autour du sport (football) et de la culture (Théâtre).

Les infrastructures existantes sont sous équipées et ne répondent pas aux attentes des cibles.

En milieu rural, le sous–emploi, le chômage et l'absence d'infrastructures d'épanouissement fonctionnelles constituent des facteurs favorisant l'exode vers les zones urbaines où une occupation économique est espérée.

De même, l'orientation des jeunes vers d'autres activités lucratives pose problème, du fait de l'insuffisance du personnel et des structures d'encadrement

Sur un autre plan, des actions d'assainissement sous forme d'investissement humain sont aussi menées au niveau des communes de Matam et de Ourossogui. Ces activités se déroulent de manière sporadique.

Tableau 15.5 : Evolution du nombre d'associations et centres de formation sportive selon le type, par circonscription administrative

Type	Matam			Kanel			Ranérou-Ferlo			Région		
	2015	2016	Variation %	2015	2016	Variation %	2015	2016	Variation %	2015	2016	Variation %
ASC[22]	87	-	-	30	-	-	19	-	-	13	-	-
Equipe de football	7	12	71	1	2	100	0	0	-	8	14	75
Equipe de basketball	1	3	200			-			-	1	3	200
Equipe de handball			-			-			-	0	0	-
Equipe de volleyball	2	2	0	1	1	0	0	0	-	3	3	0
Ecurie de lutte	2	2	0	0	0	-	0	0	-	2	2	0
Club de judo	1	1	0	0	0	-	0	0	-	1	1	0
Club de karaté		1	-	0	0	-	0	0	-	0	1	-
Club de Taekwondo	9	9	0	0	0	-	0	0	-	9	9	0
Club de boxe			-			-			-	0	0	-
Club d'Athlétisme	1	1	0	1	1	0	1	1	0	3	3	0
Club de Sports boules			-			-			-	0	0	-
Club de Viet vodao	1	1	0	0	0	-	0	0	-	1	1	0
Club de Natation			-			-			-	0	0	-
Club de Gymnastique			-			-			-	0	0	-
Association de jeux de dame	0	1	-	0	0	-	0	0	-	0	1	-
Autres associations jeux de l'esprit (scrabble, échec)			-			-			-	0	0	-

Source : Service Régional de Sport de Matam, 2016

XVI.4 DIAGNOSTIC DU SECTEUR

XVI.4.1 Atouts et potentialités

XVI.4.1.1 En Matière de jeunesse :

- ✓ Potentialités naturelles propices au financement de programmes structurants de fermes intégrées et de projets de commercialisation et de la transformation des produits agricoles
- ✓ Existence d'un CCA dans la commune de Matam construit et équipée grâce à la coopération luxembourgeoise.

Depuis son inauguration le 23 Juin 2012 par Monsieur le Ministre de la Jeunesse, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, le CCA a développé des relations de partenariat diversifiées lui permettant de mener à bien ses activités.

- ✓ Existence de partenariat local avec la collectivité locale ;

[22] ASC = Association Sportive et Culturelle

- ✓ Acteurs locaux impliqués et engagés ;
- ✓ Equipements de pointe mis en place au CCA ;
- ✓ Potentialités locales d'entreprendre ;
- ✓ le CDEPS de Ranérou dispose d'un terrain, il reste à y construire un CDEPS ou un espace jeunes ;
- ✓ Forte participation des ressortissants de Matam à l'étranger au développement de la région.

XVI.4.1.2 En matière de sport

En matière de sport la région présente des atouts. En effet, le fort taux de jeunes, soit 60% de la population régionale, l'amorce d'une dynamique organisationnelle au niveau des jeunes, l'existence d'un tissu associatif dense en particulier pour le football, le nombre non négligeable d'infrastructures sportives, l'implication progressive des collectivités locales dans le contexte de la décentralisation et l'existence de réserves foncières conséquentes susceptibles d'accueillir de gros investissements sportifs, constituent autant de facteurs favorables au développement progressif du sport.

XVI.4.2 Contraintes

XVI.4.2.1 En matière de jeunesse

- ✓ La contrainte majeure se trouve être l'absence notoire de structures régionales de financements de projets de jeunes, telles que le PAPEJ/F, l'ANPEJ, le FONGIP… Les jeunes porteurs de projets de la région de Matam n'ont aucune structure pour déposer leurs projets et espérer ainsi un financement. Alors que dans d'autres régions, ces structures de financement ont des points focaux. Cependant, un début de solution a été apporté avec la création d'un Espace-Emploi Jeunes à Matam.
- ✓ Le problème de logistique : aucun service départemental ne détient un moyen de locomotion ;
- ✓ La non disponibilité des fonds de dotation alloués aux CDEPS par les Collectivités locales ;
- ✓ Les CDEPS de Kanel et de Ranérou ne disposent pas de locaux propres ;
- ✓ Insuffisance du personnel cadre dans les CDEPS ;
- ✓ Absence de statut clairement défini à travers un acte réglementaire pour les Espaces Jeunes ;
- ✓ Inexistence de fonds pour le fonctionnement de l'Espace Jeunes ;
- ✓ Absence de budgets propres aux CCA (financement aléatoire des partenaires);

- ✓ Manque de personnel dans les CCA (assistant social, technicien IEC) ;
- ✓ Absence de véhicule surtout pour un Centre qui ambitionne d'étendre ses actions, si possible, jusque dans les localités les plus excentrées ;
- ✓ Insuffisance de financement des activités de sensibilisation par les partenaires dans une région très vaste, difficile d'accès et vulnérable aux problèmes de santé de la reproduction /VIH/SIDA des jeunes ;
- ✓ Difficultés de faire respecter les engagements pris par les collectivités locales ;
- ✓ Absence d'offre de formation qualifiante dans la région ;
- ✓ Absence d'esprit d'entreprise au niveau des jeunes.

XVI.4.2.2 En matière de sport

Comme pour d'autres régions du pays, des contraintes existent au niveau du secteur. Il est possible de citer le déficit des infrastructures sportives et en particulier l'inexistence des réceptifs sportifs pour les arts martiaux, les difficultés de gestion des infrastructures et l'absence de ressources humaines qualifiées pour la maintenance, le déficit d'ASC formelles dans beaucoup de disciplines sportives pour pouvoir dérouler des compétitions de type départemental et régional, le caractère informel de beaucoup d'associations sportives, le nombre limité des disciplines sportives pratiquées, le manque de moyens financiers et matériels, l'insuffisance du personnel qualifié et des structures d'encadrement, l'inexistence de moyens de transport à disposition des délégations sportives pour faciliter leur déplacements en direction des compétitions, régionales, interrégionales, nationales, la concentration des structures d'encadrement des activités sportives au niveau de Matam Commune, l'inexistence de centre de formation sportive, etc.

XVI.4.3 Perspectives

XVI.4.3.1 En matière de jeunesse :

- ✓ Doter les CDEPS et l'espace jeunes de Motos ;
- ✓ Faire un plaidoyer au niveau des collectivités locales pour leur demander de verser les fonds de dotation qui reviennent de droit aux CDEPS pour leur bon fonctionnement ;
- ✓ Construire deux CDEPS à Kanel et à Ranérou ;
- ✓ Renforcer en personnel qualifié le service régional et les CDEPS ;
- ✓ Définir le statut des espaces jeunes ;
- ✓ Doter les espaces jeunes et le CCA de crédits de fonctionnement ;

- ✓ Construire des foyers des jeunes dans les communes qui n'ont pas de structures de jeunesse ;
- ✓ Appuyer le renforcement, l'amélioration et la diversification des activités de jeunesse avec un encadrement approprié ;
- ✓ Renforcer la fonctionnalité des CDEPS pour répondre aux préoccupations des jeunes ;
- ✓ Développer et renforcer les infrastructures socio-éducatives notamment des foyers des jeunes fonctionnels qui répondent aux normes ;
- ✓ Rendre disponible et à temps les subventions des collectivités locales qui permettent d'exécuter le PTA régional de la jeunesse ;
- ✓ Créer des centres d'incubation fonctionnels dans les communes et chefs lieux de département de la région pour accompagner les jeunes porteurs de projets ;
- ✓ Faciliter l'accès au financement et aux moyens de production pour les porteurs de projets rentables ;
- ✓ Appuyer le développement des PME/PMI portés par les jeunes ;
- ✓ Appuyer la mise en place de bureaux régionaux des agences et structures nationales de promotion de l'emploi des jeunes ;
- ✓ Affectation de 05 agents et d'un personnel d'appoint pour l'IRJ, les CDEPS (Matam, Kanel, Ranérou), l'espace jeunes, le CCA ;
- ✓ Affectation de lignes de crédit au CCA (conditionnalité des partenaires financiers dans la lutte) ;
- ✓ Détacher des sages-femmes dans les CCA afin de les employer à temps plein ;
- ✓ Mettre à disposition des ressources adéquates pour le fonctionnement correct du centre ;
- ✓ Diversifier les offres de services en y intégrant d'autres types de formation ;
- ✓ développer des mesures incitatives pour l'affectation des terres cultivables aux jeunes des collectivités locales concernées ;

Equiper tous les CDEPS d'une connexion à l'internet pour faciliter la gestion des données Emploi.

XVI.4.3.2 En matière de sport

- Poursuivre le plaidoyer en faveur de la construction progressive d'infrastructures sportives dans les différents départements de la région pour favoriser la pratique de masse et le développement du sport ;
- Organisation de sessions de formation pour renforcer les ressources humaines de gestion du sport ;

- Vulgarisation et implantation d'autres disciplines sportives ;
- Poursuite de la sensibilisation des ligues en faveur de la mise en place de districts dans les différents départements pour une bonne gestion du sport à la base ;
- Orientation des ASC informelles vers le formel, à travers une vulgarisation des procédures de reconnaissance de ces entités sportives ;
- Œuvrer pour la mise en place d'autres ligues ou comités sportifs régionaux ;
- renforcer la participation des filles aux activités sportives ;
- Œuvrer pour l'implantation de centres sportives dans la région ;
- Volet financement s'orienter progressivement vers la médiatisation des activités et le sponsoring avec le cadre idéal qu'offre le stade régional ;
- Œuvrer pour le renforcement du tissu associatif des différentes disciplines sportives et pour l'émergence de clubs forts susceptibles de représenter dignement la région ;
- Accueillir dans la région des sessions de formation et des compétitions à caractère national.

CHAPITRE XVIII- TOURISME, CULTURE ET LOISIRS

XVII.1 INTRODUCTION

La région de Matam est l'une des plus vastes Régions du Sénégal avec une superficie de 29.445 Km2, soit plus de 350 fois la Région de Dakar. Elle compte 3 Départements Matam, Ranérou-Ferlo et Kanel.

Sur le plan touristique, elle compte 4 forêts classées d'une superficie de 12.280 ha, des réserves de faune, et des sylvo-pastorales ; ces sites font de la région une zone de prédilection pour le Tourisme Ecologique et Cynégétique. Sans compter les vestiges et sites religieux, culturels et artistique qui témoignent son ancrage religieux, culturel et ethnique ; et l'imagination créatrice de son artisanat qui font le charme des populations locales de la région de Matam.

Pour mieux appréhender l'effervescence touristique de la Région, nous allons d'abord faire la cartographie touristique de la région, ensuite étudier ses aspects culturels et ludiques et enfin présenter ses riches patrimoines matériel et immatériel.

XVII.2 TOURISME

XVII.2.1 Situation des réceptifs

La cartographie touristique de la région fait apparaître 06 établissements hôteliers essentiellement localisés dans le département de Matam. Le nombre total de chambres est de 108 pour 137 lits. L'Hôtel Haayoo dispose de la plus grande capacité d'acceuil ; il compte 40 chambres pour 40 lits. Il s'en suit l'Hôtel Sogui avec 37 chambres pour 48 lits. Vient ensuite La Résidence du fleuve qui compte 10 chambres pour 22 lits. Les autres réceptifs ne dépassant pas 08 chambres et 12 lits.

Le nombre de réceptif est, depuis un certain temps, constante, du fait que d'une absence de nouvelles infrastructures touristiques.

Tableau 19.1 : Evolution du nombre de réceptifs par circonscription administrative

Réceptifs		Région		
		2015	2016	Variation %
Hôtel	Réceptifs	2	2	0
	Chambres	77	77	0
	Lits	88	88	0
Auberge	Réceptifs	4	4	0
	Chambres	31	31	0
	Lits	49	49	0
Total	Réceptifs	6	6	0
	Chambres	108	108	0
	Lits	137	137	0

Source : Service Régional du Tourisme de Saint Louis, 2016

XVII.2.2 Les entrées de touristes

Il faut noter que pour l'indicateur des entrés touristiques, l'enregistrement se fait au niveau des postes frontières (Air-Mer et Terre) et au niveau des hôtels d'accueil.

XVII.2.3 L'occupation des réceptifs

Le taux d'occupation des réceptifs est faible du fait que le flux touristique n'est pas assez important et les populations locales n'ont pas la culture ni les moyens de faire du Tourisme Intérieur.
La répartition des réceptifs par commune montre que l'essentiel d'entre eux (2 sur 3) sont installés dans la commune d'Ourossogui. La commune de Matam ainsi que celle d'Ogo compte chacune une unité.

XVII.3 CULTURE ET LOISIR

La région de Matam est riche d'une diversité culturelle et artistique ancrée dans les traditions multiséculaires. Il existe un patrimoine culturel aux fondements très enrichis du métissage de conquêtes et de migrations anciennes. Les traditions ancestrales et le savoir-faire sont encore bien conservés de génération en génération et constituent un levier du développement de la région. La région de Matam est réputée pour l'habileté de ses artisans qui ont su garder vivantes des pratiques très anciennes. L'artisanat y est organisé en castes. Chaque caste a ses traditions spécifiques. On peut citer les Saké (cordonniers), les Wayilbé (forgerons et bijoutiers), les Laobé (boisseliers, sculpteurs sur bois), les Mabobé (tisserands, potiers), les Coubalbé (pêcheurs), les Wambabé (Griots).

La particularité de la région réside dans la spécialisation des villages à des produits artisanaux transmis de génération en génération. Ainsi, le village de Ogo est spécialisé dans la sculpture et la forge, celui de Bokidiawé dans la teinture, Ndethiadi est spécialisé dans la bijouterie, Wassakodé Mbayala s'adonne à la poterie, Mboloyel est un village de tisserands et Sinthiou Mogo un village de cordonniers.

Matam renferme également des sites historiques et un riche patrimoine colonial. Parmi les sites et monuments historiques, il y a la grande mosquée de Kobilo qui date du 17ème siècle avec son architecture Omarienne, la mosquée de Séno Palel, le Mausolée de Abdel Kader Kanne, le Mausolée de Cheikh Moussa Kamara à Ganguel, la résidence d'El Hadji Omar Tall à Oréfondé, la résidence de Diorbivol, le village ancien de Sinthiou Bara, le village ancien de Ogo, le champ de bataille de Diowol dans la Communauté

Rurale de Bokidiawé, la bibliothèque de Cheikh Moussa Kamara à Ganguel Soulé, le bâtiment abritant la Gouvernance et le bâtiment abritant l'école 1 de Matam.

XVII.3.1 Infrastructures culturelles

Les infrastructures culturelles ne sont pas trop développées dans la région de Matam. En effet, on compte seulement 82 structures composées de centre culturel, de foyers de jeunes, etc. Il faut noter que les troupes théâtrales et les troupes folkloriques sont plus nombreuses dans la région avec respectivement 28 et 18 troupes. Dans la région, il n'existe qu'un seul centre culturel et deux théâtres de verdure et deux orchestres.

S'agissant des salles de spectacle et des bibliothèques, on en décompte 04 et 05 respectivement. Les foyers de jeunes sont au nombre de 08. Il faut noter que le département de Kanel compte plus de structures culturelles avec (41), suivi du département de Matam (37) unités et seulement 04 structures culturelles pour le département de Ranérou-ferlo.

Tableau 19.2 : Répartition des structures culturelles par circonscription administrative

Structures	Matam	Kanel	Ranerou-ferlo	Région
Nombre de centre culturel	1	0	0	1
Nombre de foyers de jeunes	8	0	0	8
Nombre de sites et de monuments historiques	4	9	1	14
Nombre de théâtres de verdure	1	1	0	2
Nombre d'orchestre	2	0	0	2
Nombre de troupes folkloriques	5	11	2	18
Nombre de troupes théâtrales	12	15	1	28
Nombre de salles de spectacle	2	2	0	4
Nombre de bibliothèques	2	3	0	5
Nombre de galeries d'art	0	0	0	0
Ensemble	37	41	4	82

Source : Service Régional du Tourisme de Saint Louis, 2016

XVII.3.2 Patrimoine culturel

XVII.3.2.1 Patrimoine matériel

Le patrimoine matériel du secteur culturel de la région comprend deux sites historiques et culturels. Le premier est le Mosquée de séno Palèle qui constituait un point de convergence des guerriers d'El Hadji Omar pour discuter des stratégies de guerre. Le second est la mosquée d'Abdel Kader Kane construite avant El Hadj Oumar Tall.

XVII.3.2.2 Patrimoine immatériel

Le patrimoine culturel immatériel est composé de festivités religieuses (Ziar et Gamou). Le Ziar de El Hadji Thierno Samassa a fait de Matam un point de convergence des fidèles venant de toutes les localités et de la sous-région (Mali, Gambie et les deux Guinées). Le Gamou Cheikh Moussa Kamara draine également des milliers de fidèles venant de tout horizon.

XVII.3.3 Activités culturelles

La richesse culturelle de la région est valorisée par l'organisation du de deux festivals. Le premier est celui de Thilogne qui se tient tous les deux ans et le second celui de Ourossogui qui regroupe tous les villages castés dont chacun se particularise par ses productions artistiques.

XVII.4 DIAGNOSTIC DU SECTEUR

XVII.4.1 Atouts et potentialités

1. Végétation diversifiée qui favorise le Tourisme (Ecologique, Cynégétique) Les rites, les sites, et les festivals (Tourisme Culturel Religieux) et Le Fleuve (Tourisme Transfrontalier)
2. Brassage culturel, dialogue ethnique, bon voisinage entre les pays frontaliers.

XVII.4.2 Contraintes

1. Eloignement, température qui oscille entre 45-48 degrés, quasi absence de politique de développement touristique constituent des goulots d'étranglement.
2. Faible Politique de vulgarisation et de promotion des patrimoines matériel et immatériel.

XVII.4.3 Perspectives

1. Promouvoir le Tourisme dans la zone
2. Avoir son propre Agenda Culturel

CHAPITRE XIX- POSTE ET SFD

XVIII.1 INTRODUCTION

Les Systèmes Financiers Décentralisés (SFD) sont des structures qui offrent des produits financiers (épargne et crédit) à des populations qui ne sont pas souvent bancarisées. Au niveau de la région de Matam, on compte sept (07) Systèmes Financiers Décentralisés (SFD) inscrits qui sont composés de deux (02) SFD affiliés et cinq (05) Institutions Mutualistes Communautaires d'Epargne et Crédit IMCEC isolées. Ces Systèmes Financiers Décentralisés (SFD) de par leur activité d'octroi de crédit et de collecte de l'épargne contribuent à l'amélioration de l'activité économique dans la région et par ricochet du niveau de revenu des populations. Un meilleur accès aux services fournis par les SFD devrait permettre aux populations de la région de satisfaire les besoins essentiels.

Dans la suite, l'étude des Systèmes Financiers Décentralisés sera réalisée (partie XX.2) en insistant d'abord sur la couverture en SFD de la région, ensuite sur l'évolution des services (épargne et crédit) offerts et enfin l'objet et le secteur d'activité bénéficiaire de ces services. Egalement un diagnostic du secteur sera effectué (partie XX.3) en identifiant ses atouts, potentialités et contraintes et en élaborant les perspectives.

XVIII.2 POSTE

XVIII.2.1 Couverture en bureau de poste de la région

La région de Matam compte vingt un (21) bureaux de poste. Ils sont répartis suivant les trois départements : Matam (09), Kanel (11) et Ranérou Ferlo (01). S'agissant des boites postales, un nombre de 2800 est installé dans la région dont 1750 dans le département de Matam et 1050 dans celui de Kanel.

Tableau 20.2 : Evolution du nombre de bureaux de poste et de boites postales par circonscription administrative

Circonscription administrative	Année	Nb bureaux de poste	Nb BP installées
Dépt. de Matam	2015	09	1750
	2016	09	1750
Dépt. de Kanel	2015	11	1050
	2016	11	1050
Dépt. de Ranerou ferlo	2015	01	NEANT
	2016	01	NEANT
Ensemble	2015	21	2800
	2016	21	2800
	Variation %	0,0%	0,0%

Source : Etats bureaux DRP Matam

Par rapport à 2016, la région n'a pas enregistré de nouvelles implantations de bureau de poste ; il en est également de que pour les boîtes postales installées.

XVIII.2.2 Emission de mandat

L'analyse de l'évolution du montant des mandats émis par la poste selon la structure de transfert d'argent, par circonscription administrative montre que le département de Kanel dépasse de loin les autres, avec un montant de mandat de 2967 millions de FCFA. Les départements de Matam et Ranérou Ferlo en sont respectivement à 1937 et 184 millions de FCFA.

Tableau 20.3 : Evolution du montant des mandats émis par la poste selon la structure de transfert d'argent, par circonscription administrative

Structures de transfert d'argent	Matam	Kanel	Ranerou-ferlo	Ensemble	Part %
Poste-One[23]	304	552	19	875	17
Versement sur compte CCP[24]	1053	1302	84	2439	48
CNE[25]	380	537	67	984	19
MONEY EXPRES		***	***	***	
WESTERN UNION	96	371	6	473	9
POSTECASH	38	26	3	67	1
JONI JONI	***			***	
SENELEC……	65	174	5	244	5
Total	1937	2 962	184	5083	100

Source : Etats bureaux DRP Matam

Majoritairement, les mandats émis par la poste concernent le versement sur Compte Courant Postal (48%), Poste-One (17%) et Caisse Nationale d'Epargne (19%).

XVIII.2.3 Trafic postal

[23] Poste-One = Système postal de transfert d'argent
[24] CCP = Compte Courant Postal
[25] CNE = Caisse Nationale d'Epargne

Le trafic postal dans la région de Matam comprend les Dépêches, les Lettres Recommandées, le Paquet Recommandé, les VD, les Colis et les EMS. Seuls les paquets recommandés reçu et les VD reçu ont augmenté sur la période 2015-2016. En effet, pour le premier, le nombre était de 277 en 2015 contre 281 en 2016 et pour le second, il s'agit de 207 en 2015 contre 213 en 2016. Hormis ces deux, toutes les autres catégories de trafic postal ont baissé.

Tableau 20.4 : Evolution du trafic postal selon la nature, par circonscription administrative

Désignation	Matam			Kanel			Ranerou Ferlo			Ensemble		
	2015	2016	Variation %	2015	2016	Variation %	2015	2016	Variation %	2015	2016	Variation %
Dépêches Expédiées	1727	1601	-7,3	669	718	7,3	73	62	-15,1	2469	2381	-3,6
Dépêches Reçues	2183	1624	-25,6	660	681	3,2	63	55	-12,7	2906	2360	-18,8
Lettres Recommandées Expédiées	8011	7622	-4,9	5924	6179	4,3	129	90	-30,2	14064	13891	-1,2
Lettres Recommandées Reçues	8702	7301	-16,1	8230	7876	-4,3	75	72	-4,0	17007	15249	-10,3
Paquet Recommandé Expédié	239	219	-8,4	98	61	-37,8	9	3	-66,7	346	283	-18,2
Paquet Recommandé Reçus	192	211	9,9	61	53	-13,1	24	17	-29,2	277	281	1,4
V.D. Expédiées	228	210	-7,9	88	101	14,8	49	43	-12,2	365	354	-3,0
V.D. Reçues	187	184	-1,6	20	24	20,0	0	5		207	213	2,9
Colis Expédiés	1	2	100,0	0	0		0	0		1	2	100,0
Colis Reçus	214	138	-35,5	31	20	-35,5	2	2	0,0	247	160	-35,2
E.M.S. Expédiés	242	222	-8,3	93	98	5,4	0	0		335	320	-4,5
E.M.S. Reçus	353	347	-1,7	96	76	-20.6	2	3	50,0	451	426	-5,5

Source : Etats bureaux DRP Matam

Pour les Dépêches, les Lettres Recommandées, les Colis et les EMS, les bureaux de poste de Matam en ont reçus plus qu'ils en ont expédiés. Par contre, pour les Paquets et les VD, les bureaux de poste de Matam en ont expédiés plus qu'ils en ont reçu.

XVIII.3 SYSTEMES FINANCIERS DECENTRALISES (SFD)

XVIII.3.1 Couverture en SFD de la région

L'analyse du tableau ci-dessous fait apparaitre quatre types de SFD : les faitières, les SFD affiliés, les IMCEC isolées et les sociétés commerciales.

Tableau 20.5 Evolution du nombre de SFD inscrits selon la nature entre 2015 et 2016

Nature SFD	Nombre SFD inscrits		
	2015	2016	Variation %
Faitière	0	0	0
SFD affiliés	2	2	0
IMCEC isolées	5	5	0
Sociétés commerciales	0	0	0
Total	7	7	0

Source : Direction de la Réglementation et de la Supervision des Systèmes financiers décentralisés

Au niveau de la région de Matam, on compte sept (07) SFD inscrits qui sont composés de deux (02) SFD affiliés et cinq (05) IMCEC isolées. Les autres types cités plus haut n'existent pas dans la région. Il faut également noter une absence de nouvelle implantation ou de création de SFD sur la période 2015-2016.

L'analyse de l'évolution du nombre de sociétaires des SFD suivant le milieu de résidence laisse apparaitre une forte inégalité dans leur répartition suivant le sexe et le milieu de résidence pour les années 2015 et 2016. Le nombre de sociétaires homme est largement supérieur au nombre de sociétaires femme quel que soit le milieu de résidence. En milieu urbain, on compte 11884 pour les hommes contre 7658 pour les femmes en 2016.

Tableau 20.6 Evolution du nombre de sociétaires des SFD suivant le milieu de résidence

Milieu de résidence	2015				2016				Variation %			
	Homme	Femme	Personnes morales	Total	Homme	Femme	Personnes morales	Total	Homme	Femme	Personnes morales	Total
Urbain	13 910	8 437	3 674	26 021	11 884	7 658	2 679	22 221	-15	-9	-27	-15
Rural	1 073	1 071	182	2 326	749	564	119	1432	-30	-47	-35	-38
Région	14 983	9 508	3 856	28 347	12 633	8 222	2 798	23 653	- 15,7	- 13,5	- 27,4	- 16,6

Source : Direction de la Réglementation et de la Supervision des Systèmes financiers décentralisés

Concernant l'évolution du nombre de sociétaire sur la période 2015-2016, on observe une baisse de 38% en milieu rural contre 15% en milieu urbain. La forte baisse en milieu rural est générée par les diminutions de 30%, 47% et 35% du nombre de sociétaires respectivement chez les hommes, les femmes et les personnes morales.

XVIII.3.2 L'épargne et les crédits

L'analyse de l'évolution du nombre d'épargnants, de crédits en cours et de crédits accordés selon le sexe et la nature du sociétaire laisse apparaitre les constats suivants : il y a plus d'épargnants hommes que de femmes quel que soit le milieu de résidence;

en milieu urbain on a 14 798 hommes contre 10 693 femmes. Le même constat est fait pour le nombre de crédits en cours. Par contre, Il y a plus de femmes bénéficiaires de crédit que d'homme quel que soit le milieu de résidence ; en milieu urbain on a 2 069 hommes contre 2 840 femmes.

Tableau 20.7 : Evolution du nombre d'épargnants, de crédits en cours et de crédits accordés selon le sexe et la nature du sociétaire

Désignation	Sexe/Nature sociétaire	2015			2016			Variation %		
		Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total
Nombre d'épargnants	Hommes	14 061	734	14 795	14 337	461	14 798	2,0	-37,2	0,0
	Femmes	10 402	821	11 223	10 379	314	10 693	-0,2	-61,8	-4,7
	Personnes morales	2 664	108	2 772	2 712	49	2 762	1,8	-54,6	-0,4
Nombre de crédits en cours	Hommes	2 705	148	2 853	2 469	74	2 543	-8,7	-50,0	-10,9
	Femmes	1 737	225	1 962	1 846	56	1 902	6,3	-75,1	-3,1
	Personnes morales	1 999	242	2 241	1 916	227	2 143	-4,2	-6,2	-4,4
Nombre de crédits accordés	Hommes	1 913	134	2 047	2 069	79	2 149	8,2	-41,0	5,0
	Femmes	2 572	280	2 852	2 840	102	2 942	10,4	-63,6	3,2
	Personnes morales	782	23	805	1 180	16	1 196	50,9	-30,4	48,6

Source : Direction de la Réglementation et de la Supervision des Systèmes financiers décentralisés

Par rapport à 2016, le nombre de crédits accordés a augmenté en milieu urbain ; cette hausse est de 8,2% chez les femmes, 10,4% chez les hommes et 50,9% chez les personnes morales. En milieu rural, le nombre de personnes bénéficiant des services financiers des SFD ont largement baissé.

L'analyse du tableau ci-dessous montre que les hommes épargnent plus que les femmes (1 393 millions de FCFA pour les hommes contre 519 millions de FCFA pour les femmes en 2016). Le même constat est fait pour les encours de crédit, qui sont de 2669 millions de FCFA pour les hommes contre 324 millions de FCFA pour les femmes. Il en est également de même pour le montant des crédits accordés, les hommes en sont en 6 185 millions de FCFA contre 1 799 millions de FCFA pour les femmes.

Tableau 20.8 : Evolution des montants de l'épargne collectée, de l'encours de crédit et des crédits accordés selon le sexe/nature du sociétaire et le milieu de résidence

Désignation	Sexe/Nature sociétaire	2015 (en millions de FCFA)			2016 (en millions de FCFA)			Variation en %		
		Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total
Epargne collectée	Hommes	1 415	75	1 490	1 345	49	1 393	-5,0	-35,0	-6,5
	Femmes	487	33	520	496	23	519	2,0	-31,6	-0,2
	Personnes morales	273	199	291	270	13	283	-1,0	-31,6	-3,0
Encours de crédit	Hommes	2 880	118	2 998	2 584	84	2 669	-10,3	-28,2	-11,0
	Femmes	447	30	477	307	16	324	-31,2	-45,2	-32,1
	Personnes morales	496	52	549	456	40	497	-8,0	-22,7	-9,4
Montant des crédits accordés	Hommes	5 182	330	5 512	5 814	370	6 185	12,2	12,2	12,2
	Femmes	1 629	104	1 733	1 692	108	1 799	3,8	3,8	3,8
	Personnes morales	1 142	73	1 215	1 318	84	1 402	15,4	15,4	15,4

Source : Direction de la Réglementation et de la Supervision des Systèmes financiers décentralisés

L'épargne collectée a baissé entre 2015 et 2016 ; chez les hommes la baisse est de 6,5% contre 3% chez les personnes morales. Pour les femmes, elle est presque stable. Le même constat est fait pour les encours de crédit mais avec de très forte baisse ; 28,2% chez les hommes, 45,2% chez les femmes et 22,7% chez les personnes morales.

Toutefois le montant des crédits accordés a augmenté entre 2015 et 2016 ; la hausse est de 12,2% chez les hommes, 3,8% chez les femmes et 15,4% chez les personnes morales.

L'encours de crédit s'élève à 3 489 millions FCFA, y compris les crédits en souffrance pour un montant 253 millions FCFA. S'agissant l'encours d'épargne, un montant de 2 195 millions FCFA est collecté.

Tableau 20.9 : Evolution du montant de l'encours d'épargne et de l'encours de crédits (en millions de FCFA), par circonscription administrative

Désignation	Région		
	2015	2016	Variation %
Encours d'épargne (en million de FCFA)	2302	2195	-4,6
Dépôts à vue	1 469	1 356	-7,7
Dépôts à terme	226	305	34,9
Autres dépôts	607	534	-11,9
Encours de crédits (en million de FCFA)	4023	3489	-13,3
Court terme	1 394	1 047	-24,9
Moyen terme	2 235	2 103	-5,9
Long terme	77	87	13,3
Crédits en souffrance	317	253	-20,3

Source : Direction de la Réglementation et de la Supervision des Systèmes financiers décentralisés

Les encours de crédit et d'épargne ont baissé respectivement de 13,3% et 4,6% sur la période 2015-2016.

XVIII.3.3 L'objet et les secteurs d'activités bénéficiaires des crédits accordés

L'analyse montre que presque tous les crédits accordés ont pour objet la trésorerie. Ces crédits de trésorerie représentent 90,9% du volume total des crédits octroyés. Il s'en suit les crédits d'équipement qui représentent 6,7% des crédits octroyés ; Ce qui montre que les crédits accordés ne sont pas orientés vers l'investissement mais plutôt vers la consommation pour les ménages ou à la constitution de réserve pour les entreprises.

Par rapport à 2015, les crédits d'équipement et de trésorerie ont augmenté respectivement de 14,2 et 10,6% tandis que les crédits immobiliers et les crédits à la consommation ont baissé respectivement de 7,6 et 41,3%.

Tableau 20.10 : Evolution de la production de crédits selon l'objet, le secteur d'activités et le milieu de résidence

Objet des crédits accordés	2015	2016	Variation %
Crédits immobiliers	45	42	-7,6
Crédits d'équipement	551	630	14,2
Crédits à la consommation	126	74	-41,3
Crédits de trésorerie	7 712	8 534	10,6
Autres	25	107	335,0
Secteurs d'activités bénéficiaires des crédits accordés			
Agriculture, sylviculture et pêche	574	560	-2,5
Industries extractives	0	0	-15,3
Industries manufacturées	234	293	25,3
BTP	136	139	2,4
Commerce, restaurants, hôtels	6 577	7 174	9,1
Electricité, gaz, eau	1	0	-71,6
Transport, entrepôts et communication	207	216	4,5
Assurances, services aux entreprises	414	586	41,5
Immobilier	84	108	28,1
Services divers	232	309	33,2

Source : Direction de la Réglementation et de la Supervision des Systèmes financiers décentralisés

On note également à travers le tableau que les crédits sont principalement octroyés au secteur commerce-restaurant-hôtel, avec 76,4% des crédits accordés. C'est les assurances-services aux entreprises qui viennent en deuxième position avec une part de 6,2% suivie de l'agriculture avec une part de 6,0%.

Par rapport à 2015, de forte variation ont été notées ; une hausse de 25,3% pour les industries manufacturées, 41,5% pour les entreprises d'assurances et services aux

entreprises et 28,1% pour l'immobilier et services divers. Le secteur électricité, gaz, eau a fortement baissé (71,6%).

XVIII.4 DIAGNOSTIC DU SECTEUR

XVIII.4.1 Atouts et potentialités

1. Accessibilité pour les populations rurales, financement de l'investissement et du développement en milieu rurale.

XVIII.4.2 Contraintes

1. Les crédits non remboursés, surtout en milieu rural ;
2. La densité de population faible en milieu rural ;
3. Les infrastructures de base (routes, électricité, etc.) absentes dans certains villages.

XVIII.4.3 Perspectives

1. Encourager l'entreprenariat féminine en octroyant davantage de crédit aux femmes ;
2. Encourager l'entreprenariat des jeunes en leur octroyant davantage de crédit ;

Participer davantage au développement rural en octroyant davantage de crédit aux agriculteurs et éleveurs.

CONCLUSION GENERALE

Les taux d'accroissement moyen annuel de la population de la région de Matam sont relativement élevés, comparés aux taux obtenus comme moyenne nationale. De plus, Matam est une région jeune avec une très faible proportion de personnes âgées.
On peut également retenir qu'il naît plus de garçons que de filles dans la région et qu'on retrouve plus de garçons que de filles dans le groupe d'âges 0-20 ans. Mais au-delà de 20 ans, on note une supériorité numérique en faveur des femmes.
Par ailleurs, la région est aussi caractérisée par un taux de dépendance très élevé. A cela, s'ajoute la grande taille de son territoire qui est très faiblement habité.
La couverture en infrastructures sanitaires de la région de Matam est acceptable même si par ailleurs, certaines populations notamment dans le département de Ranérou sont confrontées à des difficultés d'accès aux postes de santé qui sont pour l'essentiel dépourvus de maternités ou sont dans un état de dégradation. Il est aussi recommandable de construire de nouveaux centres de santé dans les nouveaux districts sanitaires de la région pour une nette amélioration de la carte sanitaire.
La campagne agricole 2015/2016 a été marquée par l'irrégularité des pluies et leur mauvaise répartition spatiale ainsi que son arrêt précoce mais aussi par un retard dans la mise en place des intrants et même parfois une absence de mise en place dans certaines collectivités.
D'une manière générale, les résultats de 2016 sont meilleurs que ceux de 2015. Il s'avère nécessaire de signaler que la région de Matam a un potentiel énorme dans la culture du mil qui peut être un levier national pour l'atteinte de l'autosuffisance en riz.
La région de Matam n'a pas un potentiel de la pêche. Ce qui fait de Matam une région toujours dépendante des apports extérieurs pour combler les gaps en produits halieutiques. Même si la production globale de la région a connu une hausse entre 2015 et 2016 sur le tonnage des mises à terre, ce n'est pas le cas pour la valeur commerciale des captures. Il est urgent de développer l'aquaculture pour une autosuffisance de la région de Matam en poisson dans les toutes prochaines années. Cela passera nécessairement par l'augmentation des moyens de production et l'édification d'infrastructures de conservation dans la mouvance des réalisations intervenues en 2016 avec l'appui des partenaires au développement et de l'Etat et la mise en œuvre des activités du Projet régional des Pêches en Afrique de l'Ouest (PRAO).
Vaste de sa superficie, la région de Matam est menacée par la désertification due à la coupe des arbres ce qui menace considérablement la forêt. Conscient de ces enjeux,

les agents du service des eaux et forêts misent sur le reboisement. En parfaite collaboration avec les populations, l'année 2016 s'est vue une mise en place de plusieurs types de plantation mais aussi de pépinière. La lutte contre les feux de brousses est aussi un défi de tailles pour les agents mais force est de reconnaitre que les moyens font défaut surtout quand il s'agit de la lutte préventive.

Le secteur formel est marqué par la présence d'unités industrielles minières et agricoles. Il y a également des entreprises de service constituées par des établissements bancaires, de micro-finance, des ONG et projets, des pharmacies, des stations-service, etc. Le secteur informel est très présent dans la région mais il n'est pas créateur d'emplois rémunérés. Ce secteur est dominé par le sous-secteur du commerce qui se distingue par des initiatives individuelles. Dans ce secteur, nous constatons que les personnes qui s'y activent n'ont pas de contrat de travail et par conséquent pas de protection sociale. La difficulté réside dans le fait de les convaincre à se formaliser ou au moins, à passer des contrats de travail pour les personnes qu'elles occupent.

En perspectives, les projets qui vont démarrer bientôt permettront la création d'emplois qui pourront résorber un nombre important de chômeurs.

Le commerce et l'artisanat ont toujours été des pourvoyeurs d'emploi au Sénégal en général et la région de Matam en particulier. Des renseignements tirés de ce chapitre nous ont permis de mettre en évidence l'importance de ces secteurs dans la région. Il ressort que le commerce de détail surtout s'est développé dans la région et que des stocks de marchandise sont disponibles avec des prix acceptables dont la variation est maitrisée. Les vérifications sur le matériel utilisé par les commerçants ont montré parfois un problème au niveau de la conformité par rapport aux règlements de mesures des biens et services vendus. Quant à l'artisanat, la région de Matam s'est vue doté d'un village artisanat qui va permettre aux artisans de mieux pratiquer leur métiers. Ces métiers sont, entre autres, dans la production, les services et l'art.